MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

NOTES
ET
SOUVENIRS

POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DU PARTI ROYALISTE

1872-1883

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN ET Cie
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1895

NOTES

ET

SOUVENIRS

D252

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, rue des Grands-Augustins, 5

Bibl. Jag.



D'après le portrait dessiné et gravé par F. Gaillard

A LA MÉMOIRE

DE

MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD

MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

NOTES ET SOUVENIRS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PARTI ROYALISTE

1872-1883



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN ET C[ie]
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1895
Tous droits de reproduction et de traduction réservés


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS

Biblioteka Jagiellońska
1001341985

A MON PETIT-FILS

CLAUDE DE DREUX-BRÉZÉ

C'est à toi, mon cher enfant, que je dédie ces Notes et Souvenirs.

Dieu a daigné, après une existence toute de souffrances, de douleurs, de mécomptes et de défaites, m'accorder, dans ma vieillesse, la consolation, la joie de ta naissance ; mais le nombre des années qui pèsent sur moi sera, sans nul doute, un obstacle absolu à la possibilité, pour nous deux, de ces entretiens qui créent et maintiennent dans les familles des traditions entre celui qui a vu et agi et celui qui entre dans l'adolescence.

Tu trouveras du moins, dans les quelques pages qui vont suivre, le résumé exact de ce que me fit tenter, durant onze années de ma vie, le profond sentiment de mon devoir envers mon Roi et des obligations que m'imposaient mon nom et le passé de ma famille.

Que cette double pensée soit, un jour, ton guide comme elle fut le mien !

C'est mon souhait le plus ardent ; c'est aussi mon espérance !

Puisses-tu enfin, mon cher enfant, en marchant résolument et constamment dans cette voie, être aussi heureux que je fus malheureux, obtenir la réalisation de tes désirs aussi souvent que les miens furent trompés, et voir la France aussi grande, aussi prospère, aussi chrétienne qu'elle est aujourd'hui humiliée, atteinte dans ses intérêts et disposée à s'abandonner, sans résistance efficace, à la persécution antireligieuse !

Paris, ce 24 décembre 1885.

DREUX-BRÉZÉ.

AVANT-PROPOS

ET NOTE PRÉLIMINAIRE

I.—AVANT-PROPOS

Mes Notes et Souvenirs, commencés presque immédiatement après la mort de Monsieur le Comte de Chambord, terminés à la fin de l'année 1885 et actuellement imprimés en épreuves, se divisent en deux parties distinctes et forment deux volumes.

Le premier de ces volumes contient plus spécialement l'exposé des résultats obtenus, de 1872 à 1883, dans l'œuvre de l'organisation, de la direction, sous les ordres de Monseigneur, du parti royaliste, et le récit des faits auxquels j'ai été indirectement mêlé ou dont je fus le témoin.

Le second se compose exclusivement des circulaires qu'au cours de ces onze mêmes années, j'adressai comme traducteur de la pensée, des instructions de Monsieur le Comte de Chambord, aux comités royalistes de tous les départements de la France.

Je détache aujourd'hui de cet ensemble la plus grande portion du premier de ces deux volumes, notamment le chapitre consacré aux douloureux événements de l'automne de 1873, et du nombre de mes circulaires celles se rapportant directement aux questions abordées au cours de ce livre. Les chapitres supplémentaires du premier de mes deux volumes et les circulaires non reproduites ci-après, sont réservés pour une publication ultérieure, alors complète, de mes Notes et Souvenirs et de leurs annexes.

II. — NOTE PRÉLIMINAIRE

Les deux chapitres portant dans ce volume les numéros IV et V, furent, ainsi qu'en les parcourant il sera facile de s'en apercevoir, rédigés très postérieurement aux pages qui, dans ce premier volume de mes *Notes et Souvenirs,* les précèdent ou les suivent.

Je dois au lecteur et m'empresse de lui donner, pour lui éviter toute surprise, les explications suivantes.

Les premières de ces explications visent le chapitre IV intitulé « la Monarchie non restaurée; les Responsabilités ».

Les secondes, le chapitre V intitulé « Sa Sainteté Léon XIII et Monsieur le comte de Chambord. Intervention du pape Léon XIII dans la politique intérieure de la France ».

Au mois de décembre 1885, au moment où je terminais la rédaction de mes *Notes et Souvenirs*, restés, depuis cette époque, en manuscrit, entre mes mains, je ne prévoyais nullement la reprise à quelques années d'intervalle de ma plume, et un nouvel appel de moi, sur le terrain politique, à ma mémoire.

Après l'achèvement de mon premier travail, résumé de ma participation, sous les ordres de Monsieur le Comte de Chambord et dans la sphère d'action par lui fixée, à la direction du parti royaliste, je pensais avoir accompli toute mon œuvre, avoir rempli tout mon devoir vis-à-vis de Monseigneur.

Depuis ce temps, les morts, dans les rangs légitimistes, se sont succédé, des voix fidèles, autorisées, se sont éteintes. En outre, d'un grand nombre de côtés m'est arrivé et me parvient encore l'écho des regrets de fervents royalistes. Instruits ou témoins des attaques dirigées en 1873 contre Monsieur le Comte de Chambord, et, depuis, contre sa mémoire, ils se demandent,

non sans raison, si ces attaques ne continueront pas, ne se renouvelleront pas sous l'influence des causes qui leur donnèrent naissance. Reportant ainsi leur pensée sur un passé, réfléchissant à un présent, présages tous deux de l'avenir, ils envisagent avec une profonde tristesse la possibilité pour eux-mêmes, pour leurs enfants, de demeurer sans explications précises et dignes de foi en face des malentendus, des fausses interprétations, des récits erronés qui, en cette douloureuse année 1873, se multiplièrent et ont si cruellement divisé le parti monarchique.

C'est ce désir de savoir et l'expression par quelques-uns de mes amis du vœu qu'il lui soit assuré satisfaction qui me décidèrent à donner plus de développement à un premier exposé de quelques-uns des événements qui signalèrent la fatale année de 1873 : c'est la réponse à ces regrets que, sans prétendre, assurément, même esquisser l'histoire de la crise politique de cette même année, j'ai essayé, en m'attachant à quelques faits plus spécialement ignorés, incompris ou défigurés, et en faisant précéder cet exposé de constatations de nature à rendre plus faciles leur étude et leur intelligence.

Je serai très heureux si, en me renfermant ainsi dans les limites que je me suis assignées,

de simples souvenirs à transmettre à mes petits-enfants, je puis fournir quelques notes à ceux qui un jour écriront cette histoire.

Au sujet de l'intervention du pape Léon XIII dans la politique intérieure de la France, mes souvenirs m'ont permis (je n'ai pas cru, pour plusieurs motifs, leur pouvoir imposer silence) la mise en lumière, d'une part, de l'un des caractères (celui d'un projet anciennement conçu, persévéramment visé) de cette intervention, d'autre part, de l'attitude adoptée, de la résolution prise, par Monsieur le Comte de Chambord, à la suite d'une première tentative faite près de ses représentants à Paris en vue d'obtenir de Monseigneur son adhésion aux intentions du Souverain Pontife.

Une observation en terminant cette note : Les deux chapitres en question eussent peut-être dû ne trouver leur place qu'à la suite des pages par moi écrites au lendemain de la mort de Monsieur le Comte de Chambord : j'ai cru plus opportun de suivre, pour leur insertion, l'ordre chronologique, et de les encadrer, aux dates des événements qu'ils visent, dans l'ensemble de mon travail.

Les modifications et additions à mon texte primitif ne m'ont point paru non plus m'imposer la nécessité d'apporter des changements à la dédicace de mon œuvre à mon petit-fils : on me pardonnera, j'espère, d'avoir laissé imprimer aujourd'hui cette dédicace telle que je l'ai rédigée et signée à la fin de décembre 1885.

Paris, le 22 Mars 1895.

DREUX-BRÉZÉ.

I

MA MISSION

AU SERVICE DE MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD

1872—1883

MA MISSION

ORIGINE — CARACTÈRE — ATTRIBUTIONS

Je n'ai, jusqu'en l'année 1872, vu que quatre fois Monsieur le Comte de Chambord.

La première fois, en 1849, à Frohsdorf, où je me rendis avec le marquis de Chabannes, mon oncle, et fus présenté par lui à Monseigneur et à Madame.

C'était au mois d'octobre, peu de temps avant la fête de Madame la Duchesse d'Angoulême et de Madame la Comtesse de Chambord. Quelques royalistes fidèles étaient venus rendre leurs hommages à la Famille Royale.

Je me rappelle, en particulier, avoir vu, durant mon séjour à Frohsdorf, le comte Fernand de Bouillé et le comte Jacques de Bouillé, son fils, destinés tous deux à trouver, vingt et un ans plus tard, une mort glorieuse sur le champ de bataille de Patay.

Je fis aussi, sous le toit de l'exil, connaissance avec le marquis de Villette, qui institua depuis mon oncle, l'Évêque de Moulins, son légataire universel.

Il ne fut nullement question entre M. de Villette et moi de sa pensée déjà réalisée, je le sus depuis, en faveur de mon autre oncle, le marquis de Dreux-Brézé ; je ne me doutais pas, lorsque je lui dis adieu, que je ne le verrais plus qu'après sa mort, sur son lit de parade, au château de Villette, en allant recueillir sa succession. J'eus, en effet, à m'occuper de la préparation de la défense des droits de mon oncle, l'Évêque de Moulins, droits menacés des attaques devant lesquelles, l'hostilité du gouvernement impérial aidant, ils succombèrent.

Mes trois autres visites à Monsieur le Comte et à Madame la Comtesse de Chambord, visites antérieures à 1872, eurent lieu à Venise.

D'abord au commencement de l'année 1851, alors qu'au cours de mon voyage de noces je présentai Mme de Dreux-Brézé à Monseigneur et à Madame.

Puis en 1857 : je rencontrai, cette année-là, au palais Cavalli, la personne chargée de venir chercher et de rapporter en France la lettre adressée par Monsieur le Comte de Chambord à S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours, en réponse à celle que ce prince avait, quelque temps auparavant, écrite à Monseigneur.

Enfin, en 1863, année où je fus présenté à

Madame la Duchesse de Parme, que la mort devait enlever peu de mois après.

Cette princesse, expulsée, elle aussi, par la révolution, des États qu'elle gouvernait comme régente, était venue se réfugier à Venise et s'installer dans un palais contigu à celui habité par Monsieur le comte de Chambord.

Ce fut à l'occasion de mon second voyage à Venise que je me permis d'offrir et de soumettre à Monseigneur ma première étude politique. Dans ce travail, qui ne fut jamais imprimé et dont je n'ai conservé qu'une seule copie (l'original est resté entre les mains de Monseigneur, qui le voulut garder), je résumai ma pensée sur les conditions nécessaires, à mes yeux, au maintien, à la marche régulière, en France, d'un gouvernement monarchique, à la mise de ce gouvernement en mesure de se consacrer efficacement à son œuvre de salut national.

Plus tard, à la mort du comte Fernand de la Ferronnays, des ouvertures indirectes, en vue de son remplacement près de Monsieur le Comte de Chambord, me furent faites ; une personne reçut mission de me pressentir sur la possibilité pour moi de prendre, dans la maison de Monseigneur, un service entraînant, chaque année, un séjour plus ou moins long en Autriche.

Je me mis tout aux ordres de Monseigneur, en sollicitant seulement quelques renseignements sur l'époque annuelle et la durée de mon service.

La pensée qui inspira ces ouvertures fut, sans nul doute, rapidement abandonnée ; la démarche dont je viens de parler resta en effet, à cette époque, absolument isolée ; j'ajouterai même qu'aucune allusion n'y fut faite, depuis, vis-à-vis de moi.

Diverses circonstances dans le détail desquelles je n'ai point à entrer ici amenèrent, en 1871, la dissolution du comité créé, à Paris, par Monsieur le comte de Chambord, comité ordinairement désigné sous le nom de Bureau et dont les membres servaient à Monseigneur d'intermédiaires près du parti royaliste.

Quelques mois après cette dissolution, me trouvant à Paris, j'y rencontrai fortuitement une personne qui, au cours de notre entretien, me demanda si j'avais reçu des nouvelles de Frohsdorf, si aucune communication ne m'avait été adressée au nom de Monsieur le Comte de Chambord.

Cette personne paraissait considérer sa question comme très autorisée. Je lui répondis, ce qui était l'exacte vérité, que, contrairement à sa supposition, rien ne m'était parvenu.

Au printemps de 1872, et plusieurs jours avant le départ de Monsieur le Comte de Chambord pour Anvers, où il projetait de s'arrêter quelque temps, je reçus du comte de Blacas une lettre m'annonçant ce voyage et me donnant à comprendre qu'il entrait dans les intentions de Monseigneur que je le rejoignisse en cette ville.

Je me rendis en Belgique et arrivai à Anvers à la date qui m'était assignée. J'y passai trois jours. Monsieur le comte de Chambord m'accorda deux audiences particulières, m'admit à déjeuner à sa table, me parla de diverses questions fort controversées alors au sein et au dehors de l'Assemblée nationale, mais ne me dit rien qui me pût faire pressentir un changement, par son ordre, dans les conditions de ma vie.

Ce fut au commencement du mois de mai suivant qu'une autre lettre du comte de Blacas m'apprit l'intention de Monseigneur de me désigner comme son représentant près de certains départements de France, restés, depuis la disparition du Bureau, sans intermédiaire pour recevoir les instructions, les ordres du Roi, et, par conséquent, sa direction spéciale.

Enfin, une lettre autographe de Monsieur le comte de Chambord m'apporta, peu de jours

après cet avis, la confirmation de sa résolution à mon égard et ma nomination.

Les départements momentanément abandonnés à eux-mêmes, au nombre de dix-huit (si mes souvenirs sont exacts), étaient situés au Nord, au Nord-Ouest, à l'Est de la France et aux environs de Paris ; ils comptaient, sauf ceux du Nord-Ouest, parmi les plus dépourvus d'éléments nettement royalistes.

Dans les autres régions de la France, divisée, à cette époque, en trois groupes d'étendues inégales, s'étaient, par contre, maintenus les rapports officiels avec Frohsdorf.

Les départements du Centre, du Sud et du Sud-Ouest avaient dans M. d'Escuns, ceux du Sud-Est dans M. le comte de Blacas, ceux de l'Ouest, compris entre les Charentes, la Touraine, la Beauce et la Normandie, dans le comte Édouard de Monti de Rezé, les représentants, près d'eux, de l'autorité de Monsieur le Comte de Chambord.

Mais la mort créa, en peu d'années, deux nouveaux vides parmi les mandataires les plus autorisés de Monseigneur, et nécessita des changements dans cette organisation supérieure du parti royaliste. Elle frappa en 1876 M. d'Escuns et enleva en 1877, à Poitiers, dans l'accomplis-

sement même de ses fonctions, le comte Édouard de Monti de Rezé, arrivé dans cette ville pour l'installation du comité royaliste.

Monsieur le Comte de Chambord, dans ces deux douloureuses circonstances, donna, en multipliant mes pouvoirs, une extension considérable à ma mission.

Des départements confiés à M. d'Escuns, Monseigneur fit deux parts : une dizaine d'entre eux furent attribués à M. Joseph du Bourg; je fus accrédité près des autres.

Une répartition analogue eut lieu au décès du comte Édouard de Monti de Rezé : Monseigneur confia au frère de son fidèle serviteur, au comte Alexandre de Monti de Rezé, une juridiction directe sur les cinq départements de la Bretagne et sur la Vendée; pour le surplus des départements jusqu'alors dévolus au comte Édouard de Monti de Rezé, Monseigneur les fit aussi entrer dans l'ensemble de ceux sur lesquels devait s'exercer mon mandat.

Monseigneur voulut, en même temps, que la correspondance officielle entre Frohsdorf, d'une part, la Bretagne et la Vendée, d'autre part, passât par mes mains. Les rapports du comte Alexandre de Monti de Rezé devaient m'être adressés directement; j'étais autorisé à en pren-

dre connaissance; je les dirigeais ensuite vers l'Allemagne et les plaçais sous les yeux de Monsieur le Comte de Chambord. Les réponses, les instructions de Monseigneur arrivaient par ma plume à M. Alexandre de Monti, puis par lui aux présidents des comités royalistes de sa région.

Tels furent, au point de vue de l'organisation hiérarchique et du gouvernement, par Monsieur le Comte de Chambord, du parti royaliste, la division et le groupement des départements de la France durant les années qui suivirent la chute de l'Empire et jusqu'à la mort de Monseigneur.

En ce qui me concerne, et en dehors de ma correspondance avec le comte Alexandre de Monti de Rezé, je me trouvai, depuis 1877, en relations directes avec cinquante-cinq départements.

La province n'attira pas seule sur elle l'attention et la sollicitude de Monseigneur : Paris, malgré la toute-puissance, sur la très grande majorité de ses habitants, des idées révolutionnaires, fut compris, lui aussi, dans la mise à exécution des vues et du plan général de Monseigneur.

Vingt comités, correspondant aux vingt arron-

dissements de Paris, furent créés par les soins de quelques-uns de nos amis, et en particulier par ceux de M. Gabriel de Saint-Victor, qui reçut dès le début de leur constitution et conserva jusqu'en 1883 la présidence suprême de ces groupes royalistes.

Cette constitution fut, il est vrai, notoirement postérieure à la fondation des comités de départements ; elle se produisit cependant assez à temps et fut assez complète pour permettre, en diverses circonstances, la manifestation incontestable, dans Paris, de l'existence et de la vitalité du parti royaliste.

Le mandat que je reçus en 1872 de Monsieur le Comte de Chambord fut, ainsi que l'avait été la mission antérieurement confiée par Monseigneur à d'autres légitimistes, la conséquence et le témoignage d'une pensée, d'un désir constamment présents à son esprit, et dont la réalisation fut l'objet ordinaire de ses préoccupations et de ses actes.

Il voulait arracher les royalistes à leur isolement, accroître leur activité en les rapprochant les uns des autres, développer leurs forces en les groupant, en un mot, et, pour préparer le

triomphe de la cause monarchique, lui assurer les ressources et les moyens d'action que procure seule une puissante organisation.

Il se proposait, au fur et à mesure du développement de cette organisation, d'en faire le point d'appui de son action gouvernementale sur le parti royaliste, et d'obtenir, avec son aide, la défense et la propagation du principe dont il était et demeura, jusqu'à sa mort, la plus haute personnification.

Ma mission avait donc un caractère général parfaitement défini (je parlerai plus tard de quelques attributions particulières ajoutées à mon mandat primitif). Elle m'imposait, pour son accomplissement, le devoir de m'inspirer des vues, des intentions connues de Monseigneur; elle me plaçait en face de trois œuvres distinctes, mais se complétant, et au succès desquelles j'avais à me consacrer entièrement :

1° Une œuvre d'organisation;

2° Une œuvre de direction, subordonnée à l'autorité suprême de Monseigneur;

3° Une œuvre de propagande.

Il me fallait arriver, avec le concours des personnes déjà en fonctions ou parfaitement rensei-

gnées, à découvrir, dans tels ou tels départements, les éléments constitutifs, les individualités influentes du parti royaliste. Je devais établir entre les uns et les autres des relations fixées sur les bases d'une hiérarchie respectée, créer sur le plus grand nombre de points possible, entre les légitimistes, des ramifications leur facilitant la connaissance et l'exécution des instructions de Monseigneur.

Il m'était recommandé en même temps, et en vue de notre action, d'élargir toutes les voies, de favoriser toutes les combinaisons, de provoquer ou encourager tous les sacrifices destinés à nous ouvrir un accès et à nous faire pénétrer au milieu des masses, jusqu'alors indifférentes ou hostiles à nos idées.

Il ne me suffisait pas toutefois, pour atteindre les divers buts proposés à mes efforts, de trouver dans la politique de Monseigneur l'indication et l'explication du caractère de mon mandat : j'avais, en outre, besoin de savoir sur quel terrain et dans quelles conditions il se devait exercer. Ici encore, je trouvai, dans les instructions déjà anciennes de Monsieur le Comte de Chambord et dans celles qui me furent transmises par son ordre, les éclaircissements les plus complets.

Monseigneur avait prescrit à mes prédéces-

seurs et il continuait, en 1872, à prescrire l'institution, dans chaque département, d'un comité royaliste, secondé par des sous-comités d'arrondissement se rattachant à ce comité par certains liens, subordonnés à ses décisions, et aussi la fondation, partout où elle serait possible, d'un journal dirigé par l'autorité royaliste locale en même temps que soumis à une inspiration supérieure visant la presse légitimiste tout entière.

Plus tard, Monsieur le Comte de Chambord accepta, pour la transmission et la diffusion de ses ordres, l'envoi de circulaires traduisant sa pensée. Il admit, pour assurer, pour multiplier les relations entre les royalistes d'un même département ou d'une même région, l'organisation de banquets à des dates déterminées et, pour activer la propagande, de campagnes de conférences politiques à donner à certaines époques de l'année.

Ces ordres et ces autorisations de Monseigneur seront l'objet de retours successifs à mes souvenirs, et je m'essayerai à faire, à l'aide de ceux-ci, sinon l'historique de l'action royaliste de 1872 à la fatale année 1883, au moins à résumer, en leurs principales lignes, les conditions de son fonctionnement dans la plus grande portion de la France.

Qu'il me soit permis, en attendant, d'ajouter ici un dernier mot à mon sujet, et de compléter les indications explicatives de mes fonctions au service de Monseigneur et de ma situation vis-à-vis du parti royaliste.

Mes rapports avec les comités départementaux, ma coopération autorisée à leurs œuvres multiples, tout en restant les objets habituels de mes préoccupations et de mes travaux, ne constituaient point, sur le terrain politique, les limites de mon intervention. Ma résidence habituelle à Paris, où me retint, durant de longues années, l'éducation de mon second fils, m'avait, je crois, indiqué au choix et à la désignation de Monsieur le Comte de Chambord pour seconder le comte de Blacas dans sa mission en cette ville et pour l'y remplacer durant ses absences, alors que son service annuel auprès de Monseigneur ou des appels venus de Frohsdorf l'éloignaient de France pour le conduire en Autriche.

M. de Blacas, en effet, et avant même mon entrée au service de Monsieur le Comte de Chambord, avait été nanti et il demeura jusqu'en 1883 investi d'un mandat personnel : celui de représenter spécialement Monseigneur au siège du gouvernement, au centre de la vie politique et parlementaire.

La correspondance avec Frohsdorf, sur les questions d'intérêt général, sur celles soulevées par l'opinion publique ou débattues au sein des Chambres, la réception et la transmission des instructions à communiquer aux principaux légitimistes résidant à Paris, la création, le maintien, le développement des relations à établir avec les membres de l'Assemblée nationale, puis du Sénat et de la Chambre des députés, furent dans les attributions particulières du comte de Blacas.

Nous avions aussi, en exécution des dispositions arrêtées par Monseigneur, des occasions fréquentes de nous voir, des motifs sérieux, surtout en certaines circonstances, de nous concerter et de nous entourer de ceux de nos amis que nous savions plus spécialement en possession de la confiance de Monseigneur.

La maison de ma mère, aujourd'hui la mienne, et que j'ai constamment habitée, était considérée, par sa position dans le voisinage presque immédiat de la place Louis XV, comme la plus centrale, par conséquent la moins éloignée pour le plus grand nombre et la plus commode pour nos rendez-vous.

Elle devint le lieu habituel de nos réunions. Ces réunions étaient présidées par le comte de Blacas.

C'est ainsi, également, que je me trouvais parfois seul à Paris, notamment dans deux douloureuses circonstances : aux mois de septembre et d'octobre 1873, et aux mois de juillet et d'août 1883.

LES COMITÉS ROYALISTES

DANS LES DÉPARTEMENTS

LEUR ORGANISATION — LEURS MISSIONS DIVERSES

LEUR FONCTIONNEMENT

Une lettre de Monsieur le Comte de Chambord, datée du mois de mai 1872 et me conférant mes pouvoirs, avait été accompagnée ou presque immédiatement suivie d'un avis transmis au nom de Monseigneur et m'accréditant vis-à-vis de son représentant dans chacun des départements qui venaient de m'être attribués.

J'avais donc désormais à agir, à préparer rapidement et à coordonner de mon mieux mon action.

Ma première pensée fut celle de créer sans retard entre ces messieurs et moi des rapports officiels, de reconnaître les difficultés, les nécessités, les ressources, les aides en face desquels j'allais me trouver, de répondre aux unes et de profiter des autres par l'étude et la rédaction d'un plan général d'organisation.

Ce plan devait, naturellement, être (il le fut en effet) soumis par moi à l'approbation de Mon-

sieur le Comte de Chambord, qui daigna accorder son agrément à mes propositions.

Celles-ci, revêtues de la sanction de Monseigneur, devinrent, au fur et à mesure que les circonstances l'autorisèrent, les éléments constitutifs d'une organisation similaire et complète.

Un fait, à l'appui duquel les preuves abondent, m'imposait, comme nécessaire, l'idée d'un seul plan, d'un seul système de groupement : il est une force, une vitalité, un prestige que peuvent uniquement donner à un parti le sentiment qu'une même direction, s'appuyant sur les mêmes modes de procéder, agit simultanément partout, et la certitude de trouver, également partout où la lutte est engagée, des auxiliaires combattant près ou loin, mais combattant avec des armes adoptées et données par l'autorité suprême.

A l'importance pratique de cette vérité venait s'ajouter, chez moi, le désir d'obvier, autant que possible, aux inconvénients de situations diversement déterminées et du fait même de cette diversité.

Plusieurs départements étaient encore, en 1872, sans comité. Aux lieu et place de l'action concertée d'hommes politiques groupés autour d'un chef et travaillant d'un commun accord, l'influence d'un ou de plusieurs correspondants,

ceux-ci sans relations fréquentes entre eux, s'exerçait simplement, alors, dans tel ou tel département, dans tel ou tel arrondissement du même département.

Il convient d'ajouter ici que sur plusieurs points la non-existence de chemins de fer, sur d'autres leur nombre moins considérable, leur parcours plus restreint qu'aujourd'hui, rendaient les communications et, par suite, les rencontres de nos amis beaucoup plus difficiles.

Le plan que je formulai d'après les données dont j'étais entouré reposait sur les bases, contenait les attributions et les obligations suivantes.

En reproduisant ici, sinon dans l'intégralité de ses termes, au moins dans la totalité de ses dispositions, le projet d'organisation adopté, sur ma proposition, par Monseigneur, je vais prendre le département, ainsi d'ailleurs qu'il le fut, comme limite politique et administrative.

Voici ce plan, dont un exemplaire a été remis entre les mains de chacun des correspondants de Monseigneur et est resté en sa possession :

« 1° Au sommet de l'organisation politique, un « comité central composé de vingt membres, « ceux-ci nommés directement par Monsieur le « Comte de Chambord et pris, autant que pos- « sible, et dans une proportion égale, dans les

« divers arrondissements de leur département. « Ces vingt royalistes devaient représenter dans « le comité central l'arrondissement auquel ils « appartenaient.

« A la tête du comité, un président, pris dans « son sein, nommé, lui aussi, directement par « Monseigneur, et ayant, à ce titre, à convoquer, « à réunir ses collègues, à diriger leurs débats « et à leur communiquer, en vue de leur mise « à exécution, les instructions royales.

« Dans les attributions du président entraient « encore la correspondance avec Frohsdorf par « l'intermédiaire du représentant régional de « Monseigneur, la recherche, alors que des va- « cances se produisaient dans le comité, de roya- « listes à appeler à combler ces vides, et le droit « de soumettre à l'approbation et à la sanction « de Monseigneur ces candidats du dévouement.

« Le comité central était autorisé, sauf excep- « tions voulues ou admises par Monseigneur, à « choisir et à nommer lui-même son ou ses « vice-présidents, son secrétaire et son tréso- « rier.

« Ce comité devait, en dehors et indépen- « damment des circonstances particulières qui, « comme les élections, exigeaient son interven- « tion permanente, se réunir, s'il était possible,

« tous les deux mois au chef-lieu du département « ou en la ville la mieux située au point de vue « des communications.

« Chaque séance était elle-même clôturée par « la rédaction, la lecture et l'acceptation d'un « procès-verbal résumant les délibérations et les « résolutions du comité.

« Ce procès-verbal était fait en trois exem- « plaires, destinés le premier à rester dans les « archives du comité, les deux autres à être « envoyés au représentant régional de Monsieur « le Comte de Chambord près de ce même « comité.

« De ces deux dernières copies, l'une était « expédiée à Frohsdorf pour y être placée sous « les yeux de Monseigneur, l'autre conservée par « le correspondant régional, afin de lui permettre « de suivre avec régularité et suite les travaux « des comités dont la direction lui était confiée.

« 2° Un sous-comité, partout où sa constitution « devenait réalisable, était fondé dans chaque « arrondissement. Les sous-comités d'un même « département étaient subordonnés au comité « central, auquel les reliaient des relations déter- « minées à l'avance et dont ils devaient exécuter « les décisions.

« Chaque sous-comité, à l'exemple du comité

« central, se composait de vingt membres pris
« parmi les royalistes de l'arrondissement.

« Les membres du comité central résidant dans
« un arrondissement faisaient de droit partie
« de son sous-comité et servaient de liens entre
« ce sous-comité et le comité central.

« Le président du sous-comité, choisi parmi
« ceux des membres de ce sous-comité faisant
« en même temps partie du comité central, était
« directement nommé par Monsieur le Comte de
« Chambord.

« Les autres membres du sous-comité étaient
« nommés par le président du comité central
« du département. Celui-ci devait, pour toute
« constitution d'un sous-comité, s'entourer des
« conseils, s'aider des avis de ses collègues du
« comité central, et particulièrement de ceux
« habitant habituellement l'arrondissement du
« sous-comité à fonder.

« Chaque sous-comité désignait lui-même et
« nommait son vice-président, son secrétaire et
« son trésorier.

« 3° Le programme suivant était proposé au
« comité central, par lui aux sous-comités,
« comme l'objet de leurs travaux, le but de
« leurs efforts et le résultat à obtenir par eux :

« Profiter de sa connaissance de nos intérêts

« politiques dans son département pour les
« défendre; utiliser ses relations avec les roya-
« listes de chaque arrondissement pour les attirer
« à lui et leur faire accepter sa prépondérance;

« Prendre en toutes circonstances, en particu-
« lier à l'occasion des élections et durant leurs
« périodes préparatoires, l'initiative de l'action;
« appeler sur son terrain toutes les bonnes vo-
« lontés; susciter des candidatures légitimistes
« et les soutenir énergiquement;

« Conserver, subventionner, développer, là où
« ils existaient, les journaux royalistes; en fonder
« là où, jusqu'alors, il n'en avait pas été publié;

« Créer, à l'aide de souscriptions, de cotisa-
« tions annuelles ou d'engagements contractés
« sous d'autres formes, une caisse à mettre à
« l'entière disposition du comité central et cons-
« tituée en vue de subvenir aux nécessités abso-
« lues et fréquentes d'un parti constamment en
« lutte; le mettre ainsi en mesure de triompher
« des persécutions de toutes sortes qu'exerce
« contre ses adversaires politiques un gouverne-
« ment révolutionnaire comme celui de la France.

« Les obligations des sous-comités étaient
« naturellement, sur le terrain plus restreint de
« leur arrondissement respectif, identiques à
« celles du comité central.

« Les sommes recueillies par eux devaient être « versées dans la caisse du comité central ; mais « chaque sous-comité avait le droit de réclamer « et d'obtenir, sur ses apports, les prélèvements « dont il pouvait avoir besoin, dans le cas, par « exemple, d'une élection partielle au conseil « général ou à la Chambre des députés[1]. »

Le projet d'organisation reproduit ci-dessus réservait, comme on l'a pu voir, à Monsieur le Comte de Chambord la nomination des membres des comités royalistes.

Voici dans quelles conditions Monseigneur exerçait ce droit de nomination.

Lorsque le correspondant déjà en fonctions dans un département ou la personne désignée par Monseigneur pour être investie de la présidence du futur comité central avait composé, à l'aide d'informations successivement prises, la liste des royalistes les plus justement indiqués pour faire partie du comité en formation, il adressait et soumettait à Monseigneur ses propositions. Celles-ci étaient examinées par Monseigneur, et les noms agréés par lui inscrits sur un acte rédigé d'après un formulaire adopté.

Cet acte, très souvent écrit de la main même

1. Voir à l'appendice la circulaire, p. 241.

de Monseigneur, toujours signé par lui, devenait le titre constitutif du futur comité, le point de départ de son action et la base de son autorité.

Au premier acte était très ordinairement joint, puis remis au président du comité, un autre acte portant également la signature de Monsieur le Comte de Chambord; cette seconde pièce, renfermée sous un pli cacheté et qui n'en devait être extraite qu'à un moment déterminé, contenait, en faveur de celui à qui elle était confiée, les pouvoirs les plus étendus, et ce en prévision de certaines éventualités, par exemple l'absence, en France, de tout gouvernement régulier.

Je m'empressai, aussitôt que mon projet me fut revenu de Frohsdorf, d'expédier une copie de ce plan à chacun des correspondants ou présidents des comités avec lesquels je fus tout d'abord mis en relations.

Je continuai ensuite, au fur et à mesure que s'étendit ma circonscription, l'envoi et la remise de ces copies partout où notre œuvre d'organisation était ou à commencer ou à compléter.

Un tableau annexé à ce résumé de mes souvenirs et à ces notes permettra de se rendre compte des résultats obtenus, soit avant moi, soit durant les onze années de ma coopération personnelle, résultats en totalité acquis avant 1883

et maintenus en leur intégralité jusqu'à la mort de Monsieur le Comte de Chambord [1].

Je passerai donc ces faits sous silence ; je ne suivrai pas nos amis dans leurs travaux successifs, soit qu'ils s'occupassent du recrutement de leurs auxiliaires, de la direction, de la marche de leurs organes, soit qu'ils fussent plus particulièrement engagés dans les luttes électorales ; mais je tiens à consigner ici un témoignage de l'attention, de la persévérance avec lesquelles Monsieur le Comte de Chambord suivait les travaux de ses comités, avait pris et a constamment entendu garder la direction effective de son parti.

Conformément à leurs obligations, les présidents de comité avaient soin, en dehors de leur correspondance particulière avec moi, de m'adresser, au lendemain de chacune des réunions officielles de leurs collègues, un procès-verbal en double de la séance.

L'un de ces exemplaires était, comme je l'ai dit plus haut, réexpédié par moi à Frohsdorf. Monseigneur en prenait personnellement connaissance, résumait en une note les observations,

1. Ce tableau forme un des chapitres complémentaires réservés pour une publication ultérieure et complète de mes *Notes et Souvenirs*.

les instructions que cette lecture lui avait inspirées et me les faisait transmettre par celui de nos amis alors de service près de lui.

Ces réponses de Monseigneur, ces exposés successifs de ses ordres ne me firent jamais défaut, et c'est ainsi que de constantes communications existèrent entre le Roi et tous ceux qui, en France, demeurèrent fidèles à sa cause.

CIRCULAIRES

Les procès-verbaux dont il vient d'être question, procès-verbaux rédigés à l'issue des séances des comités royalistes et soumis à l'appréciation suprême de Monsieur le Comte de Chambord, permettaient à Monseigneur de se rendre compte régulièrement et exactement des efforts, des travaux de ses amis, des progrès de sa cause, en un mot, de la vitalité de son parti. Les jugements, les instructions partant de Frohsdorf, en réponse à la transmission de ces procès-verbaux, éclairaient successivement les royalistes de tel ou tel département sur la ligne de conduite à adopter par eux, soit en conformité avec le résultat de leurs délibérations, soit en s'imposant à eux-mêmes des modifications à leurs résolutions primitives.

Mais ces réponses, par le fait même de leur destination distincte, ne suffisaient pas pour faire connaître officiellement le même jour, sur tous les points de la France, dans une même circonstance et sur une même question, la pensée et les ordres de Monseigneur.

Il fallait cependant, dans un intérêt majeur, arriver à ce résultat, et la nécessité de l'atteindre donna naissance à l'institution d'un service entre Paris et la province à l'aide de lettres et de notes circulaires.

Voici comment fonctionnait ce service. Monsieur le Comte de Chambord jugeait-il opportun de faire pressentir ses vues, de mettre ses amis en garde contre un danger ou de les engager dans telle ou telle voie? un fait grave se produisait-il? un événement considérable était-il à prévoir? y avait-il opportunité à tenter un appel direct et tout-puissant à l'activité, au zèle, au dévouement des royalistes? Un ordre de traduire les intentions de Monseigneur nous arrivait de Frohsdorf, ou bien nous nous permettions, fidèles échos des bruits qui venaient jusqu'à nous, d'appeler l'attention de Monsieur le Comte de Chambord sur les questions, sur les situations qui nous paraissaient dignes de son examen.

Tout le temps que dura ce mode de communication, qu'il y eut à obéir à une initiative de Monseigneur ou à transmettre sa réponse à une demande, la rédaction de ces circulaires me fut exclusivement confiée.

Mon projet de note ou de lettre, approuvé, soit à l'avance dans son esprit, soit en ses termes

mêmes, par Monseigneur, et devenu définitif, était lithographié sous les yeux d'une personne digne de confiance à cent exemplaires, puis envoyé en son texte uniforme, soit directement par moi, soit par l'entremise de MM. le comte de Blacas, le comte Alexandre de Monti de Rezé et Joseph du Bourg, à tous les présidents des comités royalistes.

Le devoir de ces derniers, aussitôt leur mise en possession d'une circulaire, était de convoquer leurs collègues, de leur communiquer les instructions ou avis dont ils venaient d'être nantis, de provoquer à leur sujet des délibérations et de faire consigner en un procès-verbal les décisions prises par les membres présents de leur comité.

C'est ainsi qu'à l'uniformité de l'organisation la volonté de Monsieur le Comte de Chambord adjoignit l'unité, sous son autorité, de la conduite politique.

PRESSE DÉPARTEMENTALE

L'opinion royaliste posséda de tout temps, et nous visons spécialement, en parlant ainsi, les années qui se sont écoulées depuis la révolution de 1830 jusqu'à ce jour, quelques organes consacrés à la défense de ses principes.

Ces journaux furent, il est vrai, durant une longue période, peu nombreux; ils ne prirent naissance, au début, que dans les principales villes de France et dans les régions les plus nettement réputées comme légitimistes.

La presse royaliste de province ne reçut son véritable développement et ne pénétra dans la presque totalité des départements qu'après la constitution et au fur et à mesure du fonctionnement des comités royalistes.

Bien antérieurement à cette époque, en 1848, et en vue d'assurer à nos journaux un service régulier d'informations (elles eussent, autrement, continué à leur faire défaut), M. de Saint-Chéron fonda la correspondance qui porte son nom et qu'il a constamment dirigée. Moyennant certaines conventions, cette correspondance, par-

tant sous forme de lettres, chaque soir, de Paris, apportait à quelques journaux de province le résumé des nouvelles politiques.

Telle fut la situation jusqu'en 1867, époque à laquelle sept journaux royalistes étaient quotidiennement desservis par cette correspondance.

Cette même année, un certain nombre de légitimistes de Paris prirent, en prévision des prochaines élections générales, l'initiative de procurer à la totalité de nos journaux départementaux l'avantage, dont quelques feuilles seules jouissaient, de la réception des renseignements que les relations et l'expérience de M. de Saint-Chéron lui permettaient de recueillir et de compléter.

Une souscription, répartie pour son payement en trois annuités, fut immédiatement ouverte, un comité nommé et chargé de la mise à exécution de cette pensée. Ce comité, après la réunion d'un premier et important capital, se mit, par deux délégués, en relations avec M. de Saint-Chéron; des pourparlers entre ces messieurs sortit un traité élaboré sur les bases suivantes :

En échange d'une subvention annuelle fournie à sa correspondance, M. de Saint-Chéron s'obligeait à expédier gratuitement, sous réserve toutefois du remboursement de ses frais de poste,

ses lettres quotidiennes à tous les journaux royalistes de province déjà existants et à ceux qui viendraient à être ultérieurement fondés.

Dans ce même acte, le comité garantissait à M. de Saint-Chéron, en cas de réclamations des sept journaux ayant avec lui un abonnement et du refus par eux de le continuer, de verser entre ses mains l'équivalent du montant de ceux de ces abonnements ainsi délaissés.

Enfin, les journaux compris dans le nouveau service devaient, sous peine de perdre le bénéfice de la gratuité, reproduire intégralement chaque jour la partie politique de cette correspondance.

Ce traité, signé en 1867, fut d'un commun accord prorogé, sans modification aucune à ses stipulations réciproques, jusqu'au mois de septembre 1883. Il donna, par suite de sa valeur pratique, naissance à une combinaison semblable et servit de modèle à un second traité analogue.

En 1873, alors que l'Assemblée nationale siégeait encore à Versailles, toute la vie politique était concentrée en elle; sur elle aussi se portait presque exclusivement l'attention publique. En même temps, l'obligation pour M. de Saint-Chéron de conserver sa résidence à Paris imposait à l'envoi en province de ses informations

parlementaires un retard de vingt-quatre heures.

La nécessité d'éviter aux organes du parti royaliste, et par conséquent à nos amis militants des départements, les inconvénients de ce retard, le sentiment de l'importance pour notre cause de les bien et rapidement renseigner, le désir d'établir entre la Droite de l'Assemblée nationale et eux des liens plus directs et plus intimes, déterminèrent les légitimistes de la Chambre à fonder, parallèlement avec la *Correspondance Saint-Chéron*, non en concurrence avec elle, une autre correspondance spécialement consacrée à un compte rendu sommaire des séances de la Chambre et à la transmission quotidienne des nouvelles et des principaux bruits en circulation dans les couloirs de l'Assemblée.

Depuis cette époque, c'est-à-dire le milieu de l'année 1873, jusqu'au mois de septembre 1883, cette correspondance ainsi fondée par des députés royalistes, subventionnée d'abord par eux, puis soutenue à l'aide d'autres ressources, desservit, en même temps que la *Correspondance Saint-Chéron* et aux mêmes conditions, notre presse provinciale.

Expédiée à ses débuts, de Versailles, sous le titre de *Correspondance A-Z*, un peu plus tard sous le nom de *Nouvelles de Versailles*, elle eut

son siège à Paris lors de la rentrée des Chambres dans cette ville, et ne conserva alors de son titre que les deux premiers mots : *les Nouvelles*.

A ce double service d'informations fut joint un peu plus tard et resta annexé l'envoi d'un article écrit, tous les matins, par le rédacteur des *Nouvelles* et consacré à une question d'actualité politique.

Cet article, presque exclusivement expédié à ceux de nos journaux auxquels l'absence de ressources suffisantes interdisait la possession d'un rédacteur en chef, était destiné à devenir, par son insertion en tête de leurs colonnes, l'article de la polémique quotidienne et, comme l'on dit vulgairement, leur article de fond.

Telles furent les mesures prises, tels furent les sacrifices persévéramment consentis pour aider à la prospérité de nos journaux et fonder sur l'unité de leur direction la concordance complète, en toute question grave, de leurs appréciations et de leur langage.

La *Correspondance Saint-Chéron* et, comme elle, les *Nouvelles* n'eurent jamais un caractère officiel ; elles ne pouvaient engager ni la volonté ni la politique de Monsieur le Comte de Chambord, mais elles s'inspiraient habituellement, auprès de qui de droit, de cette même politique,

à laquelle leurs rédacteurs étaient entièrement dévoués.

Elles offraient aussi cette ressource, dont il fut quelquefois usé, de permettre, en cas d'urgence, la transmission immédiate et simultanée, à la totalité de la presse royaliste des départements, soit d'une nouvelle importante, soit d'une rectification nécessaire, soit d'un ordre souverain.

II

CONFÉRENCES, BANQUETS

CAISSE ROYALISTE

CONFÉRENCES

Une active propagande est une nécessité pour tous les partis politiques, mais surtout pour les partis vaincus [1].

Après le triomphe, les avantages de la victoire peuvent suppléer pendant quelque temps à tous appels directs à l'opinion publique. Après la défaite, au contraire, l'abandon de soi-même et le silence sont considérés par tous comme les avant-coureurs de la mort.

Un parti qui ne se développe pas voit se disperser ses adhérents ; s'il ne multiplie pas dans un pays ses ramifications, il y perd, le plus souvent, ses racines.

La presse, quelle que soit son incontestable puissance, ne suffit pas à elle seule à une très large propagation des idées et des principes qu'elle représente ; elle n'arrive pas, alors surtout qu'elle est honnête et se refuse à l'emploi de certains éléments de succès, à pénétrer dans tous les milieux auxquels elle voudrait s'adresser, à agir sur les masses les moins éclairées et en même

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 245, 246 et 249.

temps les plus nombreuses. Son influence est enfermée dans les limites restreintes que les gens droits et chrétiens ne réussissent pas à dépasser.

Un écrivain, dans une lutte contre l'opinion égarée, ne se suffit pas à lui-même; il a besoin du concours de l'orateur, qui réussit, par le prestige de son nom, à rassembler autour de lui et sait, par son éloquence, entraîner à sa suite de nombreux auditeurs.

La parole parvient à se faire entendre et comprendre par qui recule devant un écrit, lors même qu'il aurait, ce qui n'existe pas pour la plus grande majorité des hommes, le loisir d'en prendre connaissance.

Ces faits, incontestablement vrais pour quiconque s'est occupé des masses, a voulu leur amélioration morale et s'est heurté contre les difficultés que leur ignorance multiplie, avaient depuis longtemps inspiré, aux représentants les plus autorisés, à Paris, de Monsieur le Comte de Chambord, la pensée de joindre à la création de nombreux journaux une campagne de conférences à entreprendre et à poursuivre sous le patronage des comités royalistes.

Ces conférences devaient être spécialement consacrées à l'exposé de la défense de nos prin-

cipes politiques, de nos doctrines religieuses, à la réfutation des erreurs odieusement propagées contre le passé de la Monarchie, et à l'affirmation de nos vues et de nos espérances pour l'avenir.

La question du personnel, je veux dire la gracieuse disponibilité, en notre faveur, d'un nombre suffisant d'orateurs joignant à une entière admission par eux de la ligne politique du Roi un talent et une notoriété incontestés, mit, durant plusieurs années consécutives, une entrave absolue à l'exécution de ce projet.

Plus tard, les démissions, les révocations qui précédèrent, à Paris et dans les départements, l'exécution des décrets contre les ordres religieux nous assurèrent les auxiliaires qui jusqu'alors nous avaient fait défaut; elles nous permirent d'entrer, dans de très favorables conditions, sur le terrain où nous espérions rencontrer des occasions de nous faire connaître, écouter, accepter et suivre.

La direction de cette campagne fut, avec la pleine approbation de Monseigneur, confiée au comte Albert de Mun, que sa situation comme membre prépondérant de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, ses relations très étendues et son éloquence indiquaient tout naturellement en cette circonstance.

De toutes les villes les plus importantes de France lui arrivèrent de chaleureuses adhésions.

La campagne commença ainsi sous les meilleurs auspices. Nous étions pleinement autorisés à compter sur la continuation, la multiplication progressive et le plein succès de ces conférences, lorsque la maladie et la mort de Monsieur le Comte de Chambord nous imposèrent un douloureux silence[1].

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 251, 255 et 260.

BANQUETS[1]

L'initiative de l'organisation des banquets destinés à réunir nos amis, à l'occasion de la fête ou en souvenir de la naissance de Monsieur le Comte de Chambord, appartient aux comités royalistes de Paris, auxquels la résidence en cette même ville de personnes à convoquer ou à admettre à ces réunions rendait ces manifestations plus faciles.

Le succès très réel obtenu par ces comités m'engagea à m'essayer à faire imiter leur exemple par les autres comités fonctionnant en province, à multiplier et à généraliser, s'il était possible, ces témoignages de vie et de fidélité politiques.

Au mois d'août 1879, je m'adressai, de la campagne, en vue de la célébration de l'anniversaire du 29 septembre 1820, et au moyen d'une circulaire, à tous les présidents des comités avec lesquels j'étais directement en rapports; je les invitai à fêter cet anniversaire, d'abord par leur assistance à une messe d'action de grâces, puis par un banquet auquel pourraient prendre part

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 267, 268 et 269.

non seulement les royalistes de tout temps reconnus comme tels, mais encore toutes les personnes désireuses de s'adjoindre à eux et de s'unir à leur pensée.

Il fut, dès la première année, et dans une mesure déjà large, répondu à mon appel.

Succédant à celui de Paris, ce succès devint pour nos amis un puissant encouragement.

Préoccupés, au début, d'un échec possible, et arrêtés par diverses craintes, ils eurent désormais plus confiance en eux-mêmes, en leur nouvelle œuvre, et, jusqu'en 1882, nos banquets se multiplièrent progressivement, en même temps que s'accrut le nombre des adhérents à ces réunions.

Les discours les plus nets, les plus énergiques, y furent prononcés; les adresses les plus chaleureuses, destinées à apporter à Monseigneur l'hommage du plus absolu dévouement, y furent signées. En un même jour, sur un grand nombre de points, le cri de *Vive le Roi!* fut répété par des milliers de voix.

Cette campagne de banquets a été diversement appréciée; tandis qu'elle enflammait le zèle de nombreux légitimistes, elle resta l'objet de critiques venant de camps opposés.

On reprochait à ces manifestations leur impuis-

sance, à ces concours sur plusieurs points déterminés l'agitation qu'ils suscitaient sans amener un résultat immédiat. On accusait les promoteurs et les organisateurs de cette campagne de faire, ainsi qu'on le dit vulgairement, plus de bruit que de besogne.

Je ne nie pas les quelques inconvénients que pouvait présenter la périodicité continue de ces protestations, de ces revendications, par la parole seule, des droits de la Monarchie légitime, alors que, constamment aussi, toute sanction, dans l'ordre des faits, était refusée à ces mêmes droits.

Ces inconvénients me paraissaient, toutefois, très victorieusement contre-balancés par deux avantages considérables.

Les banquets devaient être et furent réellement, pour les royalistes d'un département, parfois pour ceux d'une région, des occasions autrement trop rares de se voir, et pour beaucoup, habituellement éloignés les uns des autres, de se connaître ; de là, pour eux, le moyen, la facilité même, de se concerter, de s'entendre et de combiner une marche commune.

Après la mort du Prince impérial et jusqu'au jour où Monsieur le Comte de Chambord rendit le dernier soupir, un nombre relativement consi-

dérable de bonapartistes influents se montrèrent disposés à entrer dans nos rangs.

Autoritaires par sentiment et par raisonnement, effrayés des excès de la République, révoltés du cynisme révolutionnaire du prince Napoléon, ils étaient attirés vers nous par la fermeté, la loyauté du caractère de Monseigneur et par ses principes, tant de fois proclamés dans ses manifestes, en matière gouvernementale. Ils voyaient en lui le seul restaurateur possible de la grandeur et de la prospérité de la France.

Mais, si leurs réflexions, leur appréciation très exacte de la situation rapprochaient de notre camp ces anciens bonapartistes, l'ennui d'une démarche, la demande d'une entrevue, le caractère souvent pénible d'une explication pouvaient en empêcher et en empêchaient plusieurs de rompre le dernier obstacle et de faire le pas décisif.

Lorsque l'organisation d'un banquet était annoncée, l'inscription de son nom sur la liste des adhérents, l'assistance à ce banquet, une signature au bas d'une adresse de soumission à la politique de Monseigneur devenaient tout ensemble la meilleure des déclarations et la suppléance plus que suffisante d'une explication.

Les chefs du parti royaliste d'un département

n'avaient plus rien à demander à leur convive, d'où qu'il vînt, à quelque parti qu'il eût antérieurement appartenu, lorsque celui-ci avait crié avec eux : *Vive le Roi!* Leur devoir était, au contraire, à partir de ce moment, de le considérer et de le traiter comme un des leurs.

Ils se conformaient d'ailleurs, en agissant ainsi, aux ordres et aux exemples donnés par Monsieur le Comte de Chambord.

CAISSE ROYALISTE[1]

Dans le cours et, nous pouvons l'ajouter ici, pendant presque toute la durée des luttes du parti royaliste contre les gouvernements qui se succédèrent en France, aucun appel général de fonds ne fut adressé, aucune réserve centrale ne fut constituée en son nom et avec sa participation.

Nos amis se contentèrent ordinairement, durant ces longues années, d'ouvrir quelques souscriptions départementales. Leurs sacrifices leur étaient inspirés quelquefois par la proximité d'une campagne électorale, le plus souvent par le sentiment de la nécessité pour eux de leur mise en possession d'un journal.

Les fonds ainsi recueillis restaient sur place, entre les mains de ceux qui les avaient obtenus; ils servaient uniquement, jusqu'à leur entier épuisement, à l'usage auquel ils étaient destinés.

Dans trois circonstances seulement, deux fois pour le maintien et la propagation des correspondances adressées à nos journaux de pro-

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 273, 274 et 278.

vince, une autre fois à l'occasion des élections générales de 1877, les sommes ainsi souscrites purent être centralisées à Paris; encore est-il bon d'observer qu'elles provenaient, pour la plupart, de bourses de légitimistes habitant une partie de l'année Paris.

Ce manque de ressources à tout instant disponibles fut pour le parti royaliste, en plusieurs occurrences, en 1873 en particulier, une source de faiblesse; il était universellement regretté.

Jusqu'en 1879, des obstacles de diverses natures, et dans le détail desquels il est inutile d'entrer ici, avaient rendu infructueuse toute tentative de création d'une caisse générale; l'appui efficace que nous eussions été en droit d'attendre de sa constitution nous semblait à jamais perdu, lorsqu'en cette même année une perspective tout autre s'ouvrit devant nous.

Des bons vouloirs aussi dévoués qu'actifs et intelligents, des auxiliaires nouveaux s'offrirent à nous et mirent à notre disposition, avec le concours de leurs efforts personnels, une organisation financière toute prête et ses incontestables avantages.

Nous pûmes dès lors, et pour la première fois, secondés d'ailleurs comme nous l'étions par la conviction chaque jour croissante de la possi-

bilité d'une crise finale, espérer la formation d'une réserve représentant un gros capital et applicable à certaines fins déterminées à l'avance.

Une caisse nous fut ouverte pour la réception et la concentration provisoire des sommes versées. Un comité, composé de MM. le comte de Blacas, Maurice Aubry et Bontoux, fut constitué. Ces trois messieurs consentirent, sous le titre de fidéicommissaires, à l'inscription à leur ordre collectif des payements opérés par les souscripteurs et acceptèrent la responsabilité du placement de ces mêmes sommes à des conditions rémunératrices.

Le comte Arthur de Rougé accepta enfin, avec une abnégation égale à son énergie, la mission, toujours pénible, souvent épineuse et délicate, de solliciter dans la France entière et de tous des engagements.

Ces premières assurances acquises, ces premiers résultats assurés, les initiateurs de cette œuvre s'appliquèrent à la recherche des voies et moyens à adopter pour parvenir à leurs fins, répondre victorieusement à des objections diverses trop aisées à prévoir, amener dans les esprits le consentement aux sacrifices et donner à tous les garanties les plus sérieuses du respect de leurs intentions.

Un rapport, comprenant l'exposé de leur projet et sa mise à exécution, fut rédigé par ces messieurs, puis, par eux aussi, soumis à Monsieur le Comte de Chambord. Monseigneur, après l'avoir examiné, lui accorda son agrément et formula, dans un écrit de sa main, son approbation.

Je n'eus, personnellement, à participer directement ni à la formation de la caisse ni au placement des sommes souscrites ; ma seule intervention en cette affaire consista en l'envoi, à la suite de la réponse de Monseigneur, toute favorable aux généreuses intentions de nos amis, d'une circulaire annonçant, sans exception, à tous les présidents des comités royalistes, la fondation de la caisse, l'assentiment de Monseigneur et la venue à une date à déterminer, dans leurs départements respectifs, du comte Arthur de Rougé.

Le groupement devenu presque complet des royalistes, les relations établies entre eux permirent au courageux propagateur de cette œuvre de sage prévoyance de provoquer des réunions, d'y exposer le plan adopté et d'y faire connaître les conditions du fonctionnement de la nouvelle caisse.

Ces conditions peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Tout souscripteur devait faire accompagner sa souscription, signée de sa main, ou son versement, d'un acte, également signé de lui, contenant l'engagement, en son nom et au nom de ses héritiers, de ne jamais demander aux fidéicommissaires compte de l'emploi fait de son argent et de ne pas réclamer davantage le remboursement total ou partiel de son versement.

2° Aucune somme, en vertu de promesses faites, promesses sanctionnées par Monsieur le Comte de Chambord, ne devait être prélevée sur les fonds composant la caisse royaliste, soit pour venir en aide en temps d'élections à des candidats, soit pour être consacrée à subventionner tel ou tel journal.

3° Ces fonds, placés dans des conditions de sécurité absolue et convertis en valeurs toujours négociables, devaient être laissés ainsi en réserve. Ces titres ne pouvaient être retirés, ces fonds mobilisés, qu'à un moment de crise suprême ou comme moyen de nous assurer la possibilité, par une préparation nécessaire, de profiter de cette même crise.

4° Dans cet ordre d'idées et, en outre, sous les réserves indiquées au paragraphe 2°, l'entière disposition des sommes entrées dans la

caisse royaliste appartenait à Monseigneur, qui, seul, avait le droit de stipuler les emplois à en faire.

5° Un intérêt de trois pour cent par an, calculé chaque année d'après le montant de l'encaisse restée disponible, était assuré, au prorata de son versement, à chaque souscripteur.

6° En cas de restauration, chacun des souscripteurs devait rentrer dans l'intégralité de sa souscription.

7° Si la mort venait à atteindre Monsieur le Comte de Chambord dans l'exil, avant qu'il ait pu remonter sur son trône, chaque souscripteur devait également, mais sous déduction proportionnelle des sommes employées, être remboursé du montant de son engagement.

La catastrophe du 24 août 1883 imposa, hélas ! l'accomplissement de cette dernière condition.

La liquidation de la caisse royaliste suivit presque immédiatement le décès de Monseigneur, et chaque souscripteur a été mis en possession des neuf dixièmes du montant de sa participation à l'œuvre.

III

MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD A VOULU RÉGNER

MONSIEUR

LE COMTE DE CHAMBORD

A VOULU RÉGNER

Je crois de mon devoir, de chercher ici à mettre, pour ma part, un terme et d'opposer des actes à une calomnie sans cesse répétée et propagée avec persistance, calomnie reposant sur cette accusation que Monsieur le Comte de Chambord s'est constamment refusé à monter sur son trône et n'a jamais consenti à prendre ou à laisser prendre les mesures préparatoires à la possibilité pour lui de reconquérir sa couronne.

Il ne saurait entrer dans mes intentions de révéler tous les faits, soit arrivés à ma connaissance, soit auxquels j'ai été directement ou indirectement mêlé pendant ces onze années : il en est, en effet, à l'égard desquels, et par considération pour des concours acquis, une réserve absolue me semble être recommandée.

Il en est d'autres au sujet desquels un exposé

enfermé en de certaines limites, me peut être permis ; ces derniers suffiront, je l'espère, à la justification de mon affirmation du non fondé absolu du reproche d'indifférence adressé à Monseigneur et à la preuve de la culpabilité de ceux qui formulèrent cette inique accusation.

Je suis, de plus, heureux que les circonstances me permettent de faire précéder cet exposé de la lettre ci-après de mon ami M. Lucien Brun, lettre publiée dans le numéro du 10 décembre 1890 du journal *l'Univers*.

Lyon, 7 décembre 1890.

Cher Monsieur,

Je viens de lire la dépêche que vous a adressée de Biskra Son Éminence le cardinal Lavigerie.

Ma grande admiration, mon profond et affectueux respect pour l'illustre prélat dont j'ai eu l'honneur d'être l'avocat et l'hôte à Alger, ne sauraient m'empêcher d'exprimer la pénible surprise que me cause cette affirmation : « L'héritier de notre ancienne monarchie n'a pas voulu régner. » Une telle erreur dans un tel esprit me confond.

Je dis que c'est une erreur, et j'en ai pour preuve la parole d'un prince qui ne savait pas

mentir, sa correspondance, ses manifestes, ses affirmations incessamment répétées, la direction personnelle qu'il imprimait à son parti, que dirai-je enfin, sa vie tout entière.

Il me sera permis d'ajouter que je n'en ai pas pour preuve seulement sa parole publique, mais aussi les longs et intimes entretiens dans lesquels la confiance dont il daignait m'honorer m'a permis de connaître toute sa pensée, la fermeté de ses résolutions, la hauteur de cette noble intelligence, et la grandeur de cette âme vraiment royale.

Quatre mois avant sa mort, j'étais appelé par lui à Goritz ; je lui portais les travaux et les rapports qu'il avait demandés à quelques royalistes sur toutes les questions de législation à résoudre le jour où il monterait sur le trône. Tout fut lu et annoté par lui pendant le peu de temps que je passai à Goritz, et il dut certainement donner à ce laborieux examen une partie de ses nuits. Quand il me tendit pour la dernière fois sa loyale main, il me dit avec un accent que je n'ai jamais oublié : « Adieu, au revoir en France ! » Je me demande quelle réponse il aurait faite à qui lui aurait dit : On prétend, Monseigneur, que vous ne voulez pas régner.

Si « l'héritier de notre ancienne monarchie »

n'a pas régné, c'est parce qu'il avait dit qu'il ne voulait pas, et parce qu'en effet il n'a pas voulu être « le roi légitime de la Révolution ». Voilà ce que dira l'histoire, Dieu veuille qu'elle n'ajoute pas : C'est parce qu'il n'a pas régné que la France se meurt.

Je devais ce témoignage à la vérité et à la mémoire de ce prince, qui fut pendant un demi-siècle le roi très chrétien des intelligences et des cœurs. Il considéra pendant toute sa vie son honneur comme le patrimoine de la France ; il est juste que ceux qui l'ont aimé et qui attendaient de lui le salut de leur pays défendent après sa mort cet honneur dont il fut si jaloux.

Agréez, etc.

LUCIEN BRUN.

Mesures prises en vue de la préparation de la rentrée de Monsieur le Comte de Chambord en France et de sa mise en possession du pouvoir royal (1872-1883).

Je dus, dès le début de ma mission, et pour me conformer aux instructions de Monsieur le Comte de Chambord, m'occuper, à mon entrée en relations officielles avec les légitimistes des départements de l'Est, de la question de la possibilité de son entrée en France par l'un de ces départements. Il me fallut chercher la voie par laquelle le passage de la frontière pourrait être opéré par Monseigneur dans les conditions les moins difficiles et les plus sûres.

Le concours de quelques amis, en résidence continuelle dans cette région, dignes par leur caractère d'une absolue confiance, et aussi énergiques que discrets, me permit la prompte exécution de cet ordre.

Tout fut combiné, arrêté et disposé à l'avance de manière à éviter à Monseigneur l'arrêt réglementaire à l'entrée de la France, les lenteurs, les investigations de la douane et les formalités, toujours à prévoir, concernant les passeports.

Monseigneur devait, d'après le plan adopté,

quitter un chemin de fer à une station située à l'étranger, traverser la frontière par voie de terre et être conduit par un de nos amis jusqu'à une station française, où il remontait en chemin de fer. Les conditions de la route, les habitudes admises dans un pays de chasse, la fréquence des allées et venues offraient toute sécurité morale que Monsieur le Comte de Chambord ne serait pas reconnu.

J'ai eu entre les mains, j'ai soumis à l'examen de Monseigneur, qui leur accorda son approbation, le tracé, sur une carte, de l'itinéraire et la légende explicative du voyage.

Sur d'autres points de la France, des combinaisons analogues furent, je le sais de sources certaines, étudiées, mûries, soumises à Monseigneur et acceptées par lui. Je ne parle ici que de celle qui eut pour objectif un point spécial sur notre frontière de l'Est et dont j'eus directement à m'occuper.

Un peu plus tard, et avant que les inexactitudes, les erreurs, les malentendus eussent compromis, puis détruit l'œuvre de Salzbourg, un de nos amis m'apporta, de cette ville, un ordre

de Monsieur le Comte de Chambord de lui acheter, en prévision de son rappel, alors espéré, par l'Assemblée nationale, un ceinturon de lieutenant-général, un cordon et une plaque de la Légion d'honneur ; au centre de la plaque, une fleur de lis devait naturellement être substituée à l'aigle impérial.

Cette plaque et ce grand cordon furent commandés par moi à M. Lemoine, bijoutier de la Légion d'honneur, et en possession encore d'un modèle des plaques adoptées durant la Restauration.

Ces objets et d'autres faisant partie de l'uniforme que Monseigneur devait porter à sa rentrée à Paris restèrent quelque temps déposés et cachés chez moi. Ils ne purent, hélas ! être utilisés et reprirent la route de Frohsdorf, pour n'en point revenir.

S'ouvrir la frontière de sa patrie, ordonnancer les conditions de sa réapparition au milieu de son peuple, ne furent, bien entendu, ni les seules ni les principales préoccupations de Monseigneur. D'autres questions, celles-ci se rattachant au gouvernement même de la France, occupaient

la première, la plus grande place dans son esprit, et étaient le constant sujet de ses méditations.

Depuis un temps long déjà, avant que la maladie vînt frapper Monsieur le Comte de Chambord, le travail préparatoire à l'organisation de l'administration intérieure de la France était terminé, les ordres prêts, les préfectures pourvues de titulaires, presque tous les sous-préfets également désignés. La liste de ces noms avait été soumise à Monseigneur et revêtue de son approbation ; rédigée en deux exemplaires, l'un était déposé dans les archives de Frohsdorf, l'autre conservé en cas de besoin à Paris.

Un travail semblable, pour lequel il fut fait spécialement appel à l'expérience, à la sagesse, aux nombreuses relations d'un ancien membre du parquet, était également prêt pour la magistrature[1]. Dans le ressort de chaque cour, des choix avaient été faits en vue de l'occupation des positions les plus élevées.

La reconstitution de la magistrature, qu'autorisait pleinement la suspension par le gouvernement républicain de l'inamovibilité, avait été extrêmement facilitée par les révocations et surtout les démissions qui précédèrent ou accom-

1. Voir à l'appendice la circulaire, p. 281.

pagnèrent la mise à exécution des décrets d'expulsion contre les Religieux.

Ainsi, et par suite d'une première œuvre accomplie, tous les départements, immédiatement après l'arrivée du Roi en France, auraient connu, dans le même jour et presque simultanément, les nouveaux préposés à leur administration, toutes les cours leurs autorités supérieures.

Enfin, Monseigneur, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait confié à la science et à l'étude d'hommes politiques et de jurisconsultes éminents l'examen et la solution des problèmes sociaux et constitutionnels les plus graves.

Les résultats des recherches de ces messieurs, présidés et dirigés dans leurs labeurs par M. Lucien Brun, avaient été ou devaient être successivement coordonnés, exposés puis pratiquement résumés dans des rapports placés ou à placer sous les yeux de Monseigneur et soumis à son appréciation, à son jugement.

Il ne saurait, ce me semble, subsister, après ce qui précède, dans tout esprit de bonne foi, le moindre doute sur la sollicitude de Monsieur le Comte de Chambord pour les intérêts, pour l'avenir de son peuple, et sur sa prévision constante de la possibilité pour lui d'être, à un moment, appelé à recouvrer son trône.

On comprend aussi, j'espère, ma révolte intérieure lorsque, condamné à taire les preuves en ma possession, j'entendais continuellement se produire, à l'égard des intentions de Monseigneur, des affirmations entièrement contraires à la vérité.

IV

LA MONARCHIE NON RESTAURÉE

LES RESPONSABILITÉS

Bibl. Jag.

1er SEPTEMBRE — 30 NOVEMBRE 1873

PRÉAMBULE

La non-restauration en France de la monarchie en 1873 est, nul ne le nie, sinon la cause unique, tout au moins une des causes les plus directes, l'origine et le point de départ de tous nos malheurs depuis vingt et un ans. Si en cette même année la nécessité du retour à une autorité réellement forte par son principe et par ses moyens d'action avait, comme le salut de notre pays le réclamait, dominé toute autre pensée, tout autre désir dans l'esprit de la majorité monarchique de l'Assemblée nationale, la France, en possession du régime gouvernemental approprié à son tempérament, eût repris le cours, interrompu par ses crises intérieures, de ses destinées.

De la prévision, dès 1873, des conséquences inévitables et terribles pour la France de la non-proclamation de la Monarchie, prévision trop cruellement justifiée, sont nés, chez quelques-uns des hommes politiques mêlés aux événements de cette fatale année, la résolution formelle, chez un plus grand nombre, le vœu instinctif de se

soustraire à la responsabilité de l'échec de ce qu'on appela l'essai de restauration monarchique; de là aussi la préoccupation constante chez les premiers, le désir tout aussi persistant chez les seconds, de découvrir dans la manifestation d'une volonté autre que la leur la cause de la prolongation du régime républicain en France.

Cette préoccupation, ce désir se traduisirent dès cette époque, et trop souvent depuis, en des récriminations formulées contre Monsieur le Comte de Chambord, contre sa répugnance supposée à s'assujettir aux obligations inséparables du gouvernement d'un grand pays.

Combien nombreuses aussi furent les tentatives de rattacher uniquement le non-retour de Monseigneur sur le trône à des refus de sa part, notamment au non-abandon par lui du drapeau blanc !

Cette responsabilité très lourde, très redoutée, et en effet très redoutable, ne doit pas peser sur Monsieur le Comte de Chambord. Les preuves à l'appui de cette affirmation ne nous feront pas défaut; mais, avant de leur faire appel, il nous faut remonter jusqu'au commencement de l'année 1871. Les dispositions d'esprit d'un nombre considérable de membres de l'Assemblée récemment élue, dispositions que nous retrouverons

souvent au cours de ce travail, nous apparaîtront dès cette époque comme la cause primordiale de nos douloureux mécomptes de 1873.

Quatre faits dominent la période de temps comprise entre la cessation de la guerre de la France contre la Prusse et la proclamation du septennat en faveur du maréchal de Mac-Mahon :

La réunion, l'installation à Bordeaux de l'Assemblée nationale;

La visite, au mois d'août 1873, à Frohsdorf, de Monseigneur le Comte de Paris à Monsieur le Comte de Chambord;

La publication du procès-verbal Savary ;

La venue et le séjour de Monsieur le Comte de Chambord à Versailles.

Du rapprochement de ces quatre faits, de la comparaison des circonstances, des actes qui les ont précédés, accompagnés ou suivis, ressortira, nous en avons la confiance, la remise en sa pleine lumière de la vérité à l'égard de la question si longtemps discutée, si diversement appréciée, de l'attribution à faire de la responsabilité des conditions aujourd'hui si inquiétantes de la vie politique intérieure de la France.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A BORDEAUX

S'il est une vérité qui fut universellement admise par tous les partis politiques en France, cette vérité est celle du caractère nettement monarchique des élections dont fut immédiatement suivi l'armistice conclu avec la Prusse. La crainte de demeurer entre les mains des chefs révolutionnaires, auteurs principaux de nos derniers revers, la pensée de chercher, l'espérance de trouver, une fois de plus, dans le retour de la France à ses traditions séculaires, son salut et sa prospérité perdue, avaient amené en foule les électeurs dans leurs comices et inspiré leurs votes.

Nommée dans ces conditions, expression d'un double vœu presque unanime, l'Assemblée nationale ne devait-elle pas à ses mandants, ne se devait-elle pas à elle-même de donner, par une décision immédiate et conforme, à cette incontestable explosion du sentiment monarchique son plein effet? Telle était l'impression générale

en France, telle était la solution souhaitée et attendue par la grande masse du corps électoral.

Pourquoi n'en fut-il pas ainsi? A cette question la réponse sera facile à qui se voudra rendre compte des éléments constitutifs de cette Assemblée, à laquelle son origine prêtait une apparence d'une grande unité de vues. Malheureusement, et contrairement à cette apparence, la majorité de l'Assemblée nationale se trouva divisée à l'heure même de sa réunion à Bordeaux, et cette division ne fit que s'accentuer en deux fractions très distinctes.

Tandis que pour les députés désignés sous la dénomination de Droite pure, puis de Chevau-légers, la vraie signification du scrutin du mois de février ne faisait aucun doute, que pour eux le but à atteindre était la proclamation sans condition de la Monarchie en la personne de Monsieur le Comte de Chambord, les députés composant les deux groupes dits de la Droite modérée et du Centre droit, ceux-ci les plus nombreux, visaient en première ligne, non le triomphe, qu'ils affirmaient souhaiter, du pouvoir légitime, mais la victoire, sous le couvert de l'autorité royale, des axiomes politiques, du système gouvernemental dont ils se regardaient

comme les représentants uniques et les défenseurs attitrés.

De là les tiraillements, les conciliabules, les essais trop fréquents de compromissions dont je fus le témoin ou dont l'écho me parvint lors de mon séjour à Bordeaux en mars 1871.

Pour arriver à la création d'une majorité favorable à la proclamation immédiate de la Monarchie, les députés de la Droite proprement dite cherchèrent à attirer à eux leurs collègues volontairement hésitants. De leur côté, les membres des deux groupes monarchiques maintenaient hautement leur résolution de n'accorder que des votes conditionnels; ils entendaient subordonner leur adhésion aux ouvertures qui leur étaient ainsi faites à la certitude de la constitution d'un régime politique dont ils auraient, sous le sceptre d'un Roi nominal, le maniement effectif. Ainsi se forma, dès Bordeaux, par le travail des représentants de l'école dite libérale, le terrain sur lequel il ne devait plus y avoir place pour une entente entre le Roi et le pays, mais simplement pour un acte de soumission de la part du Souverain légitime. Le meilleur résumé de cette situation sera la reproduction ici du sens exact d'une déclaration par laquelle, à Bordeaux, un de mes amis, député à l'Assemblée nationale,

clôtura un long entretien que j'eus avec lui.

« La très grande majorité de mes collègues, « me dit-il, est certainement monarchique; « mais tous ne comprennent pas de même la « Monarchie. Dans les conditions actuelles, « cette majorité ne voterait pas le rétablissement « du trône. Par contre, si demain l'Assemblée « nationale se trouvait en face de l'abdication « de Monsieur le Comte de Chambord en faveur « de Monseigneur le Comte de Paris, ou de la « promesse formelle de Monseigneur de renoncer « personnellement à la couronne après, toute- « fois, la reconnaissance, par un vote, de son « droit, l'entente qui au sein de l'Assemblée fait « aujourd'hui défaut se produirait, sans nul « doute, immédiatement; la proclamation de la « Monarchie héréditaire ne serait plus qu'une « question de quelques heures. »

Quelle douloureuse déclaration, et quelle connaissance, hélas! complète, chez mon interlocuteur, des tendances de certains esprits! Ceux-ci prévoyaient déjà ne pas devoir rencontrer dans les princes d'Orléans des compétiteurs à la couronne; ils espéraient trouver, dans le souvenir, à réveiller par eux, du régime du gouvernement de Juillet, une arme pour le succès de leurs combinaisons.

Rapprochons maintenant de ces funestes dissidences les intrigues de M. Thiers pour se faire investir de l'autorité suprême, ses manœuvres pour empêcher, en tout cas retarder, la rentrée en France des princes d'Orléans; rappelons-nous ses agissements en vue de l'obtention (cette concession fut une des premières, l'une des plus graves fautes de l'Assemblée nationale) de l'insertion, dans le décret qui le nommait chef du pouvoir exécutif, de ces mots : *président de la République française.*

Nous nous expliquerons alors comment, à la fin du séjour des députés à Bordeaux, la France avait déjà fait bien des pas dans la voie qui l'éloignait de la Monarchie.

VISITE

DE

MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

A FROHSDORF

PROCÈS-VERBAL DE CETTE VISITE

LA COMMISSION DES NEUF

Il n'y a pas lieu pour nous de tracer, ici, même l'esquisse de ce que fut, au sein de l'Assemblée nationale, du jour de son arrivée à Versailles jusqu'à la fin de juillet 1873, la vie parlementaire. Nous ne pouvons que conseiller à ceux de nos lecteurs qu'intéresserait l'étude de ces longs mois durant lesquels se succédèrent, au point de vue de la reconstitution de la France, quelques espérances et tant de craintes, celles-ci toujours, hélas! les plus fondées, de recourir aux nombreux récits consacrés, sous diverses formes, à cette période de transition. Ils trouveront dans ces écrits, quelle qu'ait été leur inspiration, la preuve du développement progressif des germes, existant dès Bordeaux, de terribles divisions.

Les groupes politiques se maintiennent en

accentuant leurs dissemblances, les conciliabules se multiplient, les exigences deviennent plus ardentes, le provisoire prend chaque jour davantage le caractère d'un définitif facilement accepté par les nombreux partisans d'une Royauté parlementaire.

De plus, alors que ces dissentiments intérieurs de l'Assemblée, la nécessité souvent invoquée de la conservation des victoires de 1789, eussent déjà suffi pour barrer le chemin à la Monarchie, une personnalité considérable [1], à laquelle était fermée la tribune parlementaire, venait chercher et trouvait à Versailles une autre tribune du haut de laquelle elle développait tout un programme préparatoire à la diminution, comme Souverain, du Roi de France.

Il est toutefois un très grave incident que nous ne saurions passer entièrement sous un silence qui nous serait certainement reproché. Au mois de juillet 1871, des délégués officieux de la Droite modérée et du Centre droit se rendaient à Chambord et, là, introduits près de Monseigneur, sollicitaient avec une extrême insistance de lui son acceptation du drapeau tricolore. A cette demande, Monsieur le Comte de

1. M. le comte de Falloux.

Chambord opposa un refus formel, refus que plusieurs voulurent considérer et qu'ils s'efforcèrent à faire admettre par l'opinion publique comme une renonciation par Monseigneur à la Royauté.

Cette question du drapeau exige une étude toute spéciale; nous en réservons l'examen pour le moment où nous aurons à porter notre attention sur la lettre datée de Salzbourg et du 27 octobre 1873.

Arrivons, et nous avons grande hâte de le faire, à l'événement qui, au commencement d'août de cette même année, causa une très vive émotion, non seulement en France, mais encore en Europe, et fut considéré alors comme l'aurore, pour la France, d'une ère nouvelle de grandeur et de prospérité morale et matérielle : nous voulons parler, le lecteur nous aura compris par avance, de la visite de Monseigneur le Comte de Paris à Frohsdorf, visite au sujet de laquelle Monsieur le Comte de Chambord s'exprima, le 19 septembre 1873, en une lettre au vicomte de Rodez-Bénavent, dans les termes suivants :

« Quant à la réconciliation loyalement accom-
« plie de la Maison de France, dites à ceux qui

« cherchent à dénaturer ce grand acte que tout
« ce qui s'est fait le 5 août a été bien fait dans
« l'unique but de rendre à la France son rang,
« et dans les plus chers intérêts de sa prospé-
« rité, de sa gloire et de sa grandeur[1]. »

Le récit de cette visite et des deux entrevues entre Monseigneur le Comte de Paris et le comte Henry de Vanssay, à Vienne, dont cette visite fut précédée, se trouve dans le procès-verbal ci-après, rédigé et signé par M. de Vanssay à Frohsdorf, le jour même de la visite, procès-verbal resté jusqu'à cette heure inédit[2] :

« Le dimanche 3 août 1873 arrivait à Frohs-
« dorf, vers midi, un télégramme conçu en ces
« termes : *Le Comte de Paris arrivé hier soir à*
« *Vienne, prie Monsieur le Gentilhomme de ser-*
« *vice de demander à Monsieur le Comte de*
« *Chambord quand et où il voudrait bien le*
« *recevoir.*

« *Palais Cobourg, Vienne, 3 août.*

« L. P. d'Orléans.

1. Voir à l'appendice la circulaire, p. 283.

2. J'ai dû la communication, en original, de ce procès-verbal à la confiante bonne grâce du comte de Lauzon, neveu du comte Henry de Vanssay, et possesseur de cet important et irrécusable document.

« J'expédiai immédiatement la dépêche sui-
« vante : *J'aurai l'honneur de me présenter*
« *dans la soirée au palais Cobourg, pour porter*
« *à S. A. Royale la réponse à son télégramme.*

« C[te] DE VANSSAY.

« Je pris le train à trois heures 45[m], ayant
« l'ordre de m'aboucher avec le Monsieur qu'on
« supposait devoir accompagner le Prince, et de
« m'en tenir rigoureusement, dans ma délicate
« mission, à l'Esprit et à la lettre de la note
« ci-après :

« *Les intérêts les plus chers de la France,*
« *exigeant d'une façon impérieuse que la visite*
« *faite dans la situation présente, par S. A. R.*
« *Monsieur le Comte de Paris à Monsieur le*
« *Comte de Chambord, ne puisse donner lieu*
« *à aucune interprétation erronée, Monsieur le*
« *Comte de Chambord demande que Monsieur*
« *le Comte de Paris, en l'abordant, déclare*
« *qu'il ne vient pas seulement saluer le Chef de*
« *la Maison de Bourbon, mais bien reconnaître*
« *le principe dont Monsieur le Comte de Cham-*
« *bord est le représentant avec l'intention de*
« *reprendre sa place dans la famille.*

« *Dans ces conditions, Monsieur le Comte de*

« *Chambord sera très heureux de recevoir la*
« *visite de Monsieur le Comte de Paris.*

« *Frohsdorf, 3 août 1873.*

« Mon embarras fut grand, lorsqu'en arrivant « à Vienne, j'appris au palais Cobourg, que « Monsieur le Comte de Paris était venu seul, « et que je serais par conséquent obligé de « remplir directement ma mission.

« Introduit immédiatement près du Prince, « ses premières paroles me donnèrent aussitôt « l'occasion d'entrer dans le vif de la question. « *Je désire, me dit-il, porter le plus tôt possible,* « *mes respectueux hommages au* CHEF DE MA « FAMILLE.

« *Monsieur le Comte de Chambord, répondis-* « *je, sera très heureux de recevoir la visite de* « *Votre A. Royale, mais il entend donner à cette* « *démarche, dont il a été vivement touché, une* « *signification plus accentuée, les relations de* « *famille ne pouvant être utilement renouées* « *qu'après la reconnaissance du principe dont* « *il est le représentant.*

« Je demandai la permission de lui remettre « la note qui traduisait fidèlement les instruc- « tions de Monseigneur. Désappointement très

« marqué : je m'efforçai de l'atténuer, en lui « disant que cette note ne contenait rien de « nouveau, que Monseigneur n'avait jamais tenu « d'autre langage, et qu'il serait inébranlable « sur ce point.

« Le Prince mit la note dans sa poche, sans « en prendre connaissance, disant qu'il avait « besoin d'en peser tous les termes, et après « une conversation de trois grands quarts « d'heure, dont le temps me manque pour rap- « porter tous les incidents, rendez-vous fut « donné pour le lendemain à 9 heures du « matin.

« Le lundi 4 donc, j'étais à l'heure fixée au « palais Cobourg.

« Le Prince me dit, avec une certaine émo- « tion, qu'il avait très profondément réfléchi, « que la condition imposée par Monseigneur « était très capitale, qu'il en comprenait toute « la gravité, mais qu'il n'en était pas moins « résolu à prononcer la phrase demandée : il « me fit une légère observation sur la rédaction « de la dernière phrase, relative à *sa place dans « la famille,* non pas qu'il fît la moindre objec- « tion sur l'esprit de l'engagement qu'il prenait « très sincèrement, mais il pensait que la même « idée pourrait être exprimée dans les termes

« d'une note qu'il tira de sa poche et qu'il me
« remit en me priant de la soumettre à l'agré-
« ment de Monseigneur. Je lui demandai l'auto-
« risation de prendre connaissance de ce docu-
« ment, et, sur sa réponse affirmative, je lus à
« haute voix la note suivante :

« *Monsieur le Comte de Paris pense comme*
« *Monsieur le Comte de Chambord qu'il faut*
« *que la visite projetée ne donne lieu à aucune*
« *interprétation erronée. Il est prêt, en abordant*
« *Monsieur le Comte de Chambord, à lui dé-*
« *clarer que son intention n'est pas seulement*
« *de saluer le Chef de la Maison de Bourbon,*
« *mais bien de reconnaître le principe dont*
« *Monsieur le Comte de Chambord est le repré-*
« *sentant. Il souhaite que la France cherche*
« *son salut dans le retour à ce principe, et*
« *vient auprès de Monsieur le Comte de Cham-*
« *bord pour lui donner l'assurance qu'il ne*
« *rencontrera aucun compétiteur parmi les*
« *membres de sa famille.*

« *Vienne, 4 août 1873.*

« Je n'hésitai pas à dire que, quant à moi,
« j'acceptais la rédaction de cette note, et que
« je ne croyais pas trop m'avancer en affirmant

« que Monseigneur l'accepterait sans modifica-
« tion [1].

« J'avais à peine achevé ma phrase qu'il se « levait avec un mouvement de satisfaction très « prononcée, en disant : *J'irai demain à Frohs-* « *dorf.*

« Effectivement, ce matin 5 août, j'allais le « chercher à Neustadt au train de huit heures; « nous arrivions au château à 9 heures moins « un quart. Monseigneur l'attendait dans le « Salon Rouge : l'entrevue a été des plus cor- « diales, et abordant Monseigneur, Monsieur le « Comte de Paris a prononcé mot à mot, sans « en omettre un seul, la phrase convenue, à « très intelligible voix et en présence de MM. de « Chevigné, René de Monti et de moi.

« Monseigneur l'a alors emmené dans ses « appartements où ils sont restés seuls une

1. En continuant la lecture de ce procès-verbal, on constatera que, conformément au dire de M. de Vanssay, fidèle interprète de la pensée de Monsieur le Comte de Chambord, Monseigneur admit, pour la déclaration que lui devait faire Monseigneur le Comte de Paris, la suppression des mots *reprendre sa place dans la famille*, mots auxquels, dans la rédaction soumise par Monseigneur le Comte de Paris au Roi, furent substitués ceux-ci : *Il* (le Roi) *ne rencontrera aucun compétiteur parmi les membres de sa famille.*

« grande demi-heure, puis est venue la présen-
« tation à Madame, à Monsieur le Comte de
« Bardi, suivie du déjeuner, lequel a été fort
« animé, sans gêne ni contrainte : nous avons
« repris à onze heures et demie le chemin de
« Neustadt, et Monseigneur va demain à Vienne
« rendre la visite à Monsieur le Comte de Paris,
« qui l'attendra à deux heures au palais Co-
« bourg.

« Cte DE VANSSAY.

« *Frohsdorf*, 5 *août 1873*[1]. »

1. Au sujet de cette même visite, et en attendant la publication de son procès-verbal, M. de Vanssay adressa, à la date du 2 avril 1892, à M. J. de Godlewski, une lettre insérée dans le numéro du 3 avril 1892 du journal *la Gazette de France*, et dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« Vous êtes dans le vrai absolu en affirmant, malgré les « dires de vos contradicteurs, que le langage de Mon- « sieur le Comte de Chambord et celui de Monseigneur « le Comte de Paris, en ce qui touche la revendication « de leur droit, est d'une identité parfaite.

« Ayant eu l'insigne honneur d'être l'unique intermé- « diaire entre les princes dans les négociations qui pré- « cédèrent la mémorable entrevue du 5 août 1873, il m'est « peut-être permis, sans trop d'outrecuidance, de pré- « tendre savoir comment les choses se sont passées.

« Je n'ai pas l'intention, en ce moment, de révéler des « détails intimes, qui ne laisseront pas subsister le plus « léger doute, même dans les esprits les plus prévenus, « lorsqu'ils seront livrés à la publicité ; mais, dès au-

Quel contraste entre la démarche toute spontanée de Monseigneur le Comte de Paris, le langage tenu par ce prince et l'attitude intentionnellement gardée, les déclarations émises jusque-là par les chefs des groupes monarchistes, autres que la Droite proprement dite, de l'Assemblée nationale! Quel enseignement pour eux dans cette reconnaissance si explicite du droit royal, dans cette répudiation de toute compétition! Tandis que la plupart des députés appartenant à ces deux groupes se montrent moins préoccupés du caractère si précaire de la situation politique intérieure de la France que de la résur-

« jourd'hui, vous pouvez être certain de ce que j'avance.
« Si vous avez gardé le souvenir de la dépêche que « j'adressai à l'*Union* pour annoncer la grande nouvelle, « vous avez dû être particulièrement frappé de ces trois « mots qu'elle contenait, et qui, dans leur laconisme télé- « graphique, exprimaient si parfaitement les sentiments « du Roi : *Monsieur le Comte de Chambord très satisfait.*
« Or, l'auguste exilé ne me les eût jamais dictés, si, « dans le long entretien de la veille, le moindre dissen- « timent s'était élevé entre lui et le jeune prince dont « il écrivait, deux mois plus tard, qu'il avait été *si heu- « reux de ressentir la loyale étreinte.*
« Toutes les subtilités du monde, je le répète, ne par- « viendront pas à établir l'existence d'un désaccord entre « Henri V et Philippe VII sur la façon de comprendre « et de revendiquer leur droit. »

rection d'un régime fatalement tombé en 1848, tandis qu'ils laissent ainsi s'éteindre en eux l'intelligence exacte des périls de l'avenir, Monseigneur le Comte de Paris, avec la conscience de ces dangers et une saine appréciation des véritables conditions d'une lutte contre le torrent révolutionnaire, apprend à tous à reconnaître le droit de celui en qui seul réside la force de nous sauver, du représentant de la Monarchie héréditaire!

Cet enseignement sera-t-il entendu et compris? L'union se fera-t-elle, derrière son chef unique, au sein du parti monarchique? La France saura-t-elle enfin où on la conduit, à quelles mains ses destinées seront confiées?

Malgré les espérances premières, et comme si, pour notre malheureux pays, des obscurités plus intenses devaient toujours succéder à des jets de lumière momentanés, les dispositions d'esprit qui s'accentuèrent alors, les faits qui suivirent immédiatement la visite à Frohsdorf, furent le complet opposé des conséquences naturelles d'une réconciliation loyalement accomplie.

Plus que jamais, avec des nuances dans leurs aspirations, dans les détails de leur plan d'organisation politique, la Droite dite modérée et le Centre droit se demandèrent, l'une comme l'autre,

non si la Monarchie se ferait promptement, mais si la monarchie par eux voulue se constituerait, pour parler plus exactement, si le régime en possession de leurs préférences s'implanterait à nouveau en France avec le relèvement du trône.

A cette demande intérieure vint s'ajouter aussi pour ces groupes une crainte : ils connaissaient l'instinct, le sentiment essentiellement monarchique du peuple français (ce sentiment se fera, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, énergiquement jour au mois de septembre); ils savaient l'indifférence de ce peuple pour les questions constitutionnelles; ils redoutèrent, par suite, de se trouver tout à coup, et comme isolés au milieu d'un entraînement général éclatant contre eux, en présence d'un Souverain rentré dans ses États et parlant en Roi.

L'écho de cette crainte était déjà venu plusieurs fois jusqu'à moi lorsque j'eus, à l'occasion de la réunion de la commission de permanence[1], une conversation qui fut pour moi la confirmation la plus complète de ce que j'étais autorisé à croire, de ce que je redoutais, des susceptibi-

1. Cette commission, nommée et investie par l'Asemblée nationale d'une partie de son autorité, la représentait près du pouvoir exécutif.

lités, des défiances d'un nombre important de députés composant la Droite modérée et le Centre droit.

Je consigne ici cette conversation, qu'il m'est arrivé souvent de résumer, comme une des justifications les plus concluantes de ma pensée sur la situation que l'on s'efforçait d'imposer à Monsieur le Comte de Chambord.

La commission de permanence se réunissait périodiquement, si je ne me trompe, tous les quinze jours, à Versailles : la plupart de ses membres, installés, durant les vacances de l'Assemblée, dans leurs départements respectifs, rentraient à Paris soit le jour, soit la veille du jour de leur convocation.

Dans la matinée de l'un de ces jours de séance, je reçus la visite d'un de ces messieurs. Il me parla de la situation, de l'importance possible de la réunion à laquelle il allait participer, des discussions qui y seraient vraisemblablement soulevées, des résolutions que ses collègues et lui seraient peut-être appelés à prendre ; il ajouta fort gracieusement son désir de se concerter avec moi avant de se rendre à Versailles.

« Il nous faut, me dit-il au cours de notre
« entretien, rappeler et rétablir en France la
« Monarchie légitime : tel est le but auquel nous

« devons tendre. Quels sont, à vos yeux, pour y « arriver, la marche à suivre, les votes à émettre « par les membres de la commission de perma- « nence?

« — La ligne de conduite à adopter par vos « collègues, lui répondis-je, me paraît, puisque « vous me voulez bien interroger, simple et tout « naturellement tracée.

« Monsieur le Comte de Chambord a réservé la « question du drapeau et s'est fait fort de la « résoudre après son retour en France.

« Il ne veut pas imposer à notre pays une « Constitution formulée par lui seul et rédigée à « l'avance. Il accepte, au contraire, de renvoyer « jusqu'à son retour sur son trône l'examen pré- « paratoire de cette Constitution. Il admet de la « faire d'accord avec les représentants de la « nation. Il n'y a donc, pour moi, ni motif ni « place à des négociations. Il ne saurait être « question de conditions, toujours odieuses et, « de plus, très particulièrement inopportunes en « ce moment. La commission de permanence « a pour unique mandat, aujourd'hui, de provo- « quer la convocation de l'Assemblée natio- « nale.

« Le devoir de cette Assemblée est de pro- « clamer purement et simplement Monsieur le

« Comte de Chambord Roi de France, sous le « nom d'Henri V.

« — Vous êtes incontestablement dans le vrai, « me dit alors mon interlocuteur, et je partage, « pour mon compte personnel, entièrement « votre opinion. Mais la voie que vous indiquez, « quoique la plus simple, sera, je le crains, très « difficilement admise par un grand nombre de « députés réputés monarchistes et certainement « antirépublicains.

« Voulez-vous une preuve du bien fondé de « mon appréciation ? Je voyageais, cette nuit, « avec plusieurs de mes collègues, faisant ou ne « faisant pas partie de la commission de perma- « nence, et que la gravité des questions à traiter, « le désir de connaître sans retard le résultat des « délibérations de ce jour, amenaient à Paris.

« Toutes les conversations avaient pour objet « la préparation de la restauration de la Monar- « chie et les conditions de cette restauration.

« Voici le langage que j'ai entendu tenir, soit « en route, soit à mon arrivée ici, par un cer- « tain nombre de ces messieurs, et le senti- « ment auquel ils se montraient déterminés à « obéir :

« On nous invite, disaient-ils, à voter sans « conditions la restauration de la Monarchie

« légitime : où seront pour nous, dans ce mode « de procéder, les garanties constitutionnelles « dont nous avons besoin et dont nous voulons « nous assurer la possession ?

« A la suite d'une résolution de l'Assemblée, « proclamant la déchéance de la République et « rappelant, comme conséquence immédiate, le « Roi sur son trône, ces garanties nous échap- « peraient nécessairement.

« On nous affirme, il est vrai, et nous l'admet- « tons, l'engagement pris par Monsieur le Comte « de Chambord vis-à-vis de lui-même de ne se « point faire précéder en France d'une Charte « octroyée; on nous assure sa disposition à « admettre la participation des représentants « librement nommés du pays à la confection « d'une Constitution. Il y a là certainement une « satisfaction donnée à nos désirs, à ce que nous « considérons comme les exigences légitimes « du temps actuel. Mais combien durera cette « satisfaction ? N'avons-nous pas tout motif de « craindre qu'elle ne devienne, par la force même « des situations, promptement lettre morte ? Le « peuple français, pris dans son ensemble, « ne comprend rien aux questions constitution- « nelles; il ne s'en désintéresse que trop; il est « par instinct, et aussi par habitude, avec le

« pouvoir suprême, avec celui qui, à ses yeux,
« représente l'autorité.

« Lors donc que Monsieur le Comte de Chambord aura entre ses mains les rênes du gouvernement, si, au cours de la discussion de la Constitution, la France s'aperçoit d'un désaccord sérieux entre le Roi et l'Assemblée appelée à se concerter avec lui, elle donnera sans hésitation et sans retard raison au Roi.

« Le partage des rôles, tel qu'on nous le propose, n'est point, par suite même du caractère du corps électoral français, égal pour nous, les défenseurs résolus des libertés parlementaires : nous ne saurions risquer de jouer une telle partie. »

Pour échapper au péril qu'ils redoutaient et se rendre maîtres de la situation à venir, les chefs de la Droite dite modérée et du Centre droit portèrent immédiatement leur attention sur la question de l'adoption des mesures pouvant assurer le succès de leurs aspirations.

C'est autour de la Commission de permanence, dont l'existence facilitait leur réunion, que se groupèrent les députés qui, malgré les efforts de la Droite proprement dite, voulaient poursuivre leur campagne distincte. De ces réunions souvent confuses, sans liens presque assurés entre

elles, sans autorité les unes sur les autres, et dont la composition, en raison de la dispersion presque générale des députés, ne restait pas pour chacune d'elles la même, devait sortir la commission des Neuf, présidée par le général Changarnier, commission vers laquelle convergeraient toutes les prétendues revendications, d'où partiraient toutes les propositions à soumettre à Monseigneur.

En attendant, l'écho des discussions dont ces réunions étaient l'occasion inquiétait vivement les représentants en province du parti légitimiste; ils considérèrent comme un devoir pour eux de ne point garder le silence et profitèrent du retour d'une date mémorable pour donner libre cours à leurs sentiments et à leurs vœux.

Le 29 septembre, anniversaire de la naissance de Monsieur le Comte de Chambord, plus de cent vingt journaux de la presse royaliste départementale publièrent, à titre de protestation et d'avertissement, une proclamation, que nous ne saurions reproduire ici en son entier, dont nous détachons les passages suivants :

« Tant de malheurs et d'humiliations (les « désastres de la guerre de 1870 venaient d'être « rappelés dans cette proclamation) eussent été « épargnés à notre malheureux pays, si le mou-

« vement réformateur, à la tête duquel s'était
« mise la Royauté à la fin du siècle dernier et
« que le Comte de Chambord a déclaré être prêt
« à reprendre de concert avec le peuple fran-
« çais, *n'eût pas été faussé*, et si la France fût
« demeurée unie à ses Rois qui l'avaient faite...
« Nous sommes résolus aujourd'hui à préserver
« nos enfants des douleurs que nous avons con-
« nues. C'est pourquoi la vraie France, dont les
« journaux soussignés sont l'avant-garde, aspire
« avec ardeur au jour très prochain où elle pourra,
« sans secousse, librement, légalement, rentrer
« dans les conditions de sa vie naturelle et con-
« fier sa destinée à Henri V.

« La majorité conservatrice de l'Assemblée a
« arraché, le 24 mai, notre pays au plus grave
« péril qu'il ait encore couru.... Il faut, de plus,
« pourvoir au lendemain et garantir la stabilité
« de l'avenir par le rétablissement de la Royauté
« héréditaire appropriée aux besoins des temps.

« Il reste à mettre la société à l'abri des sur-
« prises en replaçant nos institutions sur les
« bases d'un principe immuable.

« L'Assemblée, nous l'espérons, ne tardera
« pas à proclamer la Monarchie et à rappeler le
« Roi. Le Roi et l'Assemblée assureront ensem-
« ble les libertés auxquelles tout peuple a droit.

« Nous avons vu avec une joie profonde l'unité
« rétablie, par un acte mémorable et patriotique,
« dans la Famille Royale. Cet événement, appelé
« de tous nos vœux, et qui a été considéré comme
« une véritable faveur du Ciel, est un exemple
« proposé à tous les citoyens, qui doivent ou-
« blier leurs mésintelligences pour le salut de
« la patrie. »

Cet exemple donné par Monseigneur le Comte de Paris n'avait pas été compris ; ce langage, ces vœux légitimes, auxquels n'était jointe aucune allusion à de longues souffrances morales, ne furent pas non plus entendus ; la campagne entreprise dans les vues et dans le sens indiqués plus haut fut conduite avec un surcroît d'activité. C'est sous ces tristes auspices et l'action de regrettables influences que s'ouvrit cette période de trois mois au cours de laquelle tant de passions politiques se firent jour, tant de combinaisons furent essayées, tant de responsabilités encourues, et qui se termina par le retour de Monsieur le Comte de Chambord en exil et la rentrée de la France dans une série d'aventures.

Les délibérations de la commission des Neuf, quels qu'aient été leur nombre et leur durée, furent résumées en un programme gouvernemental sommairement formulé ; elles eurent

pour conclusion l'adoption d'une série de considérations confirmatives de ce programme et la rédaction d'un certain nombre de questions à soumettre à l'appréciation de Monsieur le Comte de Chambord, et au sujet desquelles Monseigneur serait prié de vouloir bien faire connaître ses intentions.

Leur travail terminé, ces messieurs donnèrent mission à M. Chesnelong, député comme eux à l'Assemblée nationale (ils ne pouvaient porter leur choix sur un collègue plus digne de leur confiance, plus en situation, par ses propres sentiments, de devenir un intermédiaire entre le Roi et eux) de porter à Monsieur le Comte de Chambord le résultat de leurs conférences et le résumé de leurs entretiens sur deux questions spéciales, celle de la Constitution et celle du drapeau.

Immédiatement informé du mandat confié à M. Chesnelong et du désir de celui-ci d'être autorisé à le remplir, Monseigneur lui fit dire qu'il le recevrait sans retard à Salzbourg.

Monsieur le Comte de Chambord avait en ce moment près de lui trois députés de l'Extrême-Droite qu'il avait appelés alors qu'il n'était pas même question de la démarche ultérieure de la commission des Neuf, MM. Lucien Brun, de Ca-

rayon la Tour et de Cazenove, tous trois par lui désignés pour être, au sein de l'Assemblée nationale, les interprètes de sa pensée et de ses résolutions.

A l'occasion des conférences de Salzbourg, en parlant du premier de ces trois députés, M. de Falloux, dans ses *Mémoires d'un royaliste*, affirme que M. Lucien Brun devait tenir au Roi, au nom de l'Extrême-Droite, le même langage que celui que tiendrait M. Chesnelong comme représentant autorisé des groupes de la majorité; il indique même cette intervention de M. Lucien Brun comme la conséquence d'une dernière précaution prise pour mieux assurer le succès, près de Monseigneur, du mandataire de la commission des Neuf.

Il y a dans cette affirmation, par suite, dans l'interprétation donnée par M. de Falloux à sa déclaration, une double erreur.

M. Lucien Brun, qui ne faisait pas partie de la commission des Neuf, n'avait pu recevoir, n'avait reçu d'elle aucune mission. Il n'était pas davantage le représentant délégué de l'Extrême-Droite, qui, restée étrangère à l'initiative prise par la commission des Neuf, n'avait pas à prêter son concours à une précaution que nul n'avait même visée. Appelé, ainsi que nous l'avons dit plus

haut, par Monseigneur, M. Lucien Brun se trouvait près de lui, une fois de plus, à titre de fidèle légitimiste très particulièrement écouté par le Roi.

Nous allons maintenant demander au procès-verbal même de la séance du 16 octobre de la commission des Neuf, séance consacrée à l'audition du compte rendu par M. Chesnelong de son séjour à Salzbourg, le résumé des audiences que Monseigneur lui accorda. Nous devrons seulement faire suivre la reproduction presque intégrale de ce document de deux observations.

Après un résumé des explications préliminaires données par M. Chesnelong sur l'accomplissement de sa mission et du juste hommage par lui rendu aux nobles sentiments de générosité, d'honneur, de courage, de patriotisme, dont toutes les paroles de Monseigneur avaient été empreintes, le rédacteur du procès-verbal s'exprime ainsi qu'il suit :

« M. Chesnelong précise les points suivants
« comme conclusion de ses entretiens :

« En ce qui touche la question constitution-
« nelle, M. Chesnelong déclare avoir exposé
« l'intention de la commission de faire reposer
« la proposition du rétablissement de la Monar-

« chie sur le principe *de la reconnaissance du*
« *droit royal héréditaire et d'une Charte qui ne*
« *serait ni imposée au Roi ni octroyée par lui,*
« *mais qui serait délibérée de concert entre le*
« *Roi et l'Assemblée.*

« *Monsieur le Comte de Chambord a exprimé*
« *son acquiescement à ces deux premiers points.*

« M. Chesnelong a fait connaître ensuite que,
« dans la pensée de la commission, la propo-
« sition devrait indiquer les bases sommaires
« de la Charte à intervenir, notamment les
« quatre suivantes : l'exercice collectif du pou-
« voir législatif par le Roi et les deux Chambres,
« l'attribution au Roi du pouvoir exécutif, l'in-
« violabilité de sa personne, et, comme consé-
« quence de l'inviolabilité royale et de la coopé-
« ration des Chambres à l'œuvre législative, la
« responsabilité des ministres. Et il a ajouté
« que la commission avait été unanime pour
« reconnaître la nécessité de ces quatre points
« et de leur indication dans la déclaration du
« rétablissement de la Monarchie.

« M. Chesnelong a fait connaître également
« que la proposition stipulerait le maintien des
« libertés civiles et religieuses, de l'égalité
« devant la loi, du libre accès de tous les

« citoyens à tous les emplois civils et militaires,
« du vote annuel de l'impôt par tous les repré-
« sentants de la nation, et en général des ga-
« ranties qui constituent le droit public actuel
« des Français, expliquant bien que cette stipu-
« lation était opportune, non pas assurément à
« titre de défiance contre les intentions de Mon-
« sieur le Comte de Chambord, qui, dans toutes
« ses lettres, a déclaré que ces maximes lui
« étaient chères et sacrées comme à tous les Fran-
« çais, mais pour ôter toutes bases à des attaques
« injustes qui tendent à égarer l'esprit public.

« *Monsieur le Comte de Chambord n'a for-*
« *mulé aucune objection ni contre ce mode de*
« *procéder, ni contre l'insertion dans la propo-*
« *sition de ces divers points en particulier.*

« En ce qui touche la question du drapeau,
« M. Chesnelong déclare avoir exposé à Monsieur
« le Comte de Chambord, sans rien omettre des
« considérations qu'il portait au nom de ses col-
« lègues, les graves raisons, tenant à l'état des
« esprits dans le pays, dans l'armée et dans
« l'Assemblée, qui avaient porté la commission
« à s'arrêter à la formule suivante : « Le drapeau
« tricolore est maintenu ; il ne pourra être mo-
« difié que par l'accord du Roi et de l'Assem-
« blée. »

« Monsieur le Comte de Chambord a permis « à M. Chesnelong de s'exprimer avec une res- « pectueuse liberté et a bien voulu l'écouter « avec l'attention la plus bienveillante. Il a « montré le souci de préserver intactes, dans « l'intérêt du pays, les deux forces qui lui « semblent nécessaires pour remplir effica- « cement son devoir royal : l'intégrité de son « principe et l'intégrité de son caractère. Il res- « pecte, d'ailleurs, le sentiment de l'armée pour « un drapeau teint du sang de nos soldats; il « n'a jamais été étranger aux gloires et aux dou- « leurs de la patrie; il n'a jamais eu l'intention « d'humilier ni son pays ni le drapeau sous « lequel ses soldats ont vaillamment combattu.

« Ses résolutions se formulent dans les deux « points suivants :

« 1° *Monsieur le Comte de Chambord ne de- « mande pas que rien soit changé au drapeau « avant qu'il ait pris possession du pouvoir.*

« 2° *Il se réserve de présenter au pays et se « fait fort d'obtenir de lui, par ses représen- « tants, à l'heure qu'il jugera convenable, une « solution compatible avec son honneur et qu'il « croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la « nation.*

« M. Chesnelong, parlant, non plus au nom de « Monsieur le Comte de Chambord, mais au nom « de MM. Lucien Brun, de Carayon la Tour, de « Cazenove, qui se trouvaient avec lui à Salz-« bourg, déclare que ses honorables collègues « ont accepté pour eux-mêmes et pour leurs « amis de voter la formule : « Le drapeau tri-« colore est maintenu ; il ne pourra être modifié « que par l'accord du Roi et de l'Assemblée, « étant entendu toutefois qu'ils auront l'entière « liberté de leur vote lorsque le Roi présentera « la solution qui fait l'objet de la réserve ci-des-« sus mentionnée. » Après avoir donné ces « explications, M. Chesnelong demande qu'un « procès-verbal en soit dressé pour la décharge « de sa responsabilité, ce à quoi la commission « a consenti. »

La première de mes observations porte sur une affirmation de Monsieur le Comte de Chambord à M. Chesnelong. Les paragraphes insérés en *lettres italiques* dans le procès-verbal ci-dessus sont bien la reproduction exacte des réponses de Monseigneur, de ses déclarations fixées en leurs termes au cours des audiences qu'il accorda à M. Chesnelong ; mais, en même temps, sur une instance de ce dernier relative à l'admission par Monsieur le Comte de Chambord du dra-

peau tricolore, Monseigneur ajouta les paroles suivantes : « Je ne l'accepterai jamais », paroles qui, d'ailleurs, étaient la confirmation de son manifeste daté de Chambord et du 5 juillet 1871.

Quelle est la pensée qui arrêta la révélation de ces dernières paroles ? Nous pourrions, je crois, demander l'explication de ce silence au désir de multiplier au sein de l'Assemblée nationale, des votes favorables à la restauration de la Monarchie, à la préoccupation de l'effet sur l'opinion publique du bruit sans cesse renouvelé autour de la question du drapeau, enfin à la présupposition des obstacles que cette crainte susciterait au rappel du Roi. Quelles qu'aient été ses origines, ce silence, appui involontaire donné à l'erreur d'autre part propagée d'une concession faite quant à cette question, par Monsieur le Comte de Chambord, accrut pour nous le nombre des difficultés contre lesquelles nous eûmes à nous défendre.

Pas un instant, d'ailleurs, ne fut perdu pour chercher à placer Monseigneur en face d'un fait soi-disant acquis et arriver à triompher de ce que l'on appelait ses résistances.

Dès le surlendemain de cette séance, le 18 octobre, les bureaux des groupes parlementaires de la Droite modérée et du Centre droit, au sortir

d'une réunion de ces groupes chez M. Anisson du Perron, rédigeaient, à titre de procès-verbal officiel de cette réunion, et faisaient communiquer à tous les journaux, avec appel au concours immédiat de leur publicité, la note suivante :

« Les bureaux des réunions parlementaires « qui avaient déjà conféré le 4 octobre dernier, « convoqués aujourd'hui 18 octobre, se sont « trouvés unanimement d'accord pour recon- « naître que l'adoption des propositions prépa- « rées par la commission des Neuf était impé- « rieusement commandée par l'intérêt du pays.

« D'après ces propositions :

« La Monarchie serait rétablie.

« Toutes les libertés politiques, civiles et « religieuses, qui constituent le droit public de « la France, seraient garanties.

« Le drapeau tricolore serait maintenu, et des « modifications ne pourraient y être apportées, « l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que « par l'accord du Roi et de la représentation « nationale.

« Les réunions que ces bureaux représentent « vont être immédiatement convoquées. »

Cette note, à son apparition, fut signalée et représentée comme le résumé exact des derniers incidents, la conséquence naturelle des entretiens de M. Chesnelong avec Monsieur le Comte de Chambord et la constatation de l'accord établi, sur les trois articles de la note, entre Monseigneur et la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale.

Cependant (pour arriver à notre seconde observation, en nous attachant spécialement à la question du drapeau), si l'on compare aux termes dans lesquels Monseigneur formula à M. Chesnelong sa résolution les termes du paragraphe 3 de la note ci-dessus reproduite, peut-on ne point être frappé de l'opposition, quant aux conclusions à en tirer, entre le langage de Monseigneur et le libellé de ce paragraphe 3 ? Monseigneur, après son affirmation de la non-demande par lui d'un changement au drapeau avant sa prise de possession du pouvoir, se réserve personnellement la présentation d'*une solution*. Ce mot *solution* pouvait entraîner, ce qui précède nous a prouvé qu'il entraînait, pour Monsieur le Comte de Chambord, la disparition du tricolore dans le drapeau futur de la France.

Le troisième paragraphe de la note est, par contre, ainsi qu'il suit rédigé : « Le drapeau tri-

« colore serait maintenu, et des *modifications* ne « pourraient y être apportées... que par l'accord « du Roi et de la représentation nationale. »

Or, le mot *modifications* est, dans son sens propre, exclusif d'un acte de destruction ; il était certainement, dans la pensée de ceux qui l'employèrent, indicatif de la conservation définitive du tricolore. Nous le demandons donc, de cette substitution du mot *modifications* au mot *solution* ne devait-il pas sortir le germe d'un désaccord qu'eût évité la reproduction, d'ailleurs tout indiquée en cette grave occurrence, de l'expression dont Monseigneur s'était servi ?

Ma conviction et ma crainte à cet égard m'avaient, dès le 16 octobre, dans la soirée, inspiré la déclaration suivante à un député, le marquis de Mornay, qui m'était venu communiquer un projet de note, résumé des délibérations de la Commission des Neuf, projet dont le texte m'était absolument inconnu et dont je pris très attentivement lecture. Le 3e paragraphe de cette note était ainsi qu'il suit libellé : « Le drapeau « tricolore est maintenu ; il n'y sera apporté de « modification que d'accord entre le Roi et « l'Assemblée. »

Après diverses explications à l'égard des motifs qui avaient dicté la rédaction de cet acte,

M. de Mornay me demanda quel effet, d'après mes prévisions, produiraient sur Monsieur le Comte de Chambord les affirmations contenues dans ce document et leur reproduction par la presse.

« Croyez-vous, me dit-il, que Monseigneur le « considère comme l'exacte traduction de sa « pensée, qu'il admette de l'adopter, en quelque « sorte, comme son programme, et consente à « faire de ses trois articles la base d'une entente « entre lui et la France ?

« — Je me suis absolument interdit, répon- « dis-je, de faire parler Monseigneur ou de « parler comme son représentant, en son nom, « alors que, pour ce second cas, je n'en ai point « reçu de lui la permission formelle.

« Il me faudrait, tout au moins, pour satis- « faire votre désir, me trouver en face d'un fait « attendu ou annoncé, et en prévision duquel « j'aurais été, antérieurement, muni d'instruc- « tions.

« Or, la déclaration que vous me communi- « quez est un acte que rien ne pouvait faire « pressentir ; sa rédaction est le résultat d'un « vote émis cette après-midi ; son libellé est, « depuis une heure à peine, arrêté ; sa publica- « tion va avoir lieu, sans entente, sans autorisa-

« tion préalables. Je dois, en une telle situation,
« à Monseigneur, d'attendre, avant de paraître
« les traduire, de connaître son impression et
« son jugement.

« Je suis, par contre, en droit d'avoir une
« appréciation personnelle et, en raison de la
« gravité des circonstances actuelles, tout dis-
« posé à m'expliquer, au sujet de cette décla-
« ration, avec vous; mais c'est en mon nom, et
« uniquement en mon nom, que je vous vais
« parler.

« Pour moi, le texte de l'article 3 de la décla-
« ration de la commission des Neuf, texte pris
« en son vrai sens (et il n'est susceptible que
« d'un sens), est en contradiction complète
« avec la vérité de la situation.

« Après le premier membre de phrase, « le
« drapeau tricolore est maintenu », sont ajoutés
« ces mots : « et il n'y sera apporté aucune
« modification. »

« Or, l'expression *modification* est par elle-
« même exclusive des mots *changement total.*
« L'introduction de la voyelle *y* dans le second
« membre de la phrase, à l'endroit qui lui est
« assigné, est la présupposition absolue, quelles
« que soient d'ailleurs les modifications de dé-
« tail à adopter, de la conservation d'un fond

« tricolore. On ne modifie que ce que l'on ne « détruit pas, que ce qu'on laisse en grande « partie subsister. Eh bien, je vous le dois dire, « il ne reste pas, il ne restera point, dans cette « question du futur drapeau de la France, de « fond tricolore. »

Mon impression au sujet de l'interprétation notoirement différente à donner au langage de Monsieur le Comte de Chambord et au libellé du troisième paragraphe de la note ne m'a point été uniquement personnelle. Elle fut, évidemment, partagée par les auteurs de la note. Cette impression, le sentiment de l'existence, dans cette contradiction, d'un obstacle insurmontable à un accord, la résolution, enfin, de laisser entre les mains qui les détenaient déjà les rênes du pouvoir, donnèrent naissance presque instantanément à deux tentatives d'organisation d'un provisoire, en réalité, non redouté : ne serait-il pas plus exact de dire souhaité ?

Une de ces tentatives devint l'occasion et l'objet d'une démarche près de moi. Il s'agissait, pour un groupe politique déterminé, de ne point aller droit au but, c'est-à-dire de refuser la Monarchie sans conditions, de faire triompher une transaction qui lui apparut sous la forme de l'offre à soumettre à S. A. R. Monseigneur le

Prince de Joinville de la lieutenance générale du royaume.

Cette situation transitoire entre la République répudiée et l'action directe de la Monarchie restaurée en principe semblait, à plusieurs, permettre la réalisation de leurs calculs ; elle détruisait le régime que l'on détestait, elle retardait l'entrée dans un avenir que l'on redoutait.

Les inspirateurs et les soutiens de l'idée de ce gouvernement intérimaire voyaient (ne serions-nous pas autorisé à le croire ?) dans le fait de l'existence d'une lieutenance générale la mise à leur disposition d'une période de temps durant laquelle ils pourraient se retourner, aviser, dresser leurs batteries, formuler et poser leurs conditions ; ils espéraient, sans doute, faire pour cette campagne engagée par eux, de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville, s'il avait consenti à accepter ce rôle, le représentant désigné des systèmes politiques modernes, des idées parlementaires, l'avocat et au besoin le défenseur des soi-disant revendications de la France.

Au cours d'une des réunions où se trouvaient ordinairement les députés des Centres monarchiques de l'Assemblée nationale, cette question

de lieutenance générale avait été très vivement débattue.

Le général Changarnier s'était même proposé pour offrir, au nom de ces messieurs, à S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville, le titre et les pouvoirs de lieutenant général ; il s'était en même temps fait fort d'obtenir le consentement de ce prince.

Tout cela se passait dans l'après-midi. Quelques heures plus tard, et avant la démarche que le général Changarnier devait tenter le soir même près de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville, un des députés présents à cette séance vint me révéler la pensée de ses collègues, la proposition et les affirmations du général. Il me demanda si je saurais et si je lui pourrais dire quelle impression produirait sur l'esprit de Monsieur le Comte de Chambord la réalisation de ce projet, au cas où les instances du général Changarnier seraient favorablement accueillies.

Il me fallait en cette circonstance, ainsi que quelques jours auparavant, en face d'une ouverture et d'une interrogation analogues, ne préjuger en rien, comme son représentant, les appréciations de Monseigneur ; je ne pouvais parler qu'en mon nom personnel.

« Un tel projet, répondis-je donc après avoir « expliqué ma situation, fait naître chez moi un « sentiment très pénible ; il peut être de mon « devoir de ne le pas cacher, et je vous le tra- « duis sans hésitation.

« Rien ne saurait, à mes yeux, être plus bles- « sant pour Monsieur le Comte de Chambord « que le vote par l'Assemblée nationale d'une « lieutenance générale, que l'organisation et le « fonctionnement de cette délégation, pour un « temps, de l'autorité suprême.

« Deux motifs peuvent seuls imposer ou expli- « quer et justifier une lieutenance générale :

« L'éloignement du souverain et son impos- « sibilité, pour une cause ou pour une autre, de « rentrer promptement dans ses États ;

« L'altération de ses facultés intellectuelles « et son incapacité morale de régner sur son « peuple.

« Monseigneur n'est séparé de la France que « par une distance franchissable en quelques « heures. Il s'est affirmé résolu, il est prêt à y « arriver au premier appel. Mettre, dans ces « conditions, un arrêt à son retour immédiat « serait déclarer implicitement, alors qu'au « contraire tous rendent hommage à la vive intel- « ligence de Monseigneur, son impuissance

« formelle, au moins l'existence pour lui et par
« sa faute d'empêchements à prendre en mains
« les rênes du gouvernement.

« Au reste, ajoutai-je, j'ose vous affirmer à
« l'avance l'insuccès du général Changarnier.
« Ce que je sais des conditions dans lesquelles
« eut lieu l'entrevue du 5 août à Frohsdorf
« m'interdit tout doute à l'égard du refus qui lui
« sera opposé par S. A. R. le Prince de Join-
« ville. »

Ma prédiction se devait accomplir. Le général Changarnier, ainsi qu'il avait été convenu, se rendit, le soir même, d'abord chez Monseigneur le Prince de Joinville, qui déclina péremptoirement le pouvoir qui lui était offert, puis chez Monseigneur le Comte de Paris ; ce prince déclara à son tour au général approuver entièrement, comme chef de la branche d'Orléans, la réponse de son oncle et ne devoir jamais consentir, pour sa part, à paraître vouloir élever le moindre obstacle à la restauration de la Monarchie en la personne de Monsieur le comte de Chambord.

Je m'empressai de rendre compte, par une voie sûre, à Monseigneur, de l'ouverture à moi faite, de l'entretien qui la suivit, du sens et des termes de ma réponse.

Les journaux se firent l'écho du refus de Mon-

seigneur le Prince de Joinville, et, peu de temps après mon entrevue, je recevais de Monsieur le Comte de Chambord l'ordre, que j'accomplis de suite, d'aller en son nom porter ses remercîments, à LL. AA. RR. Monseigneur le comte de Paris et Monseigneur le Prince de Joinville, de leur résolution, de leur attitude et de leur langage en cette circonstance.

La confiance du général Changarnier en son succès n'avait pas été partagée par tous ceux qui y avaient adhéré : un second expédient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut conçu et présenté à quelques-uns des adeptes du provisoire : le projet de la création, en faveur du maréchal de Mac-Mahon, d'un décennat présidentiel.

LE PROCÈS-VERBAL SAVARY

La suppression momentanée d'un procès-verbal, son remplacement vis-à-vis du public par une courte note constituant, sur un point essentiel, un exposé inexact de la situation, avaient jeté dans les esprits, naturellement fort préoccupés des résultats à attendre de l'entrevue de Salzbourg, un très grand trouble ; les incertitudes à l'égard d'un avenir prochain s'accroissaient ; les journaux, organes de divers partis politiques, multipliaient leurs interprétations et leurs commentaires, dans lesquels la part du faux était de beaucoup la plus considérable.

L'inquiétude dominait déjà en maîtresse à Paris et dans la province, très spécialement impatiente d'une solution qu'elle se sentait à elle seule impuissante à amener.

Quelques heures encore, et sous le coup de l'apparition inopinée d'un autre procès-verbal, ces doutes, cette inquiétude se transformeront en une irréductible erreur.

Presque immédiatement après la séance du 16 octobre de la commission des Neuf, dans une

réunion à Versailles des députés du Centre droit, M. Chesnelong, sur un désir manifesté par ces messieurs, avait renouvelé devant eux, sinon dans les mêmes termes, du moins sous une inspiration identique de ses souvenirs, le récit de ses entrevues à Salzbourg avec Monsieur le Comte de Chambord.

Ce groupe comptait malheureusement parmi ses membres et avait pour secrétaire M. Savary, tristement connu depuis par ses démêlés avec la justice et par sa déplorable fin en Amérique.

Au sortir de cette réunion, abusant de son titre, M. Savary rédigea, apporta à Paris et communiqua aux journaux le compte rendu de cette conférence. Ceux-ci l'insérèrent, pour la plupart, dans leurs colonnes (deux ou trois feuilles, l'*Union* entre autres, s'étaient seules refusées à le publier) et ainsi apparut ce procès-verbal, connu dans l'histoire de ces cruelles semaines, sous le nom de procès-verbal Savary.

Le jour de sa publication, le Comte de Sainte-Suzanne, directement attaché au service de Monseigneur et alors de passage à Paris, me vint voir dans la soirée. Il était porteur et me donna communication de l'un des journaux en question.

A la lecture de ce compte rendu, d'un caractère soi-disant officiel, nous fûmes, lui et moi, immédiatement frappés des nombreuses et odieuses inexactitudes qu'il contenait. Aucune allusion à l'existence de cet écrit ne m'avait été encore faite, aucun avis transmis à l'égard de sa publication. Celle-ci restait pour moi inexplicable. Je ne pouvais, par contre, que trop pressentir les désolantes conséquences d'un acte dont l'inspiration, insidieusement hostile, ne laissait pas un doute dans mon esprit. Nous devions être en face d'une manœuvre calculée de telle sorte que la seule voie restant ouverte devant le Roi fût celle par laquelle il se refuserait à subir des conditions déjà rejetées par lui.

J'avais, en outre, la profonde conviction que le langage prêté par M. Savary à M. Chesnelong n'était pas celui tenu à Versailles par ce dernier, que ses paroles comme sa pensée avaient été travesties.

Je fus, le lendemain, ainsi d'ailleurs que chaque jour, à cette époque, retenu toute la matinée chez moi. Nombre de nos amis, profondément inquiets de quelques-unes des déclarations souverainement invraisemblables insérées dans ce procès-verbal, me vinrent interroger à leur sujet. Je ne pus que leur affirmer leur com-

plète contradiction avec les déclarations de Monseigneur.

Dès que je fus libre, je me rendis à Versailles, qu'habitait alors M. Chesnelong; je le rencontrai chez lui et le questionnai à mon tour, mais inutilement, au sujet de ce funeste procès-verbal, dont il ignorait même l'existence au moment où je lui parlais.

M. Savary s'était abstenu, avant de confier son manuscrit aux représentants de la presse, de communiquer à M. Chesnelong son projet de rédaction.

Je signalai à celui-ci la fausseté manifeste de certains passages de ce procès-verbal, lui avouai mon affirmation à nos amis du non prononcé par lui de certaines déclarations impliquant de la part de Monseigneur des concessions, qu'il savait comme moi n'avoir jamais été admises. Je lui exprimai enfin ma conviction de l'urgente nécessité d'une rectification publique entraînant le désaveu, de sa part, du langage qu'on lui avait prêté.

M. Chesnelong me remercia de m'être constitué son garant, de l'avoir dégagé, par mes dires, d'une responsabilité qui ne lui appartenait nullement et qu'il repoussait énergiquement.

Il prit sur l'heure même la route de Paris, alla

au bureau du journal *l'Union,* et présida à la rédaction du procès-verbal rectificatif qui parut le soir même dans ce journal.

Ni cette rectification, ni tous les efforts tentés par d'autres voies pour rétablir la vérité des faits, ne purent, cette fois encore, triompher de l'égarement du public.

Le siège de l'opinion, il faut le reconnaître, avait été très bien conduit : celle-ci était cernée de toutes parts. Nos tentatives pour la dégager des liens qui l'enveloppaient restaient totalement impuissantes.

Le Roi seul pouvait désormais dissiper les ténèbres que les adversaires de la reconnaissance pure et simple de ses droits multipliaient, préciser sans contestation admissible les limites de son acceptation, le sens, les motifs de ses refus, en un mot, rendre à ses intentions, à ses vues sur la France, à sa compréhension de ses devoirs comme Souverain, leur caractère progressivement dénaturé.

Ainsi s'explique et se doit expliquer la résolution de Monseigneur d'adresser, à la date du 27 octobre, à M. Chesnelong, la lettre que nous allons reproduire :

« J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à
« Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour

« votre noble caractère une si profonde estime,
« que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à
« vous comme vous êtes venu vous-même loya-
« lement à moi.

« Vous m'avez entretenu pendant de longues
« heures des destinées de notre chère et bien-
« aimée patrie, et je sais qu'au retour vous avez
« prononcé, au milieu de vos collègues, des
« paroles qui vous vaudront mon éternelle recon-
« naissance.

« Je vous remercie d'avoir si bien compris les
« angoisses de mon âme et de n'avoir rien ca-
« ché de l'inébranlable fermeté de ma résolu-
« tion.

« Aussi ne me suis-je point ému quand l'opi-
« nion publique, emportée par un courant que
« je déplore, a prétendu que je consentais enfin
« à devenir le Roi légitime de la révolution.

« J'avais pour garantie le témoignage d'un
« homme de cœur, et j'étais résolu à garder le
« silence tant qu'on ne me forcerait pas à faire
« appel à votre loyauté.

« Mais puisque, malgré vos efforts, les malen-
« tendus s'accumulent, cherchant à rendre obs-
« cure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la
« vérité à ce pays, dont je puis être méconnu,
« mais qui rend hommage à ma sincérité, parce

« qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que « je ne le tromperai jamais.

« On me demande aujourd'hui le sacrifice de « mon honneur. Que puis-je répondre, sinon que « je ne rétracte rien, que je ne retranche rien « de mes précédentes déclarations? Les pré- « tentions de la veille me donnent la mesure des « exigences du lendemain, et je ne puis con- « sentir à inaugurer un règne réparateur et fort « par un acte de faiblesse.

« Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la « fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV. « Le « violent amour que je porte à mes sujets, « disait-il souvent, me rend tout possible et « honorable. »

« Je prétends sur ce point ne lui céder en « rien ; mais je voudrais bien savoir quelle leçon « se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui « persuader de renier l'étendard d'Arques et « d'Ivry.

« Vous appartenez, Monsieur, à la province « qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, « d'avis qu'il eût promptement désarmé son « interlocuteur en lui disant avec sa verve béar- « naise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc ; « il vous conduira toujours au chemin de l'hon- « neur et de la victoire. »

« On m'accuse de ne pas tenir en assez haute « estime la valeur de nos soldats, et cela au « moment où je n'aspire qu'à leur confier tout « ce que j'ai de plus cher : on oublie donc que « l'honneur est le patrimoine commun de la « Maison de Bourbon et de l'armée française, et « que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer « de s'entendre ?

« Non, je ne méconnais aucune des gloires de « ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a « vu couler mes larmes de reconnaissance toutes « les fois que, dans la bonne ou dans la mau- « vaise fortune, les enfants de la France se sont « montrés dignes d'elle.

« Mais nous avons ensemble une grande « œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à « l'entreprendre quand on le voudra, dès « demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est « pourquoi je veux rester tout entier ce que je « suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuis- « sant demain.

« Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer « sur ses bases naturelles une société profondé- « ment troublée, d'assurer avec énergie le règne « de la loi, de faire renaître la prospérité au « dedans, de contracter au dehors des alliances « durables, et surtout de ne pas craindre d'em-

« ployer la force au service de l'ordre et de la « justice.

« On parle de conditions : m'en a-t-il posé, « ce jeune prince, dont j'ai ressenti avec tant de « bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant « que son patriotisme, venait spontanément à « moi, m'apportant, au nom de tous les siens, « des assurances de paix, de dévouement, de « réconciliation.

« On veut des garanties[1] : en a-t-on demandé

1. On remarquera la tristesse amère avec laquelle Monsieur le Comte de Chambord fait allusion d'abord aux conditions, puis aux garanties, dont l'acceptation par lui pour les premières, la mise en possession de la commission des Neuf pour les secondes, doivent précéder son rappel sur le trône de nos pères.

Ce n'est pas, en effet, constatons-le ici une fois de plus, dans la puissance du principe de la Monarchie héréditaire spontanément rétablie, c'est dans un programme contenant, comme base de la Charte à intervenir, quatre propositions à imposer à l'adoption de Monseigneur, que les membres de cette commission des Neuf voient, à titre de préliminaires essentiels, et cherchent le salut de la France.

Pour eux (cette pensée ressort clairement des instructions confiées à leur mandataire), le pacte à conclure entre Monsieur le Comte de Chambord et l'Assemblée nationale formait un seul et même tout indissoluble. En acceptant la couronne des mains des députés, Monseigneur, à leurs yeux, acceptait nécessairement, par cela même, les garan-

« à ce Bayard des temps modernes dans cette « nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait « à sa modestie la glorieuse mission de calmer « son pays par une de ces paroles d'honnête « homme et de soldat qui rassurent les bons et « font trembler les méchants ? Je n'ai pas, c'est « vrai, porté comme lui l'épée de la France « sur vingt champs de bataille ; mais j'ai con- « servé intact, pendant quarante-trois ans, le « dépôt sacré de nos traditions et de nos « libertés. J'ai donc le droit de compter sur la « même confiance, et je dois inspirer la même « sécurité.

« Ma personne n'est rien ; mon principe est « tout. La France verra la fin de ses épreuves « quand elle voudra le comprendre. Je suis le « pilote nécessaire, le seul capable de conduire « le navire au port, parce que j'ai mission et « autorité pour cela.

« Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dis- « siper les malentendus et arrêter les défaillances

ties réclamées de lui. En même temps, et à leur sens, la volonté nationale, après l'indication explicite, en son nom, des conditions auxquelles elle était prête à rétablir la Monarchie, reprenait, au cas où Monsieur le Comte de Chambord rejetterait ces conditions, sa pleine liberté de décision et d'action.

« à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles,
« en quittant Salzbourg, sont sans cesse pré-
« sentes à ma pensée : « La France ne peut pas
« périr, car le Christ aime encore ses Francs, et,
« lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il
« veille à ce que le sceptre de la justice ne soit
« remis qu'en des mains assez fermes pour le
« porter.

« HENRI. »



LA QUESTION DU DRAPEAU

A l'apparition de cette lettre dans le journal *l'Union*[1], un très grand nombre de personnes,

1. A l'occasion de cette insertion je fus attaqué de divers côtés, notamment, dans une lettre rendue publique, par M. Ernest de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, l'un des auteurs compromis avec la gauche pour la nomination par l'Assemblée nationale de soixante-quinze sénateurs inamovibles.

On me reprocha la remise immédiate par moi de cette lettre à M. Chesnelong et son insertion dans le journal *l'Union* deux heures après cette remise, en un mot, d'avoir enlevé toute possibilité à un retrait ou à une modification de cette lettre.

J'avais à cette époque, j'ai toujours conservé la conviction que mon devoir envers Monseigneur m'imposait l'obligation d'agir comme je le fis ; j'ajouterai ici ma certitude, dès le premier jour évidente pour moi, et dont je vais donner ci-après la preuve, que tout délai m'était interdit et, de plus, impossible.

La veille du jour où la lettre de Monsieur le Comte de Chambord parut dans l'*Union*, je reçus dans l'après-midi un télégramme daté de Salzbourg ; il m'annonçait l'arrivée chez moi, le jour même, à onze heures du soir, d'un de nos amis, de service alors près de Monseigneur et expédié en courrier à Paris.

Cette dépêche ne mentionnait ni le nom du voyageur ni

notamment tous les hommes politiques appartenant au parti du libéralisme gouvernemental ou s'y rattachant par leurs idées ne voulurent voir dans le signataire de cette lettre (que l'on nous

l'objet de sa visite ; elle m'enjoignait de l'attendre et de le recevoir à son débotté.

Cet avis fut promptement suivi de son exécution. A l'heure indiquée, le comte René de Monti entrait chez moi et me donnait la preuve immédiate de sa mission.

Il était porteur :

1° De la lettre autographe de Monsieur le Comte de Chambord, lettre adressée, comme je l'ai dit plus haut, à M. Chesnelong, et enfermée en un pli clos et cacheté aux armes de Monseigneur ;

2° De l'ordre pour moi de partir le lendemain pour Versailles et de remettre moi-même cette lettre, en cette ville et à midi et demi, entre les mains de son destinataire ;

3° D'une copie de cette même lettre, copie ouverte et dont notre ami était autorisé à me donner lecture ;

4° D'un second ordre de Monseigneur, celui-ci écrit en entier de sa main, placé sous enveloppe ouverte et prescrivant directement au rédacteur en chef du journal *l'Union* de faire composer et paraître le lendemain, à trois heures de l'après-midi, dans ce journal, le texte, pris sur la copie, de la lettre de Monsieur le Comte de Chambord à M. Chesnelong.

Le comte René de Monti, de son côté, et d'après les instructions les plus formelles qu'il en avait reçues de la bouche même de Monsieur le Comte de Chambord, devait se rendre le lendemain matin aux bureaux du journal *l'Union* et s'assurer sur place, de concert avec le rédacteur en

pardonne cette expression) que l'homme entièrement dominé par ses regrets pour un passé désormais disparu, que le Prince deux fois vaincu par le drapeau tricolore dans la personne des membres de sa famille et dans sa personne même en 1830.

Ils se refusèrent à reconnaître en lui le Souverain ayant étudié, durant de longues années d'exil, les crises par lesquelles avait passé la nation sur laquelle il était appelé à régner, et constamment préoccupé de son relèvement moral et matériel.

Ils proclamèrent anéantie toute espérance de restauration monarchique et l'intérêt général de la France sacrifié par Monseigneur à des considérations d'un ordre privé et à de simples scrupules.

Cependant, si l'on veut pénétrer au fond de la question ainsi soulevée, ce ne fut pas le petit-neveu de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de

chef, à l'heure même où je prendrais le chemin de fer de Versailles, de l'exécution de la résolution de Monseigneur.

La mission du rédacteur en chef de l'*Union* et la mienne étaient ainsi absolument indépendantes l'une de l'autre ; elles devaient s'exécuter simultanément, sans entente préalable entre nous.

Madame Élisabeth, le témoin des longues douleurs de Madame la Duchesse d'Angoulême, ce fut le Roi, s'étant placé comme Roi en face de l'examen de ses devoirs envers son peuple, qui traça, le 27 octobre 1873, ces lignes si amèrement reprochées à Monsieur le Comte de Chambord.

Dès le début de sa lettre, la pensée de Monseigneur s'affirme. « On a prétendu, rappelle-t-« il, que je consentirais enfin à devenir le Roi « légitime de la révolution. » Cette interprétation de ses paroles le révolte. Il ne veut pas devenir ce Roi. Il repousse ce titre et avec lui la perspective inadmissible par lui de l'accomplissement, sous son règne, des actes qui en seraient les corollaires inévitables. Pourquoi cette révolte et ce refus ? Ils trouvent leur origine et leur explication dans un sentiment, dans une conviction profondément ancrés l'un et l'autre en l'esprit de Monsieur le Comte de Chambord : le sentiment de la nécessité pour le salut de la France d'une autorité puissante par son origine et le caractère de sa reconnaissance au sortir d'une ère de bouleversements politiques ; la conviction que les conditions dont on voulait, vis-à-vis de lui, entourer cette reconnaissance, en le désarmant contre les difficultés inévitables de son règne,

préparaient la victoire à bref délai d'une nouvelle révolution dans laquelle Monseigneur voyait la disparition pour lui de la possibilité de rester même une espérance pour la France. Au cours de la lettre du 27 octobre, on trouve l'expression réitérée de ce sentiment, de cette conviction, soit que Monsieur le Comte de Chambord parle de la grande œuvre à accomplir par lui, celle de la reconstitution sur des bases naturelles d'une société profondément troublée, soit qu'il rappelle, dans les termes suivants, les conditions indispensables au succès de cette œuvre : « Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant « demain.... Ma personne n'est rien ; mon prin- « cipe est tout. »

Pour tous les partis, pour les monarchistes comme pour les républicains, pour les royalistes purs comme pour les adhérents aux doctrines libérales (leur accord était, sur ce point, complet), le drapeau tricolore, alors que les chefs de la Droite modérée ou du Centre droit pressaient Monseigneur de l'accepter, avait une seule et même signification ; il était le symbole, l'étendard reconnu par tous de la révolution ; non de la révolution simplement modificatrice de certaines situations respectives et issue du mouvement réformateur de la fin du dernier siècle, à

la tête duquel s'était mise la Royauté et que Monsieur le Comte de Chambord s'était déclaré être prêt à reprendre; non de la révolution terroriste, avec son cortège de crimes sanglants, que les libéraux redoutaient et à laquelle ils prétendaient échapper : ce drapeau était la manifestation extérieure de la révolution représentant la prédominance de la volonté mobile de la nation sur la tradition, des aspirations du monde moderne sur le principe d'autorité, des intérêts, des droits de la société de 1789 sur les nécessités séculaires, en France, d'un gouvernement stable; en un mot, le drapeau tricolore signifiait pour tous la suprématie du Parlement, dirigé par quelques personnalités gouvernantes, sur le Souverain simplement régnant.

Voilà, et nul, croyons-nous, ne nous contredira, toutes les significations que, sur le terrain politique, comportaient ces mots, *drapeau tricolore*, tous les antagonismes que ce même drapeau contenait en ses plis. Voilà pourquoi la question de sa conservation a paru, au milieu de tant de négociations et de pourparlers, dominer la situation lorsque, en réalité, étaient en première ligne en jeu des vues, des désirs, des passions, des intérêts souvent intentionnellement dissimulés derrière lui pour le public.

En réclamant de Monsieur le Comte de Chambord l'admission du drapeau tricolore, les parlementaires voulaient lui imposer leur victoire, qu'ils identifiaient, non sans raison, avec la concession de ce drapeau. En se refusant à cette concession, considérée comme la condition de la proclamation de ses droits, Monseigneur, de son côté, se refusait à signer sa défaite morale. Il entendait ainsi relever, raffermir en lui le principe d'autorité et apparaître à la France tout lui-même.

Revenons maintenant au procès-verbal de la commission des Neuf et arrêtons-nous un instant, avant de clore ce chapitre, à l'une des déclarations faites à Salzbourg par Monsieur le Comte de Chambord à M. Chesnelong, déclaration reproduite très exactement en ces termes :

« Il (Monseigneur) se réserve de présenter « au pays et se fait fort d'obtenir de lui, par ses « représentants, à l'heure qu'il jugera conve- « nable, une solution compatible avec son « honneur et qu'il croit de nature à satisfaire « l'Assemblée et la nation ? »

Quelle conclusion était-il admissible de tirer du rapprochement, de la mise en parallèle de ces deux faits : l'exclusion du drapeau tricolore, l'annonce et par conséquent l'existence d'une

solution des difficultés soulevées à l'égard du drapeau ? Quelle était la réserve que Monseigneur s'était ménagée en prononçant ces mots : *une solution ?*

Des appréciations dignes de toute confiance m'ont autorisé à concevoir, sur ces questions, une impression personnelle ; mais, devant la réserve en laquelle s'est enfermé Monsieur le Comte de Chambord, et par suite de ma résolution de ne consigner en ces pages que des faits venus à ma complète connaissance, que des affirmations expression de ma certitude, j'arrête ici, sur ce point, ma plume, pour ne pas sortir du terrain sur lequel je me suis intentionnellement placé.

Pourquoi, dira-t-on peut-être, Monsieur le Comte de Chambord, alors qu'il se montrait si explicite dans ses réponses aux exposés successifs de M. Chesnelong, a-t-il renvoyé à une date postérieure à sa rentrée comme Roi dans sa patrie la présentation par lui à la France de la solution qu'il venait d'annoncer ?

Pourquoi ce silence à Salzbourg ?

Le silence de Monseigneur, déjà, ce me semble, très surabondamment justifié par les réticences de l'Assemblée nationale, se peut encore autrement expliquer.

Pour Monsieur le Comte de Chambord, la reconsécration du drapeau blanc comme le drapeau de la France était l'un de ses désirs les plus ardents, l'une de ses espérances les plus chères, un résultat essentiel, au point de vue moral, de son ascension au trône de ses pères. Il se promettait, en vue d'atteindre ce but, et rentré en France, d'employer tous les efforts de son énergique volonté et d'avoir recours à toute la puissance de son prestige joint à celui de la Royauté naissante.

On sait combien était grand son prestige personnel.

Monseigneur comptait aussi, pour la conservation intégrale du drapeau blanc, sur le concours de l'enthousiasme d'un peuple se sentant, par sa présence, tout à coup arraché à un grave péril et voyant s'ouvrir devant lui un avenir réparateur.

De l'union de toutes ces forces morales devait sortir, telle était la confiante prévision de Monseigneur, l'acceptation, par la France, du drapeau blanc.

Le retour par la pensée sur un passé récent et le souvenir de l'art avec lequel le peuple français sait, par des manifestations extérieures, aller droit au cœur de celui qu'il entoure de ses

acclamations autorisaient pleinement Monsieur le Comte de Chambord à concevoir cette espérance, dont il ne pouvait, dont il ne voulait pas se détacher.

VENUE ET SÉJOUR

DE

M. LE COMTE DE CHAMBORD

A VERSAILLES

Nous voici arrivés au mois de novembre 1873.

L'Assemblée nationale venait de rentrer à Versailles; une nouvelle session était ouverte, et la majorité monarchique, sous le coup des souvenirs des semaines précédentes, se montrait plus divisée que jamais.

La résolution du gouvernement de demander la prolongation pour dix ans (cette prolongation fut ensuite réduite à une durée de sept années) des pouvoirs présidentiels du maréchal de Mac-Mahon allait être convertie en un projet de loi à soumettre aux délibérations des députés. Conçu dès le milieu du mois d'octobre précédent, ce projet avait d'ailleurs été révélé par la voie de la presse au public au lendemain même de l'apparition de la lettre du 27 octobre[1].

1. A ce propos, un fait caractéristique. A l'heure où, au journal *l'Union,* s'imprimait la lettre de Monsieur le Comte de Chambord, et afin que le maréchal de Mac-Mahon ne la

L'adoption, l'adoption même très prochaine, de ce projet de loi ne pouvait, si aucun changement, sous l'influence d'une action extérieure, ne se produisait dans la disposition des esprits au sein de l'Assemblée, être l'objet d'un doute; de plus, et quelque formelles que dussent être les réserves, en vue de sauvegarder l'avenir, dont certains députés feraient accompagner leur vote [1], cette nouvelle loi devait entraîner, à la

connût pas tout d'abord par les journaux, communication officieuse du texte de cette lettre lui fut faite. Son premier mot, après en avoir pris lecture, fut celui-ci : « Il ne reste « plus maintenant qu'à voter pour dix ans la prolongation « de mes pouvoirs. »

La pensée de cette prolongation ne fut certainement pas inspirée par cette lecture seule au maréchal. L'initiative d'une pareille conclusion ne pouvait lui appartenir ; elle était trop contraire à son caractère. Cette déclaration ne devait être, elle n'était, dans sa bouche, que la reproduction d'une proposition à lui antérieurement soumise par les auteurs de ce projet, désireux de s'assurer par avance de son adhésion à leur expédient.

1. Sept députés de l'Extrême-Droite, MM. de Belcastel, le vicomte d'Aboville, le marquis de Franclieu, le comte de Cornulier-Lucinière, Dézanneau, le comte de Tréville et du Temple, se refusèrent à voter le septennat, signèrent et firent publier dans les journaux, n'ayant pu la produire à la tribune, la déclaration suivante :

« Convaincus que la Monarchie nationale et chrétienne « est le seul moyen de salut du pays, et que vous pour- « riez la faire si vous le vouliez, nous ne pouvons nous

suite de sa promulgation, la rentrée de la France dans une série d'incertitudes et de crises. Elle devait avoir pour conséquence (les événements ne l'ont, depuis, que trop prouvé), la renonciation, au moins au regard du public, de la part des membres de l'Assemblée, à toute espérance, pour cette même période de sept ans, d'une restauration monarchique[1].

En face de cette situation et en raison de ce nouveau péril, Monsieur le Comte de Chambord se décida à venir en France, sur le théâtre même de la vie politique, et à tenter un suprême effort pour arracher son peuple des mains de la révolution.

« résoudre à dire à la France, par le vote du projet de loi, « que nous lui offrons un instrument nécessaire et efficace de conservation sociale. Que ceux qui le pensent le « disent et votent en conséquence : c'est leur droit, leur « devoir ; nous le respectons.

« Nous avons sondé notre conscience : pour nous, cet « acte ne serait pas sincère. Or, au-dessous du Roi, mais « comme lui, nous n'avons jamais trompé notre pays et « nous ne le tromperons jamais ; nous nous abstenons. »

D'autres députés, eux aussi nettement légitimistes, déclarèrent qu'en votant la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ils n'entendaient ni voter la République, ni ajourner leurs espérances à sept ans, mais seulement donner au pouvoir la force nécessaire à la répression de l'anarchie.

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 287 et 291.

Il arriva à Paris par la ligne de Bâle, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1873, et fut reçu, en la première de ces deux villes, par le comte de Sainte-Suzanne, qui l'y avait précédé et l'attendait avec une voiture, à l'heure indiquée, à la gare de l'Est.

Cette même voiture conduisit Monseigneur directement, et sans autre arrêt que celui ordonné par lui devant les ruines des Tuileries, jusque chez le comte Henry de Vanssay, rue Saint-Louis, n° 5, à Versailles.

J'étais depuis quelque temps déjà averti, sous le sceau du secret, des intentions de Monsieur le Comte de Chambord; je me rendis à Versailles et fus reçu par lui quelques heures après son arrivée.

Durant la présence de Monseigneur chez le comte Henry de Vanssay, je le vis tous les jours, sauf le lendemain de son installation et le jour de son départ.

Je lui rapportais quotidiennement les faits, les dires venus à ma connaissance, les impressions diverses sur les dispositions des esprits, les décisions en préparation tant à Paris que dans les régions parlementaires ou au sein du gouvernement, en un mot, les prévisions les plus admises pour un avenir très prochain. Ces résumés

étaient, hélas ! peu encourageants, et suivis, à l'issue des séances de l'Assemblée nationale, auxquelles j'assistais régulièrement, d'un compte rendu des discussions et des votes, alors qu'il s'en était produit.

Ces derniers rapports avaient lieu immédiatement avant le dîner de Monseigneur, auquel il me gardait généralement, et je me souviendrai toute ma vie de la salle à manger de la rue Saint-Louis, où, autour de la table, se trouvaient assis Monsieur le Comte de Chambord, ayant en face de lui le comte de Monti de Rezé, en ce moment de service près de lui, Mme la comtesse Henry de Vanssay, le comte Henry de Vanssay et moi.

Sous quelles formes, par quels actes, si les circonstances avaient secondé sa volonté, se serait produite, à Versailles, l'intervention de Monseigneur dans l'œuvre du salut de la France ? Se serait-elle manifestée par un appel à un coup de force, en une de ces tentatives secrètement préparées pour l'exécution desquelles il est beaucoup donné, plus encore demandé à la surprise ? Monseigneur se serait-il essayé à imposer la volonté du chef du pouvoir exécutif à la nation française, ainsi qu'à mon grand étonnement j'en ai trouvé l'indication dans un passage, cité par

un journal du matin, des *Mémoires* du maréchal de Mac-Mahon[1] ?

Autre fut le mobile qui conduisit Monseigneur à Versailles, autre le but qu'il s'était proposé. En nous reportant par la pensée à ses actes au cours de sa résidence rue Saint-Louis, en les comparant à ses déclarations successives, nous revoyons Monsieur le Comte de Chambord, en ces jours de solitaires méditations, tel qu'il se montra constamment dans ses écrits. Jamais il n'a varié, et souvent nous sommes tentés de nous demander si ceux qui affirment n'avoir pu s'expliquer l'attitude de Monseigneur en cette

1. Voici le passage de ces *Mémoires* inséré dans le numéro du 14 mai 1894 du journal *le Gaulois* et auquel nous faisons allusion : « J'aurais été très heureux de voir la « France reconnaître les droits de Monsieur le Comte de « Chambord ; j'aurais tout sacrifié, sauf l'honneur et le « devoir, pour contribuer à son avènement. Mais, à mon « sens, l'honneur et le devoir ne me permettaient pas, « à moi, nommé président de la République française par « l'Assemblée nationale, *de lui imposer de ma propre vo-* « *lonté* une autre forme de gouvernement. »

Si la reproduction de ce passage des *Mémoires* du maréchal est réellement textuelle, nous nous permettrons de demander comment le maréchal, qui se refusa à voir Monsieur le Comte de Chambord et n'eut avec lui aucun entretien, a pu connaître les intentions de Monseigneur, la nature et caractère du concours qu'il lui aurait demandé.

circonstance ont très sérieusement cherché à la comprendre.

Il est si facile de prononcer un jugement alors que celui-ci répond à un puissant courant du moment !

Les déclarations les plus souvent renouvelées, les pensées les plus nettement exprimées dans les lettres et les manifestes de Monsieur le Comte de Chambord ne sont-elles pas celles-ci : la reconnaissance de la toute-puissance de Dieu sur les événements et la volonté de Monseigneur de se soumettre à cette puissance, mais aussi de profiter sans délai de ses manifestations en faveur de sa cause ? l'affirmation du droit de la France à se prononcer librement sur son avenir, et la résolution de chercher à provoquer de sa part et sur le terrain du droit des déclarations? la distinction à établir entre la personne de Monseigneur et son principe, celui-ci devant être maintenu en son intégralité, pour conserver toute sa valeur? la nécessité à ses yeux, l'intention arrêtée chez lui de ne se point réserver uniquement, mais de partager avec la France le travail de sa reconstitution politique ?

Veut-on des exemples à l'appui de ce qui précède? Il nous suffira de rappeler ici, entre bien

d'autres, ces mots, ces membres de phrases si souvent cités :

« La parole est à la France et l'heure est à
« Dieu. »

« Ce n'est pas loin de la France et sans la
« France qu'on peut disposer d'elle. »

« Dieu aidant, nous fonderons ensemble et
« quand vous (les Français) le voudrez... un
« gouvernement conforme aux besoins réels du
« pays. »

« Ma personne n'est rien ; mon principe est
« tout. »

« La France verra la fin de ses épreuves quand
« elle le voudra comprendre. »

« Nous avons ensemble (avec la France) une
« grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout
« prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès
« demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est
« pourquoi je veux rester tout entier ce que je
« suis. »

L'œuvre de Monseigneur à Versailles devait, dans son esprit, être, il s'efforça à ce qu'elle devînt la confirmation, la consécration de son langage et de ses écrits.

Il voulait, à cette heure solennelle, se trouver seul à seul avec le maréchal de Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif et, à ce titre, le mieux en

position, le plus désigné pour conférer avec lui des besoins de la France, de ses souffrances et de son avenir. Il savait l'amour profond du maréchal pour son pays. Il ne pouvait douter qu'il ne partageât, à un degré d'autant plus considérable que la situation intérieure de la France lui était plus complètement connue, les sollicitudes, les inquiétudes que cette situation inspirait à tous. Monseigneur voulait, en résumé, examiner avec le maréchal cette situation en tous ses détails, étudier avec lui l'état de l'opinion, les difficultés que présentait, les ressources que pouvait offrir pour la réalisation de ses vues sur la France telle ou telle disposition du monde parlementaire. Ces données acquises, Monseigneur eût porté son attention et celle du maréchal sur les mesures à prendre sur l'heure, si la proclamation de la Monarchie était immédiatement espérable, ou sur la marche à suivre pour arriver dans des délais à préciser, mais avec certitude, à la cessation d'un provisoire plein de périls.

En faisant cet appel au maréchal, Monsieur le Comte de Chambord était résolu, dans la première hypothèse, et avec le concours du détenteur respecté du pouvoir, à se placer directement en face de son peuple et de ses représentants [1].

1. Ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent et à la page

Il était, dans la seconde éventualité, disposé à admettre une attente, en échange de la formation d'un plan de nature à assurer, avec l'aide d'efficaces coopérations, la manifestation extérieure du sentiment monarchique, si diversement combattu depuis plus de deux ans et très réellement existant dans l'Assemblée, comme alors, dans la nation.

J'étais près de Monseigneur lorsqu'il confia au comte de Blacas la mission de se rendre en son nom chez le maréchal et de lui faire connaître son désir d'avoir avec lui, dans le plus absolu secret, une conférence. Devant cet ordre, et au cours de la conversation qui le suivit, je me permis de manifester ma conviction que la démarche de M. de Blacas resterait sans résultat et qu'à l'ouverture par lui faite nulle suite ne serait donnée par celui auquel elle allait être adressée.

Les faits n'apportèrent que trop vite la preuve du bien fondé de mes appréciations.

Il est des natures, quelque élevées, quelque

69, tout avait été préparé en vue de la réalisation possible de cette intervention immédiate de Monseigneur et de sa rentrée à Paris. Depuis et sur son ordre, j'avais envoyé, joint à son uniforme de général, par son vieux et fidèle valet de chambre, chez M. de Vanssay, les divers objets antérieurement achetés par moi.

énergiques qu'elles soient, qui ne demeurent tout à fait elles-mêmes qu'alors qu'elles se trouvent, pour ainsi dire, au milieu des éléments qui leur sont propres et sur le terrain favorable au développement de leurs qualités. Il est des caractères prêts à assumer, dans l'ordre de leurs préoccupations habituelles, de leurs prévisions à l'égard des incidents possibles de leur vie, d'entières responsabilités, qui s'inquiètent devant celles qu'ils n'ont point envisagées à l'avance et se refusent à les aborder. Que de fois cependant, l'histoire nous l'apprend, les conséquences redoutées, au point de vue politique, de certaines initiatives, ne sont point demeurées les plus réellement redoutables!

Dans la circonstance donnée, à supposer même que de l'entrevue ainsi proposée ne dût pas sortir la fixation d'un programme d'action immédiatement réalisable, il pouvait tout au moins se produire, au cours d'une conférence ouverte sous de tels auspices, poursuivie sous l'inspiration de la recherche du salut de la France, des observations, des explications, des vues de nature à faciliter, à l'heure propice, le relèvement définitif de notre malheureux pays.

A l'exposé, par M. de Blacas, de sa mission, le maréchal répondit par un refus. Dans quels

termes formula-t-il ce refus? Sur quels motifs, sur quelles considérations appuya-t-il sa détermination? Je ne pourrais exactement le dire. Ce que je sais est que ce refus fut immédiat et absolu. Le maréchal ne chercha nullement à s'enquérir du lieu où se trouvait Monsieur le Comte de Chambord, mais promit spontanément qu'au besoin toutes les mesures seraient prises pour assurer la pleine sécurité de Monseigneur.

Nous n'eûmes pas à profiter de cette promesse; à quelques très rares exceptions près, la présence de Monseigneur à Versailles fut inconnue de tout le monde. J'eus même l'occasion d'apprendre de source sûre que le maréchal, qui savait Monsieur le Comte de Chambord en cette ville, s'amusa parfois du manque d'informations de ses polices, tant celle d'au delà que celle d'en deçà de nos frontières : elles ignorèrent, en effet, durant toute l'absence de l'Autriche de Monseigneur, son départ de Frohsdorf et son entrée en France.

A propos de la visite de M. de Blacas au maréchal de Mac-Mahon, nous demandons la permission de faire ici, en quelques lignes, allusion à un fait relaté d'après une conversation avec le maréchal dans le supplément du numéro du 18 octobre 1893 du journal *le Figaro,* fait tou-

chant directement Monsieur le Comte de Chambord : je veux parler du passage de cet entretien où, d'après son interlocuteur, le maréchal aurait représenté Monseigneur comme ayant attendu dans l'avenue qui longe l'hôtel de la préfecture, alors celui de la présidence, sa réponse à la communication de M. de Blacas.

Il me serait facile de prouver ici l'inexactitude de ce récit, si, en m'arrêtant plus longtemps devant un dire prêtant une telle attitude à Monsieur le Comte de Chambord, je ne craignais d'attrister tous ceux qui comme moi connurent Monseigneur et de paraître discuter l'impossible.

Tout aussi inexact, ai-je besoin de le dire, le récit de M. de Falloux représentant, dans ses *Mémoires d'un royaliste,* Monseigneur attendant dans l'obscurité de la nuit, enveloppé dans un manteau, en la cour du palais de Versailles et au pied de la statue de Louis XIV, le vote de l'Assemblée sur la question du septennat.

Monseigneur attendit la réponse du maréchal, puis la décision de la Chambre, chez M. de Vanssay, et, chaque fois, sous la cruelle étreinte de la pensée des conséquences de l'une comme de l'autre pour les destinées de la France.

Le refus du maréchal créa un irrémédiable obstacle aux vœux de Monseigneur.

La majorité de soixante-huit voix qui fonda le septennat devint, en affermissant sur des bases moins mobiles le régime républicain, et grâce à une fausse sécurité des conservateurs, le point de départ de la marche rapidement progressive de la France dans les voies révolutionnaires.

Une fois de plus, la Monarchie était repoussée et le Roi rentrait dans son exil pour n'en plus sortir.

Vingt et une années nous séparent de celle sur laquelle nous venons de reporter nos regards attristés : je trace, en effet, ces dernières lignes au mois d'août 1894, au pied du château de Saint-Germain, dont l'état rappelle, sous une forme saisissante, tout ce que la France a perdu de grandeur depuis la naissance et la résidence dans ce château du Roi Louis XIV.

La plupart des personnes activement mêlées aux grands événements de 1873 ont disparu ; je reste un de leurs derniers survivants. Bien des passions, alors si vivaces, se sont calmées ; ce n'est certainement pas pour les raviver qu'à la fin de ma vie, après un silence intentionnel de onze années, une seule fois interrompu à la suite d'une grave offense à la mémoire de Monsieur le Comte de Chambord, j'ai repris la plume.

Toute différente, ainsi que je l'ai écrit au début de ce chapitre, a été ma pensée. Sous son inspiration et celle de mon dévouement au souvenir de Monseigneur, je n'ai eu qu'un seul but : celui de dégager Monsieur le Comte de Chambord

d'une responsabilité que, par des considérations diverses, on s'est efforcé et on s'efforce encore à faire peser sur lui.

Qu'il me soit maintenant permis de clore cet exposé des faits par quelques réflexions que je soumets à l'indulgence et à l'impartialité de mes lecteurs.

Au dire d'un groupe d'hommes politiques à un moment trop souvent écoutés et suivis, Monsieur le Comte de Chambord, resté étranger, par les circonstances mêmes de sa vie, au mouvement des esprits, ignorait les tendances prédominantes, les besoins de son temps; trop éloigné de la France pour suivre, apercevoir même les courants d'opinion qui s'y produisaient, il ne pouvait se rendre un compte exact des nécessités de sa réorganisation politique à venir.

La connaissance, la juste appréciation de ce mouvement, de ces besoins, de ces nécessités, était, dans la pensée des adhérents de l'école libérale, représentée à l'Assemblée nationale par la Droite modérée et le Centre droit, leur propriété, j'allais écrire presque exclusive.

A eux surtout, elle devait permettre une constatation exacte de la situation, la découverte et l'application de leur vrai remède aux souffrances de la France.

Ce remède, ai-je besoin de l'ajouter, devait consister en le retour de notre pays au régime parlementaire, avec la détermination en termes précis des droits, des prérogatives des Chambres et la réduction en des limites étroites du pouvoir royal.

Monseigneur pouvait donc, dans certaines conditions, s'embarquer sur le navire qui porterait la fortune de la France. Il n'était pas, il était loin d'être, contrairement à ce qu'il avait écrit, le pilote nécessaire.

Voilà les jugements, les affirmations que nous entendîmes si souvent, en ces temps de controverses ardentes, répéter autour de nous.

Voici ce que nous apprennent les faits qui depuis vingt ans se sont produits en France :

En 1873, du principe d'autorité ont triomphé les idées parlementaires ; leurs représentants possédèrent alors le pouvoir ; bientôt vivement combattus, ils s'essayèrent, sans succès, à le conserver à l'aide de concessions successives ; celles-ci devinrent, au contraire, pour leur grande part, l'origine et la source de leur défaite définitive.

Encouragé par la faiblesse, par les divisions intestines de ses adversaires, le parti républi-

cain a su, a pu multiplier ses moyens d'action, grouper ses forces et se substituer aux conservateurs dans le gouvernement de notre pays.

Sous l'énergique impulsion de la franc-maçonnerie, secondée elle-même par ses représentants au pouvoir, la révolution s'est rapidement avancée dans la voie de l'accomplissement de son œuvre de bouleversement politique et social.

Déjà nous avons vu les opportunistes, pendant un temps en grande majorité dans les Chambres, perdre, à chacun de leurs renouvellements, de nombreux sièges. Nous les voyons maintenant se soumettre aux exigences des radicaux, empressés eux-mêmes, pour arriver à la possession, dans le gouvernement, de l'autorité qu'ils convoitent, à s'allier avec le socialisme grandissant.

Monsieur le Comte de Chambord n'était-il donc pas dans le vrai quand, dès 1852, il écrivait « que, hors de la Monarchie héréditaire, il n'y « a ni repos, ni grandeur, ni prospérité durables « pour le pays (la France), condamné par une « nécessité fatale à passer incessamment de la « licence à l'oppression, de l'anarchie au des- « potisme » ? N'avait-il pas au contraire, et depuis longtemps, mieux pénétré les secrets de notre avenir quand, sans répudier aucune des réformes légitimes consacrées par le temps, en

admettant toutes les libertés compatibles avec l'exercice efficace du pouvoir royal, il opposait, au système dont on se faisait une arme contre lui, l'affirmation réitérée de la nécessité de la reconnaissance, en sa personne, du droit appartenant pour le gouvernement des peuples au principe d'autorité.

Que de maux eussent été évités, que de malheurs plus grands encore, dont nous restons menacés, eussent été conjurés, si la majorité monarchique de l'Assemblée nationale avait, alors qu'elle le pouvait, comme le proclamèrent si justement les sept signataires de la déclaration du 19 novembre, rappelé par son vote Monsieur le Comte de Chambord sur son trône !

Ne sommes-nous pas autorisés, en terminant, à nous approprier, en les rattachant au passé et au présent, les paroles prophétiques contenues en une lettre adressée par Monseigneur Dupanloup, à la date du 28 octobre 1873, à M. de Pressensé, le pasteur protestant ?

« Ma conviction profonde, lui écrivait-il, c'est
« que les maux de la France, si ce qui se pré-
« pare échoue, étonneront de nouveau le monde;
« nous irons de calamités en calamités jusqu'au
« fond de l'abîme. Et la malédiction de l'avenir

« et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pou-
« vant asseoir le pays sur des bases séculaires
« dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront
« empêché cette œuvre et précipité cette mal-
« heureuse France, au moment même où elle
« essayait un dernier effort pour se sauver, sur
« la pente fatale où elle est entraînée depuis
« bientôt un siècle, de catastrophe en catas-
« trophe.

« Quelle tristesse et quels remords pour cer-
« tains hommes forcés alors de se dire : « Il y
« eut un jour, une heure, où on aurait pu sauver
« la France, où notre concours aurait décidé de
« tout, et nous n'avons pas voulu ! »

Ces prévisions ne devaient que trop recevoir leur accomplissement. Vainqueurs et vaincus de 1873, nous payons bien chèrement les uns et les autres, et, j'en suis certain, les uns comme les autres avec une douleur patriotique égale, le divorce du peuple français d'avec sa Royauté séculaire.

V

S. S. LÉON XIII

ET

M. LE COMTE DE CHAMBORD

INTERVENTION DU PAPE

DANS LA

POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA FRANCE

S. S. LÉON XIII

ET

M. LE COMTE DE CHAMBORD

INTERVENTION DU PAPE

DANS LA

POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA FRANCE

La première manifestation extérieure, nous pourrions ajouter douloureusement éclatante, de la résolution du Pape Léon XIII d'intervenir dans la politique intérieure de la France se produisit à Alger lors de la réception au mois de novembre 1890, par le Cardinal-Archevêque, du vice-amiral Duperré, commandant en chef de l'escadre française de la Méditerranée.

A la fin d'un déjeuner donné en son honneur au palais archiépiscopal, Monseigneur Lavigerie prononça les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Permettez-moi, avant de nous séparer, de « boire à la marine française, si noblement re-« présentée aujourd'hui au milieu de nous.

« Notre marine rappelle à l'Algérie des sou-
« venirs glorieux et chers; elle a contribué dès
« le premier jour à sa conquête, et le nom du
« chef éminent qui commande actuellement
« l'escadre de la Méditerranée semble lui ra-
« mener comme un lointain écho de ses pre-
« miers chants de victoire.

« Je suis donc heureux, Monsieur l'amiral, en
« l'absence de notre gouverneur, retenu loin de
« nous, d'avoir pu vous faire ici comme une
« couronne d'honneur de tous ceux qui repré-
« sentent en Algérie l'autorité de la France, les
« chefs de notre vaillante armée, de notre admi-
« nistration et de notre magistrature.

« Ce qui me touche surtout, c'est qu'ils soient
« tous venus à cette table sur l'invitation du vieil
« Archevêque qui a, comme eux, pour mieux
« servir la France, fait de l'Afrique sa seconde
« patrie. Plaise à Dieu que le même spectacle se
« reproduise dans notre France, et que l'union
« qui se montre parmi nous, en présence de
« l'étranger qui nous entoure, règne bientôt
« entre tous les fils de la mère-patrie.

« L'union en présence de ce passé qui saigne
« encore, de l'avenir qui menace toujours, est
« en ce moment, en effet, notre besoin suprême;
« l'union est aussi, laissez-moi vous le dire, le

« premier vœu de l'Église et de ses pasteurs à
« tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute,
« elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments
« de fidélité et de reconnaissance qui honorent
« tous les hommes. Mais quand la volonté d'un
« peuple s'est nettement affirmée, que la forme
« d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement
« Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent
« faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il faut, pour arracher son pays
« aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans
« arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos
« divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à
« chacun de nous de sacrifier pour le salut de
« la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est
« ce que je souhaite de voir enseigner en France
« par tout notre clergé, et, en parlant ainsi, je
« suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée.

« En dehors de cette résignation, de cette
« acceptation patriotique, rien n'est possible,

« en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, « ni pour sauver le monde du péril social, ni « pour sauver le culte même dont nous sommes « les ministres.

« Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes « d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, « ne serait-ce que pour empêcher ceux qui vou- « draient tout détruire d'accomplir leur œuvre « de folie, surtout d'assiéger du dehors, comme « le font encore quelques-uns, malgré des hontes « récentes, donnant aux ennemis qui nous ob- « servent le spectacle de nos ambitions et de « nos haines et jetant dans le cœur de la France « le découragement précurseur des dernières « catastrophes.

« La marine française nous a, de même que « l'armée, donné cet exemple; quels que fussent « les sentiments de chacun de ses membres, elle « n'a jamais admis qu'elle dût, ni rompre avec « ses traditions antiques, ni se séparer du dra- « peau de la patrie, quelle que soit la forme, « d'ailleurs régulière, du gouvernement qu'a- « brite ce drapeau.

« Voilà une des causes pour lesquelles la « marine française est restée forte et respectée, « même aux plus mauvais jours, pourquoi elle « peut porter son drapeau comme un symbole

« d'honneur partout où elle doit soutenir le nom « de la France et, permettez à un cardinal mis- « sionnaire de le dire avec reconnaissance, où « elle protège les missions chrétiennes créées « par nous.

« Messieurs, à la marine française ! »

Ce toast, immédiatement reproduit par la presse européenne, causa dans toute la France, dès qu'il y fut connu, une très vive émotion.

Fort peu de temps avant de tenir ce langage et de proclamer ainsi hautement son adhésion entière au régime républicain, le Cardinal Lavigerie se trouvait à Rome; il avait fait en cette ville un assez long séjour et, à plusieurs reprises, été, à la connaissance de tous, reçu en audience particulière par le Souverain Pontife, dont il possédait, à un très haut degré, la confiance.

Quelles conclusions devait-on tirer du rapprochement de ces deux faits? Le Cardinal avait-il, dans sa persuasion de répondre à une pensée secrète du Pape, pris une initiative personnelle, voulu de lui-même ouvrir aux catholiques français une nouvelle voie? Avait-il, au contraire, obéi à un ordre précis, ordre dont les circonstances lui avaient facilité la réalisation? Si cet ordre souverain existait, Monseigneur Lavigerie,

en l'accomplissant, n'avait-il pas dépassé les limites qui lui avaient été tracées ?

Voilà les questions qui, au premier moment, se firent jour de toutes parts, en même temps que naissaient et se développaient parallèlement deux sentiments : d'un côté, la très réelle surprise de se trouver, sans que rien y eût préparé l'opinion publique, en face, tout au moins, d'un incontestable symptôme d'une modification profonde dans l'attitude jusqu'alors si réservée du Pape Léon XIII vis-à-vis des divers partis politiques existant en France ; de l'autre, la crainte trop fondée, trop justifiée, hélas ! par les événements, des conséquences pour le parti catholique, pour le parti conservateur, des directions, des indications à provenir de la curie romaine, comme la suite naturelle du mandat confié à l'Archevêque d'Alger.

Je ne pus partager ni l'espoir de ceux qui désiraient, qui voulaient croire à un emportement irréfléchi du Cardinal, dont la parole aurait dépassé la pensée et spécialement les vues du Pape, ni la surprise générale qu'inspira cette annonce d'un changement dans l'orientation politique du Saint-Siège.

Le caractère de Monseigneur Lavigerie, qui, au milieu des plus sérieuses difficultés, avait su

donner à son action personnelle la mesure qui devait le mieux assurer son succès, sa clairvoyance à l'égard des besoins des œuvres multiples par lui créées et soutenues, sa connaissance complète des détenteurs des ressources nécessaires à leur conservation, m'étaient de sûrs garants qu'il avait dû, le 12 novembre 1890, faire simple mais entier acte de soumission. Sous ce rapport, des relations, postérieures à sa mort et dues à des plumes autorisées, nous ont appris les craintes, les douleurs du Cardinal et, au cours de sa dernière maladie, ses désespérances à la vue de la diminution immédiate des subventions pécuniaires que lui avait procurées la charité privée.

En même temps, des souvenirs personnels, chez moi alors, comme maintenant encore, très présents, souvenirs remontant à l'époque où je me trouvais mêlé à la politique intérieure de la France, m'autorisaient à prévoir non seulement la possibilité, mais la vraisemblance d'une disposition très accentuée chez le Souverain Pontife à prendre position en France sur le terrain politique proprement dit et à assurer à la République, sous la forme par lui adoptée depuis, le concours de l'appui moral du Saint-Siège.

A son arrivée en octobre 1879 à Paris comme nonce, Monseigneur Czacky[1] me fit transmettre son désir d'entrer en relations avec moi. Il avait appris l'existence de mes rapports officiels, la plupart directs, quelques-uns indirects, avec tous les comités royalistes de France; il était déjà pénétré (je le sus pertinemment depuis) de l'idée de la nécessité pour les catholiques, pour les conservateurs, de se préparer à la lutte électorale en vue du renouvellement, en 1881, de la Chambre des députés. Il se préoccupait du choix à faire par eux du programme autour duquel ils devraient chercher à grouper le corps électoral.

Je me disposais à me rendre au désir du nonce, lorsque le général baron de Charette me vint inviter à dîner chez lui, en ajoutant que je me rencontrerais à ce dîner avec Monseigneur Czacky. Je ne pouvais douter de la pensée qui avait amené le général chez moi, celle de se prêter à une entrevue, et j'eus sans retard la preuve du bien fondé de ma supposition.

Au sortir de table, en effet, et après quelques instants de conversation générale, le nonce me

1. Il avait près de lui, comme auditeur, Monseigneur Ferrata, aujourd'hui représentant du Saint-Siège en France.

prit à part et engagea, par un résumé de ses appréciations sur la situation politique en France, un long entretien avec moi.

A ses yeux, les divers partis, autres que le parti républicain, étaient définitivement vaincus; il n'y avait plus lieu pour les royalistes à aucun espoir de restauration monarchique; le courant républicain deviendrait de plus en plus fort, de plus en plus suivi.

Dans sa pensée, les légitimistes, en continuant à lutter en faveur des principes dont ils sont les représentants, ne seraient plus écoutés et verraient le nombre de leurs adhérents diminuer progressivement. Leur influence, influence reconnue comme très précieuse à beaucoup d'égards, disparaîtrait; le bien moral qu'ils seraient naturellement appelés à faire serait par eux désormais irréalisable.

« Ce bien, m'ajouta Monseigneur Czacky, c'est « à un autre point de vue qu'il le faut maintenant « envisager, c'est sur un autre terrain que vos « amis devront s'essayer à l'accomplir : ce point « de vue est celui du triomphe des intérêts reli- « gieux; ce terrain, celui de la reconnaissance « du fait de la transformation, sans perspective « de changement, de la France en une répu- « blique, et de l'acceptation de cette transfor-

« mation. Autour des questions religieuses et « pour leur défense se peuvent unir, sans bles- « sure pour aucun d'eux, tous les partis, quelle « que soit leur origine, quels que soient les « sentiments qui d'ailleurs les divisent. »

Il n'était pas encore question, on le voit, de demander aux royalistes et paraître leur vouloir imposer, avec leur adhésion entière et sans réserve au régime républicain la répudiation de tous leurs souvenirs et l'abandon de leurs espérances.

Je me permis de répondre à Monseigneur Czacky que ses propositions, que son programme étaient, pour le parti légitimiste, absolument inacceptables; qu'en l'adoptant, si cette adoption avait été possible, les royalistes ne seraient plus compris de personne; qu'au lieu d'accroître, en ce faisant, leur autorité morale sur les populations au milieu desquelles ils vivaient, ils perdraient celle que leur assuraient encore l'estime et le respect dont ils étaient entourés. Je déclarai en même temps au nonce ma résolution de ne point me mettre dans le cas de voir l'épithète de *républicain* jointe à mon nom, résolution, dis-je à Monseigneur Czacky, d'autant plus facile pour moi que j'étais assuré de ne point recevoir de mon Roi un ordre contraire à mes intentions.

J'avais, en effet, la certitude que les vues, les conseils dont le nonce venait de se faire près de moi l'interprète autorisé seraient absolument repoussés par Monsieur le Comte de Chambord, et qu'au besoin Monseigneur interdirait, par la voie de ses représentants dans les départements, aux légitimistes de s'y conformer.

C'est par l'affirmation de cette disposition d'esprit indubitable de Monsieur le Comte de Chambord que se termina cet entretien entre le nonce et moi.

Très peu de temps après, Monseigneur Czacky se rendait chez M. le comte de Blacas, vis-à-vis duquel il aborda les mêmes questions et appuya sur les mêmes considérations le plan de conduite tracé aux catholiques et aux conservateurs de France par le Saint-Siège.

A cette seconde ouverture, faite en des termes très pressants, M. de Blacas opposa des objections fondées sur les motifs les plus vrais et les plus sérieux. Avec sa connaissance de la pensée de Monsieur le Comte de Chambord et son sentiment profond de ses devoirs personnels vis-à-vis de nos amis, il redit au nonce l'accueil que recevrait de Monseigneur l'exposé d'un plan politique si contraire à ses actes, à ses instructions, à son langage de tous les temps, et se refusa

à prêter, en une mesure quelconque, son concours à la mise en pratique de ce même plan.

Ni cette assurance des dispositions de Monsieur le Comte de Chambord ni les résolutions de M. de Blacas ne découragèrent Monseigneur Czacky. Il demanda avec une très vive insistance à M. de Blacas que les vues du Pape, dont il était l'interprète, fussent transmises à Monsieur le Comte de Chambord, et que le résumé de ses communications fût placé sous les yeux de Monseigneur.

M. de Blacas donna à cet égard au nonce pleine satisfaction, tout en faisant accompagner sa promesse de l'avis que les réponses de Monsieur le Comte de Chambord seraient la confirmation entière et très nette de son langage.

Un messager apportait rapidement à Frohsdorf le rapport de M. de Blacas, et Monseigneur, après en avoir pris lecture, lui faisait adresser par le comte Henry de Vanssay, en ce moment de service près de lui, un télégramme ainsi conçu : « Tenez ferme ; lettre suit. »

Cette lettre, le télégramme que nous venons de reproduire le dit assez, contenait la résolution de Monseigneur de se refuser à un changement de politique qu'il considérait, ainsi qu'il le

disait, pour lui et pour son parti, comme un suicide.

Cette lettre ne fut pas, d'ailleurs, la dernière réponse de Monseigneur aux tentatives politiques, dans le sens républicain, du Pape Léon XIII. Lors des élections générales de 1881, Monsieur le Comte de Chambord (on en trouvera la preuve dans mes circulaires expédiées à la date des 27 février et 25 mars[1] aux présidents des comités royalistes) indiqua aux légitimistes la nécessité d'accentuer le cachet politique de leur intervention dans la lutte et leur imposa le devoir de se placer, en face du scrutin, non plus sur le terrain de l'union conservatrice, mais sur celui du principe monarchique.

L'effet produit sur l'esprit du Souverain Pontife par le refus de Monseigneur fut, ainsi qu'il le devait être, évidemment considérable. Depuis les entretiens relatés ci-dessus et jusqu'à la mort de Monsieur le Comte de Chambord, nous n'eûmes plus à lutter contre de nouvelles propositions émanant de Rome, contre de nouvelles instances; nous pûmes, par suite et jusqu'en 1883, nous considérer comme à l'abri des résultats moralement désastreux pour la France

1. Voir à l'appendice les circulaires, p. 294, 296 et 302.

et trop faciles à prévoir des divisions, des découragements, des renonciations à toute résistance dont nous sommes, depuis, devenus les témoins.

VI

DEUX MOIS D'ANGOISSES

PRÉAMBULE[1]

Les deux derniers mois de ma vie politique, comme représentant en France de Monsieur le Comte de Chambord, mois que je viens de désigner dans ces termes, *Deux mois d'angoisses,* devraient être bien plus justement intitulés « les Derniers Jours et la Fin d'une ère politique et religieuse ».

Deux grandes personnalités avaient, dans le deuxième tiers de ce siècle et durant une période de temps presque égale, apparu, Pie IX sur son trône et dans sa prison du Vatican, Henri V dans son exil, comme les instruments créés et gardés par Dieu pour l'accomplissement de l'œuvre de la rénovation des peuples.

Dans le Pape s'était identifiée une politique religieuse ; dans Monsieur le Comte de Chambord s'étaient, pour ainsi dire, incarnés des principes contre lesquels se révoltaient les tendances libérales.

Dieu avait maintenu Pie IX sur la chaire de

1. Ici commence la reprise partielle de mes *Notes et souvenirs* terminés en 1885.

saint Pierre et l'avait offert à l'Église plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs. Il avait conservé et laissé à la disposition de la France, pendant quarante années de vie d'homme, Monsieur le Comte de Chambord, gardien fidèle, sur la terre étrangère, du droit héréditaire de la Monarchie légitime.

Le Pape et le Roi ne furent, malheureusement, sur le double terrain que nous venons de définir, ni compris ni suivis, celui-là par la majorité du monde religieux et de la presse se disant telle, celui-ci par l'ensemble de la France monarchiste et conservatrice : l'œuvre qu'il semblait leur appartenir de diriger et de conduire au succès resta, de leur vivant, irréalisée.

Pie IX mourut le premier, après avoir signalé son règne par de grands actes pontificaux, mais laissant l'Église plus que jamais en lutte contre le libéralisme religieux. Monsieur le Comte de Chambord ne tarda pas à le suivre dans la tombe, restant, en ce qui le concernait personnellement, entouré de toute l'auréole de la grandeur royale, mais, lui aussi, laissant sa patrie exposée à tous les dangers qu'engendrent la division des esprits et la contestation de la vérité.

Quel avenir nous est réservé ? Je l'ignore et me sens impuissant à le prévoir. J'arrête donc

ici mes réflexions, pour commencer le récit des événements de cette cruelle période, événements dont le contrecoup pèsera toujours lourdement sur la France.

Premières nouvelles de la maladie de Monsieur le Comte de Chambord.

Le 1er juillet 1883, à six heures du matin, mon valet de chambre entra chez moi et me remit un gros pli que venait de lui confier un des domestiques de Monsieur le Comte de Chambord, arrivé à l'instant et directement de Frohsdorf, avec l'ordre de me rejoindre dès sa descente du chemin de fer à Paris.

Ce pli, que je me hâtai d'ouvrir et dont rien ne me pouvait faire prévoir l'envoi, contenait la longue et désolante lettre dans laquelle le comte Adhéaume de Chevigné, en ce moment de service près de Monsieur le Comte de Chambord, me révélait les inquiétudes qu'inspirait la santé de Monseigneur; notre ami, pour la première fois, me parlait de la possibilité et de la crainte d'un danger.

A la date du 15 juin précédent, Monseigneur me faisait, en effet, transmettre, par le comte Adhéaume de Chevigné, l'autorisation de laisser partir pour Frohsdorf les personnes qui sollicitaient l'honneur de lui présenter leurs hommages. Si, huit jours plus tard, le 22 juin, cette permis-

sion fut retirée, rien, dans la lettre expédiée par la voie ordinaire et m'apportant ce contre-ordre, ne révélait l'existence d'une préoccupation.

Ma lecture achevée sous une émotion que la surprise rendait, s'il est possible, plus cruellement poignante, je fis introduire près de moi le messager, qui était le fils de l'ancien valet de chambre et le frère du valet de chambre en exercice de Monseigneur.

Les détails que, les larmes dans les yeux, me communiqua cet homme, détails qu'il tenait de son frère, à tous instants près de Monseigneur, ne justifièrent que trop pour moi les appréhensions du comte Adhéaume de Chevigné et me firent attendre avec une anxiété redoublée le télégramme que M. de Chevigné m'annonçait pour ce même dimanche 1er juillet.

Je ne crus même pas devoir rester seul pour la réception de cette dépêche et priai ceux de nos amis, présents à Paris, que nous avions la coutume de réunir, de vouloir bien se rendre chez moi à midi; parmi eux se trouvait M. Lucien Brun.

A peine ces messieurs avaient-ils répondu à mon appel, que m'arrivèrent de Frohsdorf, à une heure d'intervalle, deux télégrammes, l'un me confirmant la gravité extrême de l'état de Mon-

sieur le Comte de Chambord, l'autre me prescrivant de demander des prières générales.

En face de cet ordre nous frappant comme un coup de foudre, il n'y avait pour moi ni une hésitation à avoir ni un moment à perdre.

J'envoyai chercher M. Boudet, alors administrateur délégué de l'*Union,* lui fis prendre lecture des deux télégrammes et le priai, ce qu'il fit, de rédiger séance tenante l'article dévoilant à tous nos affreuses inquiétudes, invitant la France à implorer la miséricorde de Dieu, article inséré le soir même dans ce journal.

Ce premier devoir accompli, un autre me parut immédiatement s'imposer à moi : celui de ne laisser point S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris apprendre par la voie de la presse la maladie de Monsieur le Comte de Chambord et d'informer directement ce prince de nos angoisses.

Le souvenir d'un fait récent m'indiqua en même temps la marche à suivre pour faire parvenir promptement et sûrement à S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris, alors installé à Eu, mon douloureux message.

Quelque temps auparavant, et à l'occasion du coup de fouet éprouvé par Monseigneur à Goritz, M. Bocher avait été désigné par les

princes d'Orléans, en particulier par Monseigneur le Comte de Paris, pour être près de Monseigneur leur interprète. Dans une lettre adressée à M. Lucien Brun, M. Bocher avait exprimé les regrets que l'accident survenu à Monseigneur avait inspirés à ces princes et leurs vœux pour sa complète guérison.

La lettre de M. Bocher avait passé par mes mains ; je l'avais expédiée à Frohsdorf et, en réponse, reçu de Monseigneur l'ordre de remercier, par l'entremise de M. Lucien Brun, les princes d'Orléans de leur pensée et M. Bocher des termes dans lesquels il l'avait traduite.

M. Bocher me parut, par ce seul fait, mon intermédiaire indiqué près de S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris, et M. Lucien Brun, en ce moment chez moi, mon introducteur près de M. Bocher.

Je priai notre ami de me vouloir bien accompagner, et nous nous dirigeâmes ensemble vers le n° 59 de la rue de Varennes, habité par M. Bocher, et où nous le trouvâmes chez lui.

Je lui annonçai, aussitôt que je me fus fait nommer, la terrible nouvelle, lui communiquai les premiers détails en ma possession, et, faisant allusion au souvenir que je rappelais tout à l'heure, je le priai de se constituer le messager

de la douleur après avoir été celui de l'espérance.

M. Bocher me parut, en m'écoutant, très ému, se montra, en s'associant à ma douleur, fort justement préoccupé des conséquences pour tous du malheur dont nous étions menacés ; il me promit de faire prévenir le soir même Monseigneur le Comte de Paris et fit partir de suite un exprès pour le château d'Eu.

Ma première audience chez S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris.

Le lendemain lundi 2 juillet, quelques instants après mon déjeuner, M. Bocher se fit annoncer chez moi. Il me venait informer que Monseigneur le Comte de Paris, parti d'Eu sur son avertissement et arrivé le matin à Paris, m'attendait ce même jour, chez lui, de deux à cinq heures de l'après-midi.

Je fis atteler immédiatement ma voiture et me rendis rue de Varennes, à l'hôtel Galliera, où je trouvai Son Altesse Royale seule dans son cabinet de travail donnant sur la cour.

Je voyais ce prince pour la première fois ; je ne lui avais point été, par suite de circonstances diverses, jusqu'alors présenté.

Monseigneur le Comte de Paris ouvrit la conversation en me parlant de la santé de Monsieur le Comte de Chambord, des inquiétudes qu'il ressentait vivement et de son espérance d'une guérison qu'il m'affirmait extrêmement désirer.

Il m'interrogea ensuite sur les détails que je pouvais posséder en dehors des nouvelles apportées par le télégraphe.

Je répondais de mon mieux à ces questions, lorsqu'un domestique entra et remit à Son Altesse Royale un pli que ce prince ouvrit aussitôt et dont il prit, en ma présence, connaissance.

Ce pli contenait la copie d'un télégramme de Madame la Comtesse de Chambord, dans lequel Madame remerciait le Roi de Naples de sa sollicitude pour la santé de Monseigneur, de sa pensée de se rendre à Frohsdorf, mais l'engageait en même temps à renoncer à ce voyage.

Cette dépêche envoyée à Monseigneur le Comte de Paris par S. A. R. Monseigneur le Duc de Nemours, était accompagnée d'une lettre de ce prince. Dans cette lettre, que Monseigneur le Comte de Paris, relut à haute voix devant moi, Monseigneur le Duc de Nemours l'invitait à me donner communication du télégramme de Madame la Comtesse de Chambord. Il ajoutait ne voir dans la réponse de Madame au Roi de Naples aucun empêchement au départ immédiat de Monseigneur le Comte de Paris et au sien pour Vienne et Frohsdorf.

Cette lecture terminée, Monseigneur le Comte de Paris reprit par ces mots son entretien avec moi :

« Quelle est sur cette question votre appré-

« ciation personnelle? Que dites-vous de l'opi-
« nion émise par mon oncle? Je veux avoir votre
« avis. »

Cette interrogation si directe et si formelle m'imposait, à mes yeux, l'obligation d'exprimer ma pensée tout entière.

« Je crois, répondis-je, que Monseigneur doit
« partir; mais mon devoir, à moi, est en même
« temps de prévenir Monseigneur qu'en raison
« de la gravité extrême de la maladie de Mon-
« sieur le Comte de Chambord, il serait possible
« que Monseigneur ne fût pas admis à le voir.

« Je n'ai point, ajoutai-je, à apprécier si Mon-
« seigneur devra ou non se considérer comme
« blessé par ce refus; il ne m'appartient pas de
« me constituer le juge de la dignité de Mon-
« seigneur, ni des résolutions que cette dignité,
« s'il la considérait comme atteinte, lui inspi-
« rerait; mais, en ce qui me concerne, il me
« serait, je le sens, impossible, en d'aussi dou-
« loureuses circonstances, de garder le moindre
« ressouvenir amer d'une résolution et d'un
« refus, quelque pénibles qu'ils me fussent,
« alors qu'ils auraient été inspirés et dictés à
« une femme, à une Reine, par la crainte de
« mettre en péril l'existence de son mari et de
« son Roi.

« — Vous avez parfaitement raison, me ré-
« pliqua Son Altesse Royale; je pense comme
« vous. Je partirai ce soir même et espère, que
« je sois reçu ou que je ne le sois pas, vous
« rapporter dans huit jours, à mon retour à
« Paris, de meilleures nouvelles de la santé de
« Monsieur le Comte de Chambord. »

En ce moment, M. le duc de Bisaccia fut introduit. Monseigneur le comte de Paris me dit de répéter devant notre ami ma réponse à son interrogation, approuva de nouveau ma double déclaration et me confirma son départ, qui eut effectivement lieu ce jour, 2 juillet, dans la soirée, par le train-poste se dirigeant sur Vienne.

Visite du Roi de Naples chez moi.

Quelques instants après ma sortie de chez Monseigneur le Comte de Paris et pendant mon dîner, on m'annonça M. le comte de la Tour; celui-ci précédait de quelques pas le Roi de Naples, qui, en entrant chez moi, avait pris le nom de son chambellan. Il voulut, à son arrivée et à son départ, conserver sous ce pseudonyme son incognito.

Il me questionna longtemps au sujet de la santé de Monseigneur, me dit sa pensée de partir pour Frohsdorf, le télégramme expédié en ce sens par lui à Madame la Comtesse de Chambord, et me donna connaissance de la réponse de Madame, l'engageant à ne se point déplacer.

Cette réponse est celle dont j'avais vu, dans l'après-midi, la copie entre les mains de Monseigneur le Comte de Paris.

Le Roi de Naples me parla des conséquences, tout ensemble douloureuses et redoutables, qu'entraînerait la mort de M. le Comte de Chambord.

On sait que ce souverain a explicitement et publiquement reconnu les droits de S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris à la couronne de France.

Service télégraphique de nouvelles établi par mon intermédiaire entre Frohsdorf et la France.

L'histoire des terribles semaines comprises entre le 1er juillet et le 24 août 1883 a été tant de fois faite et publiée, que je ne saurais la recommencer; ce récit dépasserait d'ailleurs, par ses proportions, le cadre que je me suis tracé. Il est cependant deux faits, quelques détails et divers incidents que je tiens à consigner ici.

Le premier de ces faits est l'universelle et, pour moi, inoubliable émotion causée à Paris et dans la France entière par la nouvelle de la maladie de Monseigneur et la pensée de la possibilité de sa mort.

Le second est l'attitude respectueuse gardée, le langage parfaitement convenable tenu durant ces deux mois par les journaux jusqu'alors hostiles ou indifférents à la personne et à la cause de Monsieur le Comte de Chambord.

Les lettres et les télégrammes qui m'arrivaient de tous les départements, les articles insérés dans notre presse provinciale, les prières qui s'élevaient de tous les côtés vers le Ciel, en

même temps l'envahissement quotidien de ma maison pour y venir chercher et recueillir des nouvelles, pour inscrire son nom sur le registre déposé chez mon concierge, toutes ces manifestations durèrent, sans interruption aucune, autant que se prolongea la maladie de Monseigneur. Elles furent et resteront éternellement les plus probants témoignages du dévouement, de la vénération, de l'amour des légitimistes pour leur Roi, du prestige de Monseigneur, de son autorité, quoiqu'il n'eût jamais régné, du sentiment général de la place immense qu'il occupait dans le monde. Elles disent et diront enfin la reconnaissance par tous de la vraie personnification en Monsieur le Comte de Chambord des principes politiques et sociaux destinés à triompher par sa vie et par sa victoire, menacés de ruine par sa mort.

La désolation, les anxieuses impatiences de nos amis et, je l'ajouterai ici, le devoir à remplir vis-à-vis des royalistes, vis-à-vis de la France, par ceux qui entouraient ou servaient plus directement Monseigneur exigeaient l'envoi et la transmission réguliers et fréquents des nouvelles apportant à tous la vérité entière, avec ses douleurs comme avec ses trop rares espérances.

Pour répondre à tous les vœux et à la nécessité morale pour nous de ne point paraître nous refuser à la seule consolation des royalistes, un service de dépêches, véritable série de bulletins médicaux, fut organisé dès le début de la maladie de Monseigneur ; durant les mois de juillet et d'août, il fonctionna sans interruption dans les conditions suivantes.

Celui de nos amis de service près de Monsieur le comte de Chambord (les télégrammes ont été successivement signés par MM. le comte Adhéaume de Chevigné, le baron de Raincourt et le comte de Blacas) m'expédiait chaque jour, sauf durant l'accalmie de la première quinzaine d'août, trois télégrammes me résumant l'un après l'autre les nouvelles de la matinée, de l'après-midi et de la soirée.

Aussitôt les télégrammes arrivés (je parle ici de ceux qui me parvenaient le jour, car j'en ai reçu la nuit un grand nombre dont la reproduction était inévitablement retardée), il en était fait par M. Joseph Lavergne, mon secrétaire, trois copies :

La première, que, par ordre de Monseigneur et depuis l'entrevue du 7 juillet, j'envoyais par un exprès à M. Bocher, qui la transmettait immédiatement au château d'Eu.

La deuxième, qu'emportait à l'*Union* un employé de ce journal établi en permanence chez moi ;

La troisième, que je faisais déposer chez mon concierge et que pouvaient copier, pour la publier, les reporters de journaux, à quelque opinion que ceux-ci appartinssent, et toutes les personnes désireuses de les posséder ou de les réexpédier en province.

De plus, et pour mettre les royalistes non présents à Paris, surtout ceux résidant dans les départements les plus éloignés, à l'abri des angoisses d'une longue attente, je rédigeais, faisais imprimer au journal *l'Union* et adressais chaque jour à nos journaux un télégramme spécial, résumant les nouvelles de la nuit précédente et de la matinée ; cette dépêche partait de Paris assez tôt pour permettre son insertion le soir même dans les feuilles légitimistes.

La série complète des télégrammes rédigés à Frohsdorf et transmis à mon adresse durant les mois de juillet et d'août 1883, ces résumés quotidiens et authentiques des phases de la maladie, j'oserai dire du martyre de Monsieur le Comte de Chambord, est restée en ma possession.

J'ai inséré moi-même, et dans l'ordre de leur

date, ces dépêches en un album que je léguerai à mes enfants comme un titre de famille, comme un douloureux mais très spécial témoignage de la constante bonté de Monseigneur pour moi et de ma situation à son service.

Je viens, au sujet de ces télégrammes, d'inscrire ces deux mots : « Série complète. » Il en manque cependant deux à ma collection; ils y furent remplacés par des copies. J'aurai, au chapitre consacré, dans ces *Souvenirs,* à M. le professeur Vulpian, l'occasion d'expliquer cette substitution.

Messes demandées.

Outre ces dépêches reçues et transmises par moi, j'eus, à certains moments, à expédier en province, et en très grand nombre, d'autres télégrammes, les uns provoqués par des questions inspirées elles-mêmes soit par des inquiétudes, soit par des obligations de service, les autres ayant pour objet la demande, envoyée sur tous les points de la France, de prières pour la guérison et la conservation du Roi.

En dehors aussi de ces prières instamment sollicitées par moi, je fis, au début et au cours de la maladie de Monsieur le Comte de Chambord, dire, à plusieurs reprises, des messes dans les principales églises de Paris, dans celles surtout où une dévotion particulière attire le plus de fidèles.

J'ai constamment omis sur mes listes, j'ai fait, à l'étonnement de certaines personnes, retrancher de celles qui m'étaient présentées le nom de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Je savais, à ce moment-là, la construction, l'existence même de ce sanctuaire très menacées par un groupe considérable de la Chambre des

députés, et je crus de mon devoir d'éviter de prêter l'apparence même d'un prétexte à des attaques basées sur la politique.

Le Cardinal Guibert, Archevêque de Paris, qui remarqua ou auquel on signala mon omission, m'approuva et m'en fit remercier par un de mes amis.

M. le docteur Vulpian. Son acceptation de se rendre à Frohsdorf. Ses déclarations.

Malgré ces invocations au Ciel et les supplications de tant d'âmes ardemment pieuses, la maladie de Monsieur le Comte de Chambord continuait à prendre un caractère de gravité progressive.

Un télégramme daté de Frohsdorf, du 12 juillet 1883, me prescrivit de chercher à assurer à Monseigneur le concours des lumières de l'une des célébrités médicales de Paris et d'organiser le départ de ce médecin.

Je tiens à rendre ici, et à cette occasion, un hommage bien dû à l'empressement et au dévouement avec lesquels M. le professeur Vulpian a répondu à mon appel et soigné Monsieur le Comte de Chambord.

Désigné, sur une démarche de moi, par M. le docteur Potain, dont le nom était inscrit le premier sur le télégramme en question, M. Vulpian, interrogé par M. Boudet, mon mandataire près de lui, accepta sans hésitation de se rendre à Frohsdorf; il vint le jour même, à sept heures du soir, me confirmer directement sa résolution.

Le lendemain 13 juillet, je lui portai, à midi, un télégramme daté de Frohsdorf l'appelant immédiatement. M. Vulpian, quoique encore souffrant d'une phlébite, partait le soir pour Vienne, accompagné de Mme Vulpian, qui ne le voulut point quitter.

Revenu d'Autriche et installé à Trouville, il quitta, sur le reçu d'un nouveau télégramme, cette station balnéaire et se dirigea de nouveau sur Frohsdorf, où il arriva, hélas ! trop tard.

A son second retour de Frohsdorf, après la mort de Monseigneur et son autopsie, à laquelle M. Vulpian avait assisté et coopéré, ce professeur me fit, au cours d'un entretien que nous eûmes ensemble, trois déclarations formelles que je crois utile de consigner ici.

Toutes les apparences, durant la maladie de Monsieur le Comte de Chambord, étaient pour que Monseigneur fût atteint d'un cancer à l'estomac. Tel était, au moins, le diagnostic porté par M. Vulpian et les médecins ordinaires de Monseigneur.

L'autopsie a prouvé à M. Vulpian son erreur sur ce point et la non-présence d'un cancer intérieur.

De ce même examen des intestins de Monseigneur est ressorti, pour M. Vulpian, la certitude

absolue du non-empoisonnement de Monseigneur. M. Vulpian m'a affirmé par deux fois cette certitude, et devant son dire, si autorisé, doivent tomber les bruits qui à ce sujet ont couru et qui furent à plusieurs reprises propagés.

Ce médecin (j'en eus, dans cette entrevue, la preuve) ignorait alors dans quels termes Monseigneur m'avait fait exprimer sa gratitude de la rapidité avec laquelle M. Vulpian avait pris la route de Vienne et des soins qu'il lui avait prodigués durant son séjour près de lui.

Je montrai à M. Vulpian les deux télégrammes traducteurs successifs de la pensée de Monseigneur et fus vivement impressionné de l'émotion qu'il ressentit à leur lecture. Je m'en dépossédai immédiatement pour les lui donner. Ils manquent seuls, comme je le constatais plus haut, à ma collection; ils sont et resteront la propriété de M. Vulpian.

Ma deuxième audience chez S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris.

A la suite des prescriptions formulées par ce médecin, une légère amélioration se produisit dans la santé de Monsieur le Comte de Chambord et s'accrut progressivement jusque vers le 8 août.

Durant ces quelques jours, l'espérance parut permise. Dans cet intervalle de temps aussi, et, pour préciser davantage, à la fin du mois de juillet, S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris me confia, dans les circonstances suivantes, une mission dont les journaux parlèrent, alors et depuis, plus ou moins exactement.

Je reçus, un matin, une lettre de ce prince, me mandant chez lui, rue de Varennes, et j'étais depuis quelques instants seulement introduit près de lui, quand je vis entrer S. A. R. Madame la Comtesse de Paris.

Alors, et devant cette princesse, à laquelle il me présenta, Monseigneur le Comte de Paris m'exprima son désir de conduire à Frohsdorf Madame la Comtesse de Paris, S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, et de les présenter l'un

et l'autre à Monsieur le Comte et à Madame la Comtesse de Chambord.

Il me chargea de faire connaître aussitôt que possible son désir à Monseigneur, de prendre en son nom et en vue de ce voyage ses instructions, et de les lui transmettre à Eu alors que j'aurais reçu une réponse.

Madame la Comtesse de Paris confirma vis-à-vis de moi, pour elle-même et pour le prince son fils, le langage et la demande de Monseigneur le Comte de Paris ; elle me prescrivit, en outre, de me faire, quand je m'acquitterais de mon mandat, son interprète près de Monsieur le Comte et de Madame la Comtesse de Chambord.

Dès ma rentrée chez moi, j'écrivis au comte de Blacas, de service près de Monseigneur, et le priai, conformément à la pensée de S. A. R. Monseigneur le Comte de Paris, de soumettre le désir de ce prince et celui de S. A. R. Madame la Comtesse de Paris à Monsieur le Comte de Chambord.

L'état d'excessive faiblesse de Monseigneur, à l'arrivée de ma lettre à Frohsdorf, ne permit pas au Comte de Blacas, qui en prévint par écrit Monseigneur le Comte de Paris, d'entretenir Monseigneur de l'objet de cette lettre.

Plus tard et lorsque, appelé en France par des affaires, il crut pouvoir momentanément s'éloigner (tout danger immédiat semblait disparu), le comte de Blacas, la veille de son départ, parla à Monseigneur du vœu manifesté par Monseigneur le Comte et par Madame la Comtesse de Paris.

La réponse de Monseigneur fut un acquiescement immédiat à cette ouverture. Il chargea le comte de Blacas d'informer, à sa rentrée en France, Monseigneur le Comte de Paris qu'il le recevrait, ainsi que Madame la Comtesse de Paris et Monseigneur le Duc d'Orléans, le 15 septembre suivant, à Frohsdorf, si, comme il l'espérait, il était alors guéri.

Cette réponse de Monsieur le Comte de Chambord est consignée dans une lettre du comte de Blacas adressée à Monseigneur le Comte de Paris.

Mort de Monsieur le Comte de Chambord et visite de Monsieur le Comte de Paris chez moi.

Le 24 août 1883, à huit heures et demie du matin, après une nuit de suprême anxiété et durant laquelle je m'attendais, à chaque instant, à la remise entre mes mains du fatal télégramme, un représentant de l'Agence Havas, que son service avait plusieurs fois déjà amené chez moi, se fit annoncer.

Il venait m'informer, au nom de cette agence, de la réception par elle, le matin même, à huit heures, de la dépêche lui apprenant la mort de Monseigneur.

Quoique je crusse ce télégramme trop vrai, je me refusai à accepter en ce moment comme exacte la nouvelle et gardai, vis-à-vis de toutes les personnes qui s'empressaient autour de moi et m'interrogeaient, un silence absolu ; mon mutisme était la conséquence naturelle de ma non-information directe.

Ce fut à midi et demi que l'on me remit la dépêche me confirmant notre malheur et devant apporter à la France l'annonce officielle du décès du Prince qui avait été son Roi, qu'elle

condamna, par ses préjugés ou son indifférence politique, à un exil de cinquante-trois ans, et qui, malgré ses fautes et son ingratitude, l'aima constamment.

Cette dépêche est encore, à l'heure présente, la seule constatation officielle existant en France de la mort de Monsieur le Comte de Chambord.

A ce premier télégramme en succéda, à une heure d'intervalle, un second, également daté de Frohsdorf, et me conférant le mandat de porter la fatale nouvelle à la connaissance des princes d'Orléans.

Je partis immédiatement pour l'hôtel Galliera. Monsieur le Comte de Paris l'avait quitté la veille pour aller passer au château d'Eu le 24 août, jour anniversaire de sa naissance.

Je me rendis alors chez M. Bocher, absent aussi de chez lui, mais que je devais, m'assura-t-on sur ma demande, rencontrer au siège de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Je l'allai chercher et le trouvai en effet à l'adresse indiquée. C'est ainsi que la communication du premier document authentique de la transmission de la couronne de France eut pour théâtre le salon d'attente d'un conseil d'administration d'une société industrielle et pour seuls témoins M. Bocher et moi.

Le lendemain 25 août, une lettre de M. Bocher m'avertissait de la visite que Monsieur le comte de Paris se proposait de me faire ce même jour, à une heure de l'après-midi.

J'allai l'attendre à l'entrée extérieure de ma maison, et, en montant, accompagné de M. Bocher et de moi, mon escalier, Monsieur le Comte de Paris me dit :

« Je reconnais encore en vous, Monsieur, le
« représentant de Monsieur le Comte de Cham-
« bord, et c'est à ce titre que j'ai voulu vous
« venir dire toute la douleur que sa mort m'ins-
« pire. »

Arrivé dans le salon, la conversation se porta tout naturellement et uniquement sur le malheur qui venait d'atteindre la France. Je dois, du reste, constater ici, comme témoignage de la délicatesse de ses sentiments, que, durant toute la maladie de Monsieur le Comte de Chambord et jusqu'au lendemain de ses obsèques à Goritz, Monsieur le Comte de Paris n'aborda vis-à-vis de moi aucune question politique.

Visite de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans chez moi.

Quelques jours après les obsèques à Goritz, où de suprêmes hommages furent rendus à Monseigneur, et presque à la veille de mon départ de Paris, où aucun devoir ne me retenait plus, je vis entrer dans mon salon un jeune homme accompagné du duc de Fitz-James et auquel le duc me présenta.

Ce jeune homme était S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, qui entama fort gracieusement la conversation.

Il me parut, durant les quelques instants qu'il me donna, très intelligent et, sur certains points, très ferme en ses idées. Il était encore, il me fut facile de m'en apercevoir, sous la vive émotion de son voyage à Frohsdorf, de son introduction dans la chambre mortuaire de Monsieur le Comte de Chambord, et très impressionné de toutes nos douleurs.

Dissolution générale des comités royalistes en France. Ma circulaire du 26 août 1883.

Mais revenons à la catastrophe du 24 août et aux conséquences pour le parti royaliste, au point de vue de son organisation, tant en province qu'à Paris, de la mort de Monsieur le Comte de Chambord.

Le 27 août, c'est-à-dire trois jours après le décès de Monseigneur, une circulaire[1], signée de moi la veille, apportait aux présidents de tous les comités royalistes de France l'affirmation de la dissolution immédiate, en face du malheur qui nous avait frappés, de ces mêmes comités; elle transmettait en même temps à ces messieurs, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance du concours qu'ils m'avaient constamment et énergiquement prêté pour l'accomplissement de la mission que je tenais de la confiance de Monseigneur.

Cette circulaire, reproduite à cette époque par les journaux, quoiqu'elle ne fût pas destinée à la publicité, devint pour eux l'objet d'une polémique

1. Voir à l'appendice la circulaire, p. 303.

assez vive et l'occasion, en dehors de la presse, d'appréciations les plus opposées.

De tous ceux qui furent en possession ou qui, par leur situation, eurent communication de ma circulaire, les uns (et ils composaient la très grande majorité, j'en eus la preuve entre les mains) m'approuvèrent, les autres me blâmèrent. Dans le public, ceux-ci virent dans ma lettre la traduction officielle d'un ordre de Monsieur le Comte de Chambord et un témoignage de sa volonté de ne laisser subsister, après qu'il aurait rendu le dernier soupir, rien de l'organisation politique créée par lui; ceux-là me considérèrent comme m'étant personnellement attribué, en déclarant les comités dissous, une autorité qui ne m'appartenait plus.

Je dois à Monseigneur, je me dois à moi-même, en dehors de toute intention de répondre à ces jugements contradictoires et sans m'en préoccuper, de rétablir ici la vérité dans son intégralité.

Monsieur le Comte de Chambord n'a point, de son vivant, abordé la question de l'avenir réservé par sa mort aux comités fondés par lui; aucune allusion à leur existence ne se trouve dans son testament. Monseigneur ne m'a jamais directement donné, il ne me fit jamais transmettre l'or-

dre de chercher à maintenir ou de dissoudre les comités royalistes.

L'initiative de l'envoi, la rédaction et l'expédition de ma lettre-circulaire m'appartiennent exclusivement. Celle-ci n'était, d'ailleurs, que la constatation que le simple rappel d'un principe indiscutable, principe en vertu duquel tout mandat cesse, tout mandataire perd son titre par le fait seul de la mort du mandant.

Les comités royalistes, chacun dans le département où il fonctionnait, ne devaient pas leur existence aux suffrages des légitimistes résidant dans ce même département; leurs pouvoirs ne découlaient pas des attributions que les royalistes leur conféraient en vertu de votes émis dans des réunions.

Les membres, non désignés par leurs coreligionnaires politiques, mais nommés directement par Monsieur le Comte de Chambord, sur l'indication personnelle et unique du président de leur comité, ne représentaient pas leur parti dans leur sphère départementale comme des corps politiques élus représentent leurs commettants. Chaque comité tenait sa mission de Monseigneur; il était l'exécuteur officiel de ses instructions.

Là étaient les origines des pouvoirs des comités royalistes; de là découlait leur titre particulier à

la confiance des royalistes groupés autour d'eux; mais ces antécédents, cette situation leur interdisaient, abstraction faite de toute autre considération, de paraître chercher, en dehors de l'autorité qui a le droit de commander ou du suffrage qui élève pour ensuite obéir, à s'imposer à nos amis.

Monsieur le Comte de Paris eut, à son retour de Frohsdorf, en septembre 1883, connaissance de cette dissolution générale des comités royalistes. Il me donna aussi à cette époque une audience et aborda cette question au cours de son entretien avec moi. Après avoir entendu mes explications sur les mobiles qui en cette circonstance me dirigèrent, il approuva ma résolution et ratifia mon acte en ces mots :

« Vous fûtes dans le vrai; la situation était « telle que vous l'avez comprise; vous avez agi « comme vous le deviez; vous ne pouviez pas « prendre un autre parti. »

Service funèbre célébré, sur mon ordre, pour le repos de l'âme de Monsieur le Comte de Chambord, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le 3 septembre 1883.

Monsieur le Comte de Chambord avait compris au nombre de ses dernières volontés celle d'être enterré à Goritz, à côté du Roi Charles X, de Monseigneur le Duc et de Madame la Duchesse d'Angoulême, morts, comme il allait mourir, en exil, et le 3 septembre 1883 avait été le jour fixé pour la mise à exécution de son ordre.

Dès que la date de la lugubre cérémonie fut connue, un très grand nombre de légitimistes se dirigèrent de Paris et de tous les points de la France vers Goritz, afin de conduire eux-mêmes leur Roi jusqu'à sa dernière demeure.

En voyant les uns se mettre en route, en apprenant le départ des autres, mon vœu eût été de me joindre à eux ; j'eusse ardemment souhaité d'unir mes prières aux leurs près du cercueil du Prince que j'avais toujours reconnu, vénéré comme mon Roi, auquel j'eusse sacrifié ma vie, et qui m'avait si souvent donné des preuves de sa bonté et de sa confiance.

Je me crus, toutefois, dans la nécessité de me refuser cette dernière consolation.

J'étais à Paris depuis le commencement de la maladie de Monsieur le Comte de Chambord. Monseigneur m'y avait su établi et m'y avait laissé. Sa pensée, je le savais, s'était, au milieu de ses souffrances, portée jusque sur moi ; il m'avait fait adresser, de son lit de douleurs, des paroles, précieuse récompense d'un dévouement qu'il voulait bien reconnaître en moi.

Mon service à Paris dépassait alors évidemment ses limites ordinaires. Je me considérais, depuis près de deux mois, comme astreint à des devoirs particuliers et impérieux, que la mort de Monseigneur rendait encore plus obligatoires pour moi. Ils exigeaient, à mes yeux, ma présence à Paris tant que les murs d'un tombeau ne créeraient pas entre le Roi et ses fidèles serviteurs une éternelle séparation.

Cette conviction, aidée d'ailleurs par l'offre de mon fils aîné, le comte de Dreux-Brézé, de me remplacer à Goritz, me retint définitivement à mon poste, où je m'efforçai d'être utile jusqu'à la dernière heure.

Mais un regret auquel je ne me serais pas résigné eût été celui de l'absence de tout hommage de ma part à la mémoire de Monseigneur.

Paris, d'ailleurs, ne pouvait pas rester étranger à une douleur nationale ; berceau de la Maison de France, capitale de son royaume, lieu de naissance de Monsieur le Comte de Chambord, il ne pouvait non plus ne pas faire monter vers Dieu ses prières pour le Prince qui protesta contre son siège par les Prussiens en 1871 et pleura un jour à la vue de ses ruines.

Sous ce sentiment et en face de cette double impossibilité, je me décidai à faire personnellement célébrer un service pour le repos de l'âme de Monsieur le Comte de Chambord au jour et à l'heure mêmes de ses obsèques à Goritz. Je choisis pour ce service l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, l'ancienne paroisse du château des Tuileries.

Cet hommage était, hélas ! le dernier qu'il me serait accordé de rendre à mon Roi ; aussi voulus-je, après en avoir assumé à ma seule charge tous les frais, que cet hommage fût, dans toute la mesure du possible, digne de celui qui en était l'objet.

L'ordre et le silence les plus admirables ne cessèrent, malgré l'absence de toute force publique, de régner dans l'église durant l'office divin. Je dois à cette occasion, et en terminant, un remercîment au groupe de la jeunesse roya-

liste de Paris, organisé sous la présidence de M. Favier, orfèvre, et qui se chargea spontanément du service intérieur dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

VII

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Les droits de Monsieur le Comte de Paris à la succession au trône de France. — Pensée de Monsieur le Comte de Chambord sur cette question spéciale.

Après la mort de Monsieur le Comte de Chambord, les royalistes, privés de leur chef, reconnurent presque immédiatement, fidèles en cela à leurs principes, les droits, de tout temps, à mon avis incontestables, de Monsieur le Comte de Paris à la couronne de France.

Quelques légitimistes, toutefois, s'essayèrent à contester ces mêmes droits et se refusèrent à conférer à Monsieur le Comte de Paris le titre d'héritier du Roi.

En face de ce double fait et en raison du bruit qui se produisit durant quelques mois autour de cette opposition à la conduite presque universelle du parti royaliste (je me sers à dessein du mot *bruit*, car ces attaques n'eurent jamais de retentissement sérieux), je puis me regarder comme autorisé à intervenir à mon tour; il m'est permis de consigner ici, au moins pour les miens, mon sentiment sur l'opinion de Monsei-

gneur à l'égard des droits de Monsieur le Comte de Paris et les motifs sur lesquels j'appuie ce sentiment.

Monseigneur a toujours admis, telle est ma certitude, le droit de Monsieur le Comte de Paris à lui succéder sur le trône de France. Il fut toujours persuadé que la presque unanimité des légitimistes le considéreraient, après sa mort, comme son héritier.

Représentant du droit monarchique, plaçant toute sa force en lui, appuyant sur lui son action, Monsieur le Comte de Chambord n'avait point à régler son héritage royal. Il a entendu le laisser après lui intact. De là son silence sur ce point spécial; de là une erreur lorsque quelques-uns prétendirent voir, dans l'accueil fait par Monseigneur, sur son lit de mort, à Monsieur le Comte de Paris, une sorte d'investiture, de sacre anticipé; mais de là aussi cette vérité, incontestable pour moi, qu'en recevant Monsieur le Comte de Paris comme il l'accueillit le 5 août 1873 et le 7 juillet 1883, Monseigneur avait en vue, comme Roi, l'avenir de la France et sa pacification intérieure.

La phrase suivante, que j'extrais d'une lettre de Monsieur le Comte de Chambord au vicomte de Rodez-Bénavent, et que je reproduis de

nouveau ici, justifie pleinement mon appréciation : « Quant à la réconciliation si loyale-
« ment accomplie dans la Maison de France,
« dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce
« grand acte que tout ce qui s'est fait le 5 août
« a été bien fait dans l'unique but de rendre à
« la France son rang, et dans les plus chers
« intérêts de sa prospérité, de sa gloire et de sa
« grandeur[1]. »

Si, dans son esprit, le droit à sa succession comme Roi de France avait reposé sur une autre tête que celle de Monsieur le Comte de Paris, Monsieur le Comte de Chambord, qui, plus que personne, connaissait les dispositions d'esprit de son parti, eût certainement combattu l'opinion qui, parmi les royalistes, prévalait, dans la mesure dont nous parlions tout à l'heure, en faveur de ce prince. Il n'eût pas laissé s'enraciner une appréciation à ses yeux erronée; il se fût refusé, avec la loyauté de son caractère, à prendre une part, même tacite, au triomphe à venir de ce qu'il jugeait une usurpation ; il aurait cherché, par l'entremise de ses mandataires autorisés, à éclairer ses fidèles, à diriger leurs

1. Lettre au vicomte de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault, de Frohsdorf et du 19 septembre 1873.

regards et leur dévouement vers le prince appelé à devenir leur Roi, ou, du moins, celui de leurs enfants.

Eh bien, je l'affirme ici, intermédiaire de Monsieur le Comte de Chambord près des royalistes de cinquante-cinq départements de France, chargé de leur communiquer ses ordres, de les conduire sous sa direction, je n'ai jamais reçu, par conséquent je n'ai jamais eu à transmettre une seule instruction de Monseigneur me désignant un autre héritier de la couronne de France que Monsieur le Comte de Paris, ou même me faisant pressentir la possibilité d'une autre indication.

Tel est le résumé très succinct des faits, des souvenirs, des observations, des réflexions qui me guidèrent constamment et spécialement durant les deux mois de juillet et d'août 1883, époque à laquelle tant d'initiatives m'étaient imposées et où tant de responsabilités pesaient sur moi.

Prétendre opposer une pensée intime de Monsieur le Comte de Chambord, pensée présentée, après sa mort seulement, pour la première fois, au public, à l'attitude de Monseigneur, à ses actes, à ses écrits, c'est déclarer que, durant trente années, Monsieur le Comte de Chambord

nous a trompés. Or, comment un royaliste fidèle à la mémoire d'un Roi tel que le fut toujours le nôtre peut-il ne pas reculer devant une pareille conséquence ?

Projet d'organisation en vue de la défense de la ligne politique tracée par Monsieur le Comte de Chambord.

La mort de Monsieur le Comte de Chambord, en qui disparaissait en Europe la personnification des vrais principes politiques et religieux, inspira à un certain nombre de légitimistes une pensée analogue à celle qui, quinze mois plus tard, donna naissance à la ligue anti-révolutionnaire. Cette pensée était même corroborée, dans l'esprit de quelques-uns des nôtres, adhérents à la royauté de Monsieur le Comte de Paris, par le souvenir des idées dont le gouvernement issu de la révolution de juillet 1830 avait été la représentation.

Dès les mois de septembre et d'octobre 1883, quelques-uns de ces royalistes, avec lesquels je m'étais trouvé, sous les ordres de Monseigneur, en relations officielles, me vinrent trouver ou m'écrivirent pour me faire connaître leur intention, m'en soumettre les moyens de mise à exécution et me demander de prendre en mains, avec l'œuvre de l'organisation de leurs forces, la présidence d'un comité d'action. Leur désir, en un mot, était que j'acceptasse de centraliser

sous ma gouverne le mouvement visé par ces messieurs et que j'aidasse à sa propagation.

Je me refusai absolument à me rendre à leurs instances et au prêt de mon concours dans le sens de leurs vues.

Je considérais, en effet, quelque droites que fussent les intentions de leurs auteurs, ce projet et cet essai d'organisation comme contraires à mes devoirs, comme opposés aux intérêts actuels de la France et dépourvus de tout caractère pratique.

J'avais durant nombre d'années, je pourrais ajouter pendant toute ma vie d'homme, trop souvent blâmé les oppositions à la politique de Monsieur le Comte de Chambord, les résistances à ses ordres, oppositions et résistances se produisant parfois au sein du parti monarchiste, pour accepter, alors même qu'on me parlait de la défense des principes des idées que j'avais servis, d'adopter une attitude d'antagonisme contre une direction émanant d'une autorité à mes yeux légitime.

Je comprenais, je comprends la constitution, en face d'un gouvernement établi, d'un parti tory, avec sa représentation dans le Parlement, ses moyens de propagande par la presse, ses résistances sur certains points, ses oppositions

sur d'autres, résistances et oppositions ministérielles, jamais dynastiques.

La formation d'un tel parti, son fonctionnement régulier et calme peuvent, je l'ajoute sans hésitation, être, surtout en France, un devoir et devenir, en outre, un auxiliaire à un gouvernement honnête. Ce que je n'ai jamais admis, surtout après les épreuves que m'imposèrent des actes de cette nature, ce que je n'admets pas ni n'admettrai jamais, ce sont des obstacles opposés, aux heures où la France agonise sous les étreintes de la révolution, à la restauration du principe héréditaire.

Il est des responsabilités d'échecs qu'il ne faut pas prendre et qui furent, durant dix années, trop facilement acceptées. Ces échecs prolongèrent l'amoindrissement de notre patrie et la menacèrent d'une ruine totale. Ils n'ont, on doit par contre le reconnaître, donné à ceux qui en furent les inspirateurs ni l'autorité ni le pouvoir effectif qu'ils espéraient retirer de leur opposition.

Et puis, où et comment agir? Toute lutte exige un champ de bataille, toute propagande des occasions de se produire, toute organisation politique des hommes considérables pour la représenter.

Champ d'action, occasions, hommes, tout, à mon avis, et sans nier le bien fondé des revendications à formuler, devait manquer ou échapper aux promoteurs du projet qui m'était soumis. Les conditions dans lesquelles s'est trouvée la ligue antirévolutionnaire, créée à la fin de 1884, furent une première confirmation de mes prévisions à cet égard.

Le seul terrain à espérer pour s'y placer, les seules occasions à prévoir pour la manifestation éclatante de certains principes, les agents naturels à la préparation d'une victoire, étaient le terrain électoral, les renouvellements successifs du Sénat et de la Chambre des députés, les candidats aux sièges de l'une ou de l'autre de ces Assemblées.

Or, les élections sénatoriales ont eu lieu au mois de janvier 1885, et la ligue antirévolutionnaire n'a pu prendre la direction ni même l'initiative d'aucune action.

L'avenir se chargera, j'en ai la conviction, de fournir, par de nouveaux et nombreux exemples, la justification complète de mes objections et de mon refus.

Question de l'entrée des légitimistes dans les nouveaux comités créés en remplacement des comités royalistes dissous dans tous les départements de France.

A la suite de ma circulaire du 26 août 1883 et dans les derniers mois de cette même année, je fus plusieurs fois consulté par des légitimistes sur la ligne de conduite à adopter, sur l'attitude à prendre par eux.

Il s'agissait alors de la création de nouveaux comités, et plusieurs de nos amis avaient été pressentis à ce sujet.

Ils m'exprimaient le désir de connaître mon opinion sur la réponse à faire par eux, et principalement par les membres des anciens comités, aux ouvertures qui leur seraient adressées ; ils me demandaient si, d'après mon appréciation, ils pouvaient ou devaient faire partie de ces comités à créer, sinon sur l'ordre exprès de Monsieur le Comte de Paris, au moins avec son agrément et son consentement tacite.

Je fus, je l'avoue, très touché et très honoré de ces témoignages d'une confiance inspirée par de précieuses relations. Je me plaçai, pour m'en montrer digne et arriver à une solution, au point

de vue des principes envisagés en leur caractère intrinsèque ; je me fis, en même temps, la loi de tenir compte des considérations résultant ou pouvant résulter de telle ou telle situation particulière.

La question de principe me semble, disais-je, résolue pour tous.

L'acquiescement des royalistes aux propositions qui leur seraient faites, le maintien de leur concours à la cause monarchique, sont pour moi la conséquence naturelle du titre et des droits dont Monsieur le Comte de Paris est investi depuis la mort de Monsieur le Comte de Chambord.

Mais, à côté de la valeur incontestable du principe ainsi envisagé, il y a l'action politique journalière résultant d'une direction supérieure; il y a aussi les conditions, quant au personnel, de la constitution des nouveaux comités.

Cette direction que nous avons le double devoir de respecter, de ne pas entraver, nous avons le droit de demander, avant toute décision de notre part, à la connaître, afin de conserver partout et toujours l'intégralité de notre vie.

Même droit pour nous en ce qui concerne la composition des comités. J'avais en vue, à cette occasion, quelques personnalités en possession

d'une influence plus ou moins grande que nous avions trop combattues, sur le terrain de la politique de Monseigneur, pour que nous puissions concerter une action commune avec elles.

APPENDICE

CIRCULAIRES AUX COMITÉS ROYALISTES

(EXTRAITS)

CIRCULAIRES

AUX COMITÉS ROYALISTES

ORGANISATION DES COMITÉS

La circulaire ci-après est indicative du mode et des conditions d'organisation, dans chaque département, du comité et des sous-comités royalistes de ce département.

Approuvée dans son esprit et dans ses termes par Monsieur le Comte de Chambord, cette circulaire était, au fur et à mesure que Monseigneur me créait des rapports officiels avec les royalistes d'un département, expédiée par moi au représentant de Monsieur le Comte de Chambord dans ce même département.

Paris, le

1° Un comité central, nommé par Monseigneur. Le président de ce comité est également nommé par Monseigneur.

2° Le comité se compose de vingt membres, pris dans les divers arrondissements du département.

3° Sauf exception, les membres du comité central nomment eux-mêmes leurs vice-président, secrétaire et trésorier.

4° Le comité central doit, autant que possible, se réunir périodiquement, tous les mois ou tous les deux mois par exemple, dans le chef-lieu ou dans la ville la plus commode pour tous.

5° Un procès-verbal de chaque séance doit être rédigé, puis m'être expédié en double exemplaire.

6° Chaque arrondissement doit posséder un sous-comité.

7° Le président de ce sous-comité est pris dans le comité central et nommé par Monseigneur.

8° Les membres du comité représentant plus particulièrement un arrondissement font de droit partie du sous-comité de cet arrondissement.

9° Les sous-comités peuvent se composer de vingt membres. Les membres adjoints ne sont pas nommés par Monseigneur, mais choisis, présentés par le président du sous-comité et nommés par les membres du comité central.

10° Chaque sous-comité peut avoir son vice-président, son secrétaire, son trésorier, qu'il nomme lui-même.

11° Chaque sous-comité doit s'engager à suivre

la direction qui lui sera donnée par le comité central.

Outre les membres du comité central et des sous-comités, qui doivent prendre les engagements prescrits par Monseigneur, il nous est permis de chercher à grouper autour de ces comités des personnes que l'on peut désigner sous le nom d'adhérents.

1° Les adhérents n'ont pas les mêmes engagements à prendre que les membres des comités; il suffit qu'ils promettent d'agir de concert avec les comités dans toutes les circonstances importantes, les élections par exemple.

2° Ils sont appelés à leur servir de liens avec tous les cantons et, s'il est possible, les communes de ce département.

3° Ils doivent servir d'auxiliaires aux comités pour les œuvres de propagande, pour la diffusion du journal, lorsqu'il existe, pour le travail électoral durant la période où le scrutin est ouvert.

La mission du comité peut se résumer ainsi :

1° Chercher à développer, autant que possible, et par des moyens légaux et légitimes, l'influence de notre parti ;

2° Lorsqu'une élection générale ou particulière apparaît comme prochaine, chercher le ou les candidats qui nous peuvent satisfaire et s'essayer de son mieux à assurer leur succès;

3° Développer les œuvres de propagande;

4° Fonder là où il n'en existe pas, soutenir et répandre soit par des abonnements, soit par la vente au numéro, un journal légitimiste;

5° Fonder sous la forme la plus acceptable ou la mieux admise une caisse destinée aux diverses nécessités qui se peuvent présenter.

Les fonds recueillis par les sous-comités doivent être versés à la caisse du comité central, mais les sous-comités peuvent demander et obtenir, pour un intérêt sérieux et propre à leur arrondissement, un prélèvement sur cette somme.

PROPAGANDE ROYALISTE

Dispositions successivement adoptées pour l'organisation de cette propagande.

Paris, le 15 mai 1877.

Monsieur,

Le désir de donner ici à la propagande royaliste, par l'unité d'action, une impulsion plus active, la pensée de rendre aussi plus directes et plus rapides les demandes et les réponses, nous ont décidé à faire appel au dévouement de l'un de nos amis politiques.

M. de Claye, demeurant à Paris, 11, rue de Lille, a bien voulu accepter de centraliser entre ses mains toutes ces demandes et d'assurer la régularité des expéditions.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur, d'entrer vous-même ou de faire entrer en correspondance avec M. de Claye celui ou ceux de vos collègues plus spécialement chargés, par votre comité, de la propagande dans votre département.

Cette correspondance comprendra, partout où ces renseignements n'auront point encore été fournis :

La désignation des brochures et tracts choisis

par la sous-commission de propagande et qui seuls devront être envoyés;

L'indication du mode d'expédition préféré;

La liste des noms et adresses des destinataires des envois à opérer soit par ballots, soit directement par la poste;

De plus, le compte rendu de l'emploi, effectué sur place, des brochures et tracts venus par ballots, et l'appréciation des résultats obtenus à l'aide des envois directs.

Le double de ce compte rendu devra ou être conservé par vous ou vous être remis.

Mon espoir est que, grâce au concours de vos collègues et au vôtre, quelque bien se réalisera dans votre département.

Peut-être ne nous sera-t-il pas permis de satisfaire tous les désirs. Les demandes nous arrivent très nombreuses de presque tous les points de la France, et il nous faudra nécessairement les comparer aux ressources mises, pour cette année, à notre disposition.

Recevez, Monsieur, etc.

Paris, le 9 juin 1877.

Monsieur,

L'étude de la question de la propagande et

l'expérience de quelques-uns de nos amis nous ont convaincu de l'existence d'une lacune dans le plan exposé jusqu'ici.

Si les tracts et brochures distribués gratuitement peuvent, à certains jours et en certains lieux, exercer sur leurs lecteurs une salutaire influence, ils ne possèdent pas toujours cet attrait direct que donne la satisfaction d'un intérêt ni cette utilité quotidienne qui décide à les conserver.

L'almanach a ce double avantage lorsque, par une habile composition, on arrive à l'approprier, en une de ses parties, à chaque département.

Des essais dans ce sens ont déjà été tentés, et les résultats acquis nous décident à vous présenter et à vous prier de soumettre à vos collègues les propositions suivantes :

La Société bibliographique s'occupe, en ce moment, de la publication d'un almanach dont le titre n'est pas encore arrêté.

Pour donner à cet almanach un caractère royaliste plus accentué et, en même temps, un intérêt local, notre intention est de le compléter par deux annexes. L'une consistera en un article politique dont la rédaction sera confiée à un de nos amis et le texte examiné et revu avec soin. L'autre comprendra une sorte de chronique

locale renfermant tous les renseignements propres à intéresser les habitants de tel ou tel département. Exemple : « Indication des principaux fonctionnaires, des élus du suffrage populaire, des foires et des marchés, etc. »

L'absence de ressources suffisantes et le désir d'assurer à cet almanach la diffusion la plus complète ne nous permettront pas de le procurer et de l'expédier gratuitement.

Nous avons voulu, du moins, le mettre à la disposition de nos amis dans les conditions les plus commodes et, comme prix, les moins onéreuses.

Les conditions sont celles-ci :

L'almanach entier, sauf la partie locale, sera rédigé à Paris.

Chaque comité se chargerait de la rédaction, par une personne de son choix, de la partie locale.

Cette chronique serait expédiée en manuscrit à Paris, imprimée sur un carton spécial ; puis ce carton, joint à l'almanach lui-même, ne ferait qu'un avec lui.

Sur la couverture de l'almanach serait ajouté, en sous-titre, le nom du département auquel il serait destiné.

Ainsi complété, et pour une demande impor-

tante, cet almanach reviendrait, au plus, à vingt centimes l'exemplaire.

Trois mille almanachs représenteraient donc, pour chaque comité, une dépense de 600 francs, dépense qu'atténueraient encore des ventes facultatives.

L'utilité incontestable de ce mode de propagande, les avantages qu'il offre, la modicité du sacrifice à faire décideront, j'en ai la confiance, vos collègues à accueillir favorablement les propositions dont je suis aujourd'hui, près de vous, l'interprète.

Veuillez, en conséquence, Monsieur, appeler sur elles leur attention à la plus prochaine de vos séances, provoquer de leur part une délibération et me transmettre directement leur décision.

Dès que leur réponse me sera connue, quelques lignes de moi vous apprendront et la date exacte à laquelle le manuscrit de la partie locale devra parvenir à Paris et l'adresse à laquelle il pourra être expédié.

Recevez, Monsieur, etc.

Paris, le 24 juin 1877.

Monsieur,

M. de Claye, qui a déjà concentré entre ses

mains l'œuvre de la propagande, vient d'accepter de centraliser également toute la correspondance spéciale à la création et à la diffusion en province de l'almanach de 1878.

Je vous prie, en conséquence :

1° De faire connaître à M. de Claye la décision prise par votre comité pour l'acceptation ou la non-acceptation des propositions contenues dans l'une de mes dernières circulaires;

2° De lui envoyer en temps utile le manuscrit de la partie locale propre à votre département;

3° De lui indiquer l'adresse ou les adresses auxquelles les almanachs devront être expédiés par ballots;

4° De lui faire parvenir enfin, après réception des almanachs par les destinataires, la somme représentant la valeur de ces mêmes almanachs.

Recevez, Monsieur, etc.

CONFÉRENCES ROYALISTES

La circulaire suivante contient :

1° L'annonce de l'ouverture de cette campagne de conférences, sa raison d'être, son objet;

2° L'indication d'avoir à s'adresser, en tout ce qui la concerne, au comte Albert de Mun ;

3° Des explications et des renseignements au sujet de cette campagne.

Cette circulaire est suivie de deux circulaires expédiées, sous sa signature, les 19 avril et 25 novembre 1881, par M. le comte Albert de Mun aux présidents des comités royalistes, circulaires explicatives, toutes deux, du but, des conditions d'organisation et de la marche de la campagne de conférences royalistes confiés à sa direction.

Paris, le 7 avril 1881.

Monsieur,

La pensée qui inspira à Monseigneur les ordres contenus dans ma circulaire du 25 mars dernier est, vous l'avez constaté, la nécessité pour le parti royaliste de s'affirmer en face des défaillances, des abandons de soi-même dont nous sommes les témoins attristés.

Les difficultés que cette affirmation rencon-

trera sans doute sur quelques points de la France, les efforts qu'elle exigera n'ont point échappé à Monseigneur. Aussi, et en même temps qu'il comptait sur votre activité, votre initiative et celle de vos collègues, voulait-il que ceux qu'il a nommés ses intermédiaires entre lui et les comités royalistes cherchassent par tous les moyens possibles à leur aplanir les obstacles qu'ils rencontreraient.

L'expérience de ces derniers temps nous a appris l'action qu'exerce la parole publique non seulement sur nos amis, mais encore sur tous ceux que guide la connaissance exacte de la situation et de leur véritable intérêt.

La voie de la préparation aux prochaines luttes électorales nous était donc toute tracée : je veux parler d'une vaste campagne de conférences royalistes comprenant tous les départements de la France. Aujourd'hui, et comme interprète près de vous de Monseigneur, je viens vous engager, et par vous vos collègues, à vous y associer énergiquement.

Mais toute campagne demande un chef, et, dans la circonstance actuelle, ce chef, par l'éclat de son talent et la vigueur de sa résolution, nous était tout indiqué.

Sur notre demande, M. le comte Albert de Mun

n'a pas hésité à accepter la direction de cette campagne de conférences.

D'autres maîtres de la parole appelés par lui à prendre part à cette œuvre de régénération politique lui donneront leur concours et sont prêts à répondre aux appels qui leur seront transmis.

C'est aux présidents des comités qu'il appartient de faire parvenir ces appels à M. le comte Albert de Mun.

Je connais trop votre dévouement, vous avez trop la conscience de votre mission pour que je ne sois pas assuré par avance qu'un de ces appels viendra de votre côté.

Je vous dois maintenant, Monsieur, et par suite même de ma certitude, des explications et des renseignements.

L'organisation des conférences exige tout ensemble un grand zèle pour arriver à grouper autour des orateurs des auditoires convenables, une grande prudence pour conserver à ces conférences le caractère légal, des sacrifices pour subvenir aux frais locaux de ces conférences et peut-être à ceux de quelques déplacements, par conséquent, un dévouement et une générosité dont vos collègues et vous, Monsieur, tiendrez à donner à Monseigneur un nouveau témoignage.

En vous nommant M. le comte Albert de Mun, en vous mandant son acceptation de la mission que nous fûmes désireux et heureux de lui confier, je l'ai naturellement accrédité près de vous.

Vous voudrez donc bien, pour tout ce qui concernera la campagne des conférences à entreprendre et à poursuivre, correspondre directement avec lui.

De son côté, M. le comte Albert de Mun m'a promis de s'entendre avec vous sur les mesures à prendre dans votre département pour l'exécution et le succès d'une œuvre destinée tout ensemble à éclairer les populations, que l'isolement, l'ignorance livrent à la révolution, et à les ramener à nous.

Le comte Albert de Mun demeure à Paris, 38, rue François Ier.

Je vous prie, Monsieur, aussitôt cette circulaire reçue, de m'en accuser réception, de réunir le comité royaliste placé sous votre présidence, de lui en donner lecture et de m'envoyer le procès-verbal de cette séance.

Vous m'adresserez, plus tard, un rapport, que je devrai, par ordre, placer sous les yeux de Monseigneur, rapport me résumant, avec l'exécution des instructions ci-dessus, les résultats

obtenus par ces conférences dans votre département.

Recevez, Monsieur, etc.

Première circulaire signée par le comte A. de Mun.

Paris, le 19 avril 1881.

Monsieur,

Par une circulaire récente, M. le marquis de Dreux-Brézé a bien voulu vous notifier la mission dont j'ai accepté la responsabilité. Je n'en tiens pas moins à honneur de vous en faire part moi-même, et, dès aujourd'hui, je me mets entièrement à votre disposition pour recevoir toutes les communications que vous jugerez utiles au succès de notre œuvre commune.

Il s'agit, vous le savez, Monsieur, d'organiser dans le département confié à vos soins des conférences en faveur de la cause royaliste. Mieux que personne vous connaissez les difficultés de la campagne que nous entreprenons. Aussi me permettrez-vous de solliciter, pour la mener à bonne fin, le secours de vos lumières, de vos conseils et de votre expérience.

Voici, pour ma part, comment je comprends un pareil mouvement. Notre but est de provoquer

une agitation politique et de détourner l'opinion du courant désastreux qui l'entraîne, pour la ramener aux destinées monarchiques.

Ce but indique que notre action doit être générale et ne pas se restreindre aux grands centres tels que les chefs-lieux de département. Sans doute, pour la plupart des cas, c'est là qu'il y aura lieu de faire la première manifestation. Je vous prie même, dès à présent, de me faire connaître vos intentions à cet égard, afin que je me mette immédiatement en rapports avec les conférenciers que vous désirerez. Mais nos efforts ne sauraient être aussi bornés; ils devront viser aussi à atteindre les chefs-lieux d'arrondissement, et même les cantons et les communes rurales. Je crois que dans ces dernières nous rencontrerons un terrain très favorable. A la campagne se trouve groupée la plus grande masse des gens qui, sans en connaître la cause véritable, éprouvent un malaise qu'il serait bon de mettre en relief et de comparer avec les bienfaits assurés du retour de la Monarchie traditionnelle.

Dans cet ordre d'idées, j'ai cherché le concours d'orateurs dévoués à notre cause et, en même temps, capables d'aborder les sujets si différents qu'il sera nécessaire de traiter. Il est,

en effet, certain que les intérêts varient suivant les régions. Or, comme pour réussir il faudra s'adresser aux intérêts de chacun, les questions varieront dans les mêmes proportions, et, dès lors, les spécialités de nos conférenciers devront être diverses. C'est pourquoi, Monsieur, si, comme j'ose l'espérer, vous adoptez mon plan de campagne, je vous serai reconnaissant de vouloir bien me renseigner sur la situation exacte et les intérêts particuliers de chacun de vos arrondissements. De plus, je vous prie de m'indiquer les hommes de votre département ayant les connaissances voulues et que vous croiriez disposés à nous prêter le concours de leur parole.

Je me permets de vous signaler, entre autres, un procédé qui a réussi, l'année dernière, dans un département du Centre. Deux hommes de dévouement, ayant entrepris de faire des conférences politiques, avaient rédigé un questionnaire portant sur les intérêts, les besoins et les opinions de chaque localité. Ces questionnaires, remplis par des correspondants sûrs, leur permettaient d'approprier leurs discours aux différentes communes où ils allaient parler, sans avoir besoin de modifier leur thème.

Pour attirer à nos conférences et les préparer,

il serait excellent de distribuer dès à présent des brochures de propagande. Le concours de vos correspondants des cantons serait pour cela extrêmement précieux. J'aurai, d'ailleurs, l'honneur de vous écrire prochainement à ce sujet. Je m'occupe en ce moment de faire établir une liste de documents à répandre. Je vous l'adresserai à bref délai et y joindrai une note indiquant toutes les facilités que nous donne la dernière loi de 1880 sur le colportage.

Les réunions devront, dans ma pensée, avoir, le plus souvent, un caractère privé. Le premier soin à prendre sera de choisir un président connu dans la localité. Je vous transmettrai un formulaire indiquant toutes les précautions à prendre pour être en règle avec la loi.

Je ne crois pas qu'il faille être trop rigoureux pour le choix des auditeurs. Le seul écueil à éviter sera la présence d'individus ne répondant à l'invitation qui leur serait adressée que pour venir faire du bruit et couvrir la voix de l'orateur. En dehors de ceux-là, il sera utile d'être aussi large que possible.

Quant aux réunions publiques, elles ne sauraient être tentées que dans les très petits centres où l'on serait assuré de ne pas rencontrer une hostilité bruyante.

Les conférences dont il s'agit entraîneront naturellement quelques dépenses. Les fonds mis à ma disposition ne me permettraient pas d'y pourvoir. Elles resteront donc à la charge de votre comité, sauf, en cas de nécessité, les frais de déplacement des orateurs, que je pourrai quelquefois rembourser.

Je serais heureux, Monsieur, que vous voulussiez bien, le plus tôt qu'il vous sera possible, me donner votre opinion sur cet aperçu général. Bien des questions de détail seront encore à régler. Au reste, un mouvement aussi vaste et, il faut le dire, aussi nouveau ne saurait être mené sans un échange très fréquent de correspondances.

Dans le cas où vos occupations ou bien une circonstance quelconque vous empêcheraient d'entretenir ces relations avec moi pendant tout le temps de la campagne, je vous prierai de m'indiquer l'un des membres de votre comité avec lequel je me mettrai en rapports suivis.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Deuxième circulaire signée par M. le comte Albert de Mun.

Paris, le 25 novembre 1881.

Monsieur le président,

Monsieur le Comte de Chambord a daigné, en m'exprimant sa satisfaction des résultats obtenus jusqu'ici par l'œuvre de propagande politique inaugurée cette année, en approuver l'organisation, telle qu'elle a été exposée dans mes circulaires du 19 avril, 23 mai et 27 juin derniers, adressées à MM. les présidents de comités, et dans celle du 1er juillet, plus particulièrement destinée aux conférences.

Monseigneur m'a donné en même temps l'ordre d'en poursuivre le développement avec la plus grande activité.

Je viens, dans ce but, faire un nouvel et pressant appel à votre concours.

Mes précédentes communications vous ont fait connaître le but, le caractère et les moyens d'action de notre œuvre ; je vous prie de vouloir bien vous y reporter, et je me borne à reproduire ici un passage de ma circulairé du 1er juillet, qui en établit nettement le programme :

« Notre but invariable et toujours présent est « le rétablissement de la Royauté légitime, con- « dition nécessaire du salut de la France. Notre « devoir est de hâter, par tous les moyens que « la légalité met entre nos mains, l'heure où il « pourra s'accomplir, et, sachant combien est « large la part de l'imprévu dans les temps de « crise que nous traversons, d'y prédisposer « l'opinion et de nous y préparer nous-mêmes « comme si cette heure devait sonner demain.

« Rien ne saurait mieux répondre à ce double « objet que l'organisation, par la parole, par la « plume et par le colportage, d'un vaste et du- « rable mouvement de propagande destiné tout « à la fois à éclairer les esprits et à rapprocher « les hommes.

« Déjà des conférences chaleureusement ac- « cueillies l'ont inauguré sur plusieurs points « de la France par des succès éclatants ; désor- « mais, il ne s'arrêtera plus.

« Usant du droit légal que nous donne une « Constitution toujours revisable, nous l'éten- « drons au pays tout entier ; nous opposerons « partout à la République et à ses résultats la « Monarchie traditionnelle telle que nous la « connaissons et que nous l'aimons, ouverte à « tous, sans distinction d'origine et sans pré-

« occupation du passé, proclamée comme une
« suprême espérance par des hommes venus de
« tous les milieux, que des convictions an-
« ciennes ou de patriotiques entraînements
« unissent dans une même pensée, apparaissant
« enfin, non comme l'héritage de quelques pri-
« vilégiés, mais comme le patrimoine de tous
« et apportant avec elle le respect des droits
« de Dieu et de son Église, les libertés légitimes
« préservées à l'abri d'une forte autorité, l'in-
« térêt moral et matériel de la nation protégé
« par un pouvoir honnête et juste, la sécurité
« au dedans, la dignité au dehors, et le lende-
« main garanti contre le retour des révolu-
« tions.

« Telle est l'œuvre féconde à laquelle je suis
« venu vous convier ; toutes les questions qui
« touchent à la vie nationale y auront leur part ;
« tous les hommes de bonne volonté, orateurs,
« écrivains, publicistes, organisateurs et agents
« de la propagande, y trouveront leur place.
« Elle est l'œuvre d'aujourd'hui, elle sera l'œuvre
« de demain, elle restera l'œuvre nécessaire tant
« que la République sera debout. »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles, rien à en retrancher.

L'expérience de ces huit derniers mois doit

nous donner toute confiance : partout où on a osé, on a réussi.

Je n'ignore aucune des difficultés de tout ordre que nous avons à surmonter : elles sont les mêmes partout. L'énergie, la patience et l'esprit de sacrifice en viendront à bout, pourvu que nous ayons foi dans notre œuvre.

Deux cents orateurs de bonne volonté sont prêts à répondre à vos appels, et je suis à votre disposition pour vous servir près d'eux d'intermédiaire ; mais je me permets d'insister pour que vous veuillez bien ne pas vous en tenir aux noms les plus illustres et user largement, au contraire, du concours qui nous est offert par tant d'hommes de cœur et d'un talent éprouvé. Les mêmes orateurs ne peuvent répondre à toutes les demandes ; en s'adressant à eux, on réduirait ce mouvement à de rares manifestations et on lui ferait perdre un de ses caractères principaux, qui est de mettre en lumière une pepinière d'hommes nouveaux recrutés dans tous les milieux et dévoués au service de la cause.

D'ailleurs, ce ne sont pas seulement les grandes villes et les centres les plus importants de population que nous devons atteindre, mais surtout, au contraire, les campagnes, les chefs-

lieux de canton et les grosses communes rurales. C'est là qu'il faut, par une active et constante propagande, dénoncer le préjudice porté par la République à tous les intérêts et montrer la Monarchie comme le seul et nécessaire remède.

Le même orateur pourrait faire une série de réunions dans un canton ou dans un arrondissement; beaucoup se prêteraient volontiers à cette combinaison, déjà mise en pratique dans plusieurs départements.

Le choix des sujets doit dépendre évidemment des circonstances locales et des intérêts particuliers du pays; c'est à vous qu'il appartient de le déterminer de concert avec les orateurs.

Je n'hésite pas, après l'expérience acquise, à conseiller les réunions privées, comme de beaucoup préférables aux autres, et à recommander d'y maintenir toujours un ordre rigoureux : nos conférences ne doivent pas être des occasions de trouble public.

La nouvelle législation sur le droit de réunion n'a rien innové en ce qui regarde les réunions privées; les indications de ma circulaire du 23 mai dernier subsistent donc dans leur entier.

L'organisation du colportage est intimement

liée à celle des conférences. Je vous prie instamment d'y donner tous vos soins, en vous reportant à ma circulaire du 27 juin. La nouvelle loi sur la presse a introduit dans la législation du colportage quelques modifications qu'une note spéciale, jointe à la présente circulaire, vous fait connaître.

Vous êtes d'ailleurs en possession d'un catalogue de nos écrits de propagande, ainsi que d'une liste des ouvrages qui peuvent être utiles aux conférenciers; je ferai tenir l'un et l'autre à jour au fur et à mesure des ressources nouvelles.

Je sais que la question des locaux est toujours une grosse difficulté; nous examinerons ensemble les moyens de la résoudre suivant les cas.

Mais je ne saurais trop vivement vous demander, surtout pour l'organisation des conférences rurales, de faire rechercher partout dès à présent ceux dont vous pouvez disposer : ce sera déjà une excellente préparation au mouvement que nous voulons déterminer, en même temps qu'une occasion de grouper dans chaque localité les hommes de bonne volonté et d'employer leur activité.

Je vous prie de vouloir bien me tenir au courant, par des correspondances fréquentes, de vos efforts, de vos espérances et de vos projets, et

je suis à votre entière disposition pour vous seconder de tout mon pouvoir.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

BANQUETS ROYALISTES

Paris, le 25 juin 1879.

Monsieur,

Les royalistes de Paris, groupés par arrondissement, ont résolu de se réunir en banquets le 15 juillet prochain, à l'occasion de la Saint-Henri.

Sept ou huit banquets sont déjà annoncés.

Il y a là, pour les légitimistes de province, un excellent exemple à suivre, et je ne saurais que vous encourager à profiter, si cela vous paraît possible, de cet anniversaire, pour provoquer dans votre département une ou plusieurs réunions privées et donner ainsi à nos amis une occasion de manifester leurs sentiments de fidélité et de dévouement à la cause de la Monarchie légitime.

Recevez, Monsieur, etc.

M'appuyant sur l'exemple donné à Paris et dans quelques autres villes le 15 juillet précédent, et aussi sur une lettre dans laquelle Monseigneur témoignait au

marquis de Foresta de sa satisfaction de ces récentes manifestations, je transmets, par cette circulaire, aux présidents des comités, mon désir qu'ils préparent, en vue de l'anniversaire de la naissance de Monsieur le Comte de Chambord, pour le 29 septembre suivant, l'organisation de banquets royalistes.

Germancy, le 7 août 1879.

Monsieur,

Vous avez pu constater l'impression générale et l'excellent effet produits en France par les banquets organisés le jour de la Saint-Henri à Paris et dans quelques autres villes.

La lettre de Monseigneur à M. le marquis de Foresta témoigne aussi de la satisfaction et de la gratitude que lui inspirèrent ces nombreuses et éclatantes manifestations de fidélité et de dévouement royalistes provoquées par ces réunions.

Les circonstances actuelles nous rendent plus facile le groupement autour de nous de tous les esprits honnêtes et de toutes les bonnes volontés; mais, pour que l'on vienne à un parti, il est nécessaire que ce parti donne signe de vie, qu'il apporte la preuve de sa force réelle et de ses moyens d'action.

Il nous faut profiter de toutes les occasions qui

nous doivent permettre de rappeler à tous le souvenir du Roi, de faire parler de lui, de le faire désirer.

La date du 29 septembre, anniversaire de la naissance de Monseigneur, me paraît une de ces occasions favorables.

Je viens, en conséquence, vous demander, Monsieur, si, comme je l'espère, cette pensée vous paraît réalisable, d'imiter, à cette date, dans votre département, l'exemple donné le 15 juillet dernier, de faire dire une messe le 29 septembre à l'intention de Monseigneur et de la France, d'y convoquer nos amis, puis de les réunir en un banquet.

Recevez, Monsieur, etc.

Cette circulaire transmet à la connaissance des présidents des comités royalistes le désir de Monsieur le Comte de Chambord, en raison de la proximité de la date du 15 juillet 1880 de celle de la mise à exécution des décrets proscripteurs contre les congrégations religieuses, de voir les légitimistes renoncer à l'organisation des banquets projetés en vue de la célébration de sa fête.

Paris, le 20 juin 1880.

Monsieur,

Plusieurs comités royalistes, s'inspirant de

l'exemple donné l'année dernière sur tant de points de la France, ont eu la pensée de chercher à organiser des banquets pour le 15 juillet prochain.

Ce projet, connu de Monseigneur, l'a vivement touché, comme un nouveau témoignage d'un dévouement sur lequel il se plaît à compter plus que jamais.

Mais à ce sentiment de gratitude se sont joints, pour Monseigneur, des réflexions que j'ai mission de vous transmettre.

Avec la date de la fête de Monseigneur coïncideront presque, cette année, la mise à exécution des décrets spoliateurs du 29 mars et l'odieuse célébration, par ordre du gouvernement, de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Quelques jours à peine sépareront donc celui dans lequel les royalistes fidèles aiment à se réjouir de celui où des religieux et des religieuses elles-mêmes seront expulsés de leurs couvents et condamnés à la dispersion.

L'Église persécutée sera dans le deuil, une profonde humiliation infligée à la France.

Ce deuil et cette humiliation seront trop partagés et ressentis par tous les cœurs honnêtes pour que nous n'ayons point à redouter entre

cette douleur et une fête une opposition pénible à tous.

La glorification commandée du crime du 14 juillet 1789 se produira dans toutes les villes de France, entraînera des manifestations bruyantes et sera malheureusement secondée par tous ceux que dominent des passions mauvaises ou la crainte de déplaire aux maîtres du jour.

La presse hostile à notre cause cherchera certainement dans une comparaison, en aucun point d'ailleurs justifiable, entre le nombre des adhésions obligées à l'idée révolutionnaire et le nombre des convives réunis le lendemain un argument contre nous.

Monseigneur, pour qui les épreuves et les souffrances de la France chrétienne sont une douleur personnelle, demande donc à ses amis d'enlever à la célébration de sa fête prochaine tout caractère joyeux.

La messe annuelle, à laquelle seront convoqués tous les royalistes de votre département et à l'issue de laquelle sera faite une quête en faveur de l'œuvre des écoles libres, devrait remplacer le banquet et répondrait mieux, j'en ai la certitude, aux sentiments de Monseigneur.

L'anniversaire du 29 septembre 1820, moins rapproché des dates que je vous signalais tout

à l'heure, permettra à nos amis de donner cette année, avec un ensemble plus complet encore que l'année dernière, la preuve éclatante de la vitalité de notre parti et de leur constante fidélité à la cause de la vérité et du droit.

Recevez, Monsieur, etc.

(Il ne vous sera pas nécessaire, Monsieur, de réunir, à l'occasion de cette circulaire, le comité royaliste de votre département. Elle est simplement destinée à vous servir de guide, soit pour obtenir l'abandon d'un projet d'organisation de banquets, soit pour répondre aux questions qui vous seraient adressées.)

CAISSE ROYALISTE

Cette circulaire contient la première annonce du projet, prochainement réalisable et effectivement réalisé depuis, de la création d'une caisse royaliste.

Paris, le 1er août 1879.

Monsieur,

Une caisse royaliste fondée en vue des éventualités d'un avenir peut-être prochain est en train de se constituer à Paris.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur l'importance de cette création.

Je me réserve de vous demander plus tard votre coopération ou personnelle ou indirecte par le choix que vous ferez d'une personne chargée de réunir des souscriptions; qu'il me suffise aujourd'hui de vous dire que ce projet est de nature à rendre de grands services à notre cause et que vous ne sauriez trop engager nos amis à participer à sa réalisation.

Les fondateurs de cette caisse ou fondés-commissaires sont M. le comte de Blacas, représentant l'élément politique, et MM. Aubry et Bon-

toux, ces deux derniers représentant l'élément financier de l'affaire.

Recevez, Monsieur, etc.

Résumé de la circulaire suivante :

1° Pensée de MM. les fidéicommissaires et but qu'ils se sont proposé en fondant cette caisse.

2° Reconnaissance par les royalistes du bien fondé de cette pensée et de l'opportunité de cette création.

3° Présentation de quelques objections et réponses à ces objections.

4° Nécessité d'être prêts pour la lutte et de suivre à cet égard l'exemple de nos adversaires.

5° Mesures à étudier par les comités royalistes pour coopérer à l'œuvre dont la création est annoncée.

Cette circulaire est suivie d'une note expédiée par MM. les fidéicommissaires, note contenant la copie des conditions dans lesquelles a été formé le fidéicommis constitué par ces messieurs.

Paris, le 9 janvier 1875.

Monsieur,

Au mois d'août dernier, je vous mandais la création, due à l'initiative de MM. le comte de Blacas, Aubry et Bontoux, d'une caisse royaliste destinée à venir en aide aux intérêts généraux

de notre cause ; je vous priais de préparer autour de vous le terrain en vue d'assurer le succès de cette œuvre dans votre département; je vous annonçais, enfin, la communication de documents devant permettre à nos amis de se rendre très exactement compte du but que se sont proposé les fondateurs de cette caisse et des conditions de son fonctionnement.

Ces documents consistent en un programme, un modèle de déclaration de versement, un modèle de déclaration de décharge, qui sont joints à ma circulaire.

La pensée des fidéicommissaires de donner à cette caisse le double caractère d'une institution politique et financière se trouve, comme vous le remarquerez, très exactement traduite par la remise de la direction de cette caisse entre les mains de M. le comte de Blacas, représentant l'élément politique, et de MM. Aubry et Bontoux, représentant l'élément financier. Les réponses à ma circulaire du mois d'août m'ont prouvé, Monsieur, combien avait été admise, en principe, par tous nos amis, la nécessité pour notre parti de posséder un capital important, toujours disponible, et combien compris le dessein de ces messieurs d'assurer à la cause royaliste, et par conséquent à son chef, les ressources en

dehors desquelles toute action centrale est et reste trop souvent impuissante.

De quelques points me vinrent des observations sur les difficultés que pourrait offrir, en raison des sacrifices que les royalistes se sont déjà imposés, la réunion dans chaque département de souscriptions nombreuses et importantes. Nul ne connaît mieux que moi, Monsieur, le nombre et la valeur des œuvres politiques soutenues par nos amis, leur obligation de les maintenir, la multiplicité des appels faits à leur générosité, et cependant, je n'hésite pas, en présence de la situation actuelle, à m'adresser de nouveau à eux et à leur demander, par votre entremise, avec la continuation de leurs subventions locales, un effort distinct et spécial.

Les divisions intestines du parti républicain, les menaces du radicalisme, la faiblesse, les incohérences du gouvernement nous autorisent à croire, sans en prévoir la date, à la possibilité d'une crise. Il nous faut être prêts, et des ressources financières sont indispensables à une préparation.

Les autres partis politiques nous donnent ou nous ont donné l'exemple de ne point attendre, pour s'assurer la possession d'une réserve, la dernière heure ; sachons les imiter pour les

devancer. Le salut de la France pourra dépendre un jour de l'étendue des sacrifices auxquels les royalistes auront su consentir, et cette pensée sera, je n'en doute pas, pour tous, un encouragement à ne les point refuser.

Vos collègues du comité royaliste, que je vous prie de convoquer pour leur donner lecture de cette circulaire, et vous, Monsieur, êtes les meilleurs juges des mesures à prendre pour amener le succès d'une œuvre connue de Monseigneur et approuvée par lui. Je n'ai donc pas à aborder avec vous la question de la mise à exécution de la demande dont je suis près de vous l'interprète, et je terminerai en vous indiquant l'adresse de M. de Gonet, appelé à centraliser, au nom de la caisse royaliste, les fonds recueillis dans les divers départements de la France, et en position de vous donner sur les points de détail les explications dont vous croirez avoir besoin.

M. de Gonet demeure à Paris, 9, rue d'Antin.

Recevez, Monsieur, etc.

(Prière de m'accuser réception de la présente circulaire.)

Note de MM. les fidéicommissaires.

Tout royaliste doit reconnaître, dès à présent, la nécessité de constituer un fonds commun dont il puisse être fait usage à un moment donné, même au risque d'une perte totale ou partielle.

En conséquence, il est formé un fidéicommis dans les conditions suivantes :

1° Le fidéicommis a pour but de recueillir le fonds commun et de le mettre à la disposition de qui de droit.

2° La participation au fonds commun est en parts personnelles et incessibles; ces parts ne peuvent être inférieures à mille francs ou à des multiples de mille francs. Le montant est versé intégralement dans la caisse et aux époques indiquées.

3° Le fidéicommis est confié à un comité de trois membres.

4° Le comité a seul qualité pour établir la situation du fonds commun, étendre, restreindre, dissoudre, liquider ledit fonds commun à toute époque, en totalité ou en partie.

5° En cas de décès d'un des trois membres

du comité, le fidéicommis continuera son cours et les fidéicommissaires survivants apprécieront s'il y a lieu de pourvoir à une ou plusieurs adjonctions de leur choix et au même titre qu'eux.

6° A toute époque, le comité se réserve de rembourser d'office aux participants ou à leurs ayants droit leur part proportionnelle dans le fonds commun, sur la base de la dernière situation financière qui aura précédé le remboursement.

7° Le comité déclare qu'il est en mesure de servir aux capitaux un intérêt de trois pour cent l'an ; cet intérêt cesserait d'être servi à la portion des capitaux qui aurait été dépensée par ordre supérieur.

8° Les membres du comité garantissent personnellement et conjointement le remboursement de la totalité du fonds commun et des intérêts après succès.

9° Nul n'est admis à la participation qu'avec l'agrément du comité.

L'admission est constatée :

1° Par la remise au comité d'une formule de décharge ;

2° Par la remise au participant d'un reçu de caisse.

10° Le versement du montant de la participation doit être opéré, sous peine de nullité, dans le délai d'un mois, à la caisse désignée, qui délivrera le reçu d'ordre des trois fidéicommissaires.

Nota. — Les feuilles de souscription doivent être remises à M. Paul Gonet (à l'Union générale, 9, rue d'Antin), qui est chargé aussi de recevoir les fonds et de délivrer les reçus.

RECONSTITUTION DE LA MAGISTRATURE

Monsieur le Comte de Chambord, à la suite de l'épuration révolutionnaire de la magistrature assise et debout, s'était occupé, en vue du rétablissement sur des bases honnêtes, au jour de sa rentrée en France, de cette double magistrature, d'un travail préparatoire à sa reconstitution.

Il avait spécialement chargé de cette œuvre un ancien magistrat du rang le plus élevé, et, comme tant d'autres, révoqué.

Au début de 1883 et durant les premiers mois de cette année, ce magistrat mit quelques-uns de ses anciens collègues en campagne et leur transmit à chacun, pour une région spéciale, une partie des pouvoirs dont il était nanti.

Il me pria aussi, pour faciliter, pour assurer l'accomplissement de sa mission et de celle de ses délégués, de donner à chacun de ces messieurs une lettre d'introduction les accréditant près des présidents des comités royalistes de la circonscription confiée à leur zèle. La lettre circulaire suivante est le modèle de celles destinées à établir successivement ces rapports officiels.

Paris, le 1883.

Monsieur,

M. ...., chargé d'un mandat spécial dans le département de ...., me demande une lettre d'introduction près de vous.

Je lui donne cette lettre avec grand plaisir, car je sais toute la confiance dont il est digne.

Je vous prie en même temps de lui prêter, pour l'accomplissement de sa mission, votre entier concours.

Recevez, Monsieur, etc.

VISITE

DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

A MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD

A FROHSDORF, LE 5 AOUT 1873

Cette circulaire, inspirée par la visite de Monseigneur le Comte de Paris à Monsieur le Comte de Chambord, était destinée :

1° A établir, à l'égard de cette visite, les faits dans leur vérité entière ;

2° A faire connaître à nos amis des départements l'impression laissée dans l'esprit de Monseigneur par la démarche de Monseigneur le Comte de Paris et le langage tenu, lors de cette visite, par ce prince ;

3° A éclairer les présidents et les membres des comités royalistes sur les conséquences possibles de ce grave événement politique, sur l'attitude à prendre par eux vis-à-vis des nouveaux venants à nous, et sur la nécessité de conserver entre leurs mains la direction locale, qui leur avait été confiée par Monsieur le Comte de Chambord, sur notre parti.

Paris, le 9 août 1873

Vous devez me trouver bien en retard vis-à-vis de vous et me reprocher mon silence depuis le

grave événement de la visite de Monseigneur le Comte de Paris à Frohsdorf.

Je serais en effet coupable, si je n'avais tenu, avant de vous écrire, à posséder par devers moi des renseignements plus certains et plus complets que ceux que nous peut apporter le télégraphe. Une lettre datée de Vienne et signée de celui de nos amis de service auprès de Monseigneur m'arrive à l'instant, et je m'empresse de vous en communiquer le résumé.

Le 3 août, Monseigneur le Comte de Paris faisait demander, de Vienne et par dépêche, à Monseigneur, quel jour et où il le voudrait recevoir.

Le 5 août, à la suite de la réponse apportée par M. le comte de Vanssay, Monseigneur le Comte de Paris arrivait à Frohsdorf à neuf heures du matin et était d'abord reçu par Monseigneur, puis par Madame.

En abordant Monseigneur, et comme les journaux vous l'ont appris, Monseigneur le Comte de Paris a déclaré venir non seulement saluer en Monsieur le Comte de Chambord le chef de la maison de Bourbon, mais encore reconnaître, en son nom et au nom de tous les siens, le principe monarchique dont Monseigneur est le seul représentant. Il a ajouté qu'aucune compétition contre

le droit de Monseigneur ne se produirait parmi les membres de sa famille.

L'entrevue a été des plus cordiales et s'est tout entière passée à la pleine satisfaction de Monseigneur, satisfaction, je dois l'ajouter, entièrement partagée par Monseigneur le Comte de Paris.

Le 6 août, Monsieur le Comte de Chambord rendait, à Vienne, sa visite à Monseigneur le Comte de Paris, et cette seconde entrevue a laissé également les meilleures impressions.

Nous voici donc, grâce à Dieu, en face d'un acte qui détruit, au sein de la famille royale, une division que Monseigneur avait toujours désiré voir disparaître. L'union se crée en même temps dans les conditions qui respectent et sanctionnent, dans leur intégrité, les vrais principes.

Notre situation et notre rôle comme mandataires de Monseigneur, la situation et le rôle de vos collègues, en devenant plus faciles, me semblent rester les mêmes.

Le terrain sur lequel les instructions de Monseigneur nous ont placés n'a point changé.

Nous rencontrerons sans doute, et telle est ma ferme espérance, de nouveaux et nombreux auxiliaires. Pour ceux-ci, nous devrons plus que jamais tenir nos bras ouverts, prêts à les

accueillir et à accepter leur coopération; nous devrons leur témoigner à l'occasion notre joie de notre entente, leur prouver notre oubli de ce qui nous a séparés, mais en même temps conserver au milieu des populations, plus attentives que jamais à nos actes, la direction de notre parti et entre nos mains la défense de nos principes.

Recevez, Monsieur, etc.

PROLONGATION DES POUVOIRS

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON

Cette lettre est la réponse à des questions qui, à l'occasion de la prolongation des pouvoirs du maréchal, me furent adressées par le président de l'un des comités royalistes. Des questions analogues me parvinrent presque simultanément de divers départements. Cette lettre, conservée par moi et successivement copiée, fut adressée dans ces mêmes termes à toutes les personnes autorisées qui m'interrogèrent et me consultèrent.

Les buts que je me proposais lors de l'envoi de cette lettre furent :

1° De chercher, à l'aide de communications à moi faites, à expliquer le vote probable des députés de la Droite en faveur de la prolongation des pouvoirs du maréchal ;

2° De faire ressortir les faits, les actes, les paroles qui légalement pouvaient permettre de ne considérer que comme transitoire cette prolongation ;

3° D'établir l'utilité persistante des comités royalistes et la raison d'être, aussi entière après qu'avant le vote du 21 novembre 1873, de leur mission ;

4° De chercher ainsi à combattre le découragement qu'avec raison, si le découragement pouvait jamais être admis, avait inspiré aux chefs légitimistes des départe-

ments l'admission par les députés de la Droite d'une prolongation de sept ans des pouvoirs présidentiels, prolongation paraissant éloigner pour autant d'années la restauration de la Monarchie légitime.

Paris, le 8 novembre 1873.

Monsieur,

Pas plus que vous je ne comprends la prolongation à terme fixe des pouvoirs du maréchal et ne serai disposé à la consacrer par un vote.

Mais autant que vous et moi se sentent tristes les députés de la Droite, nos amis, qui se croient dans la nécessité de ne pas refuser cette prolongation.

Voici la situation telle qu'ils la voient et me l'expliquent.

Le maréchal de Mac-Mahon n'accepte point de garder le pouvoir s'il n'a pas devant lui et s'il ne peut offrir au pays la force et la sécurité de la durée.

Le maréchal affirme en même temps rester disposé à se démettre de la présidence le jour où la majorité de la Chambre voudra faire et proclamer la Monarchie.

En présence des inquiétudes générales, nos amis pensent ne pas pouvoir prendre la responsabilité de la démission du maréchal et des

catastrophes qui pourraient en être la conséquence.

Ils comptent en même temps sur la loyale promesse du maréchal.

Enfin, par une déclaration concertée entre eux et qui au jour du vote sera, par l'un d'eux, portée à la tribune, ils affirmeront le maintien de leurs espérances et garderont leur liberté pour le cas où la Monarchie paraîtrait possible aux yeux de la Chambre.

Sous ce rapport, une des phrases du message du maréchal leur donne droit à cette réserve.

En ce qui nous concerne, il est un double point de vue auquel, selon moi, nous nous devons placer.

Puisque la Monarchie ne sera, ni aux yeux du gouvernement, ni aux yeux des députés, absolument évincée, nos comités gardent leur raison d'être, leur but principal étant de maintenir dans le pays l'esprit monarchique, esprit dont le développement serait un auxiliaire pour nos députés.

Quels que soient l'énergie du gouvernement, les pouvoirs qu'on lui confère, l'entente actuelle des divers groupes de la Droite, ma pensée, je vous l'avoue, même en face d'un vote favorable à la prorogation, n'est pas que de cette décision de la Chambre sorte une œuvre durable.

L'Assemblée dût-elle prolonger longtemps son existence, la mortalité, d'une part, un déplacement de majorité, d'autre part, imposeront tôt ou tard un appel aux électeurs.

Nous avons donc à prévoir ce jour et à nous y préparer ; sous ce rapport encore, l'existence de nos comités s'explique, puisqu'ils constituent une organisation et des ramifications sans lesquelles nous serons impuissants.

Telles sont, Monsieur, les explications que j'avais le devoir de vous donner, en y ajoutant mes impressions personnelles.

Tels sont aussi les motifs qui ne permettent pas de nous décourager et qui décideront, j'espère, nos amis, en vue du salut de notre pays, à persévérer dans leur œuvre.

Agréez, Monsieur, etc.

Résumé de cette circulaire :

1° Faits à constater comme ressortant de ce vote.

2° Conduite et résolutions des députés de la Droite à l'occasion de ce même vote.

3° Attitude à prendre, langage à tenir par les royalistes en face de la situation créée par la prolongation des pouvoirs.

4° Appui à donner au pétitionnement en faveur de la restauration de la Monarchie légitime.

Paris, le 22 novembre 1873.

Monsieur,

Une majorité de soixante-huit voix vient de prolonger pour sept années les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Ce vote nous place sur un terrain nouveau dont il nous faut essayer de comprendre tout le sens, sans l'exagérer.

De l'ensemble de la discussion parlementaire, lorsqu'on la lit attentivement, il ressort deux faits :

Que la majorité de la Chambre a voulu, par la création d'un pouvoir plus solidement établi, opposer une digue au torrent révolutionnaire, dont la puissance se traduit, depuis quelques mois, par le résultat des élections partielles ;

Qu'aux yeux de tous les partis, ce temps d'arrêt n'est point une solution définitive.

Nous avons, de plus, pour garant de cette situation intérimaire, la loyauté et le désintéressement du maréchal de Mac-Mahon, qui s'est offert, mais n'a pas voulu et ne consentira jamais à s'imposer.

Je puis, en outre, car j'en ai eu les preuves certaines, ajouter ici ce renseignement : si à la dernière heure nos amis de la Droite ont renoncé à une explication de leur vote, explication dé-

cidée et libellée à l'avance, c'est qu'ils ont cru apercevoir dans le langage du chef du gouvernement et dans les dispositions des esprits autour d'eux que la mesure à laquelle il semblait nécessaire d'avoir immédiatement recours ne préjugeait en rien l'avenir et laissait à toute la portion honnête de la France le droit, au moins jusqu'au vote des lois constitutionnelles, de manifester et de chercher à faire prévaloir ses préférences.

La mission de vos collègues et la vôtre restent donc aujourd'hui ce qu'elle était hier, et j'ose affirmer que nuls plus que nos amis de la Chambre ne seront heureux que vous leur offriez des bases sérieuses pour la reconstitution de la Monarchie.

Nous voici donc en face d'un double devoir :

Ne point combattre, soutenir au besoin le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, comme un rempart contre les excitations radicales et comme l'expression d'une confiance entière dans une absence incontestée d'ambition personnelle;

Ne point donner au dernier vote de l'Assemblée une signification qu'il n'a ni aux yeux du maréchal ni à ceux de la plupart des députés

qui l'ont émis, celle d'une décision définitive pour sept années ;

Par suite, encourager et développer tout ce qui, dans les instincts conservateurs et dans la conscience intelligente des intérêts, est favorable à la proclamation de la Royauté légitime.

Sous ce rapport, je ne puis que vous engager à soutenir et à propager, autant qu'il vous sera possible d'ici à la discussion des lois constitutionnelles, les pétitions en faveur de la Monarchie.

Recevez, Monsieur, etc.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1881

Transmission, aux présidents des comités royalistes, de l'avis reçu de Frohsdorf de la résolution de Monsieur le Comte de Chambord de faire parvenir, en vue des prochaines luttes électorales, à ces mêmes comités, ses instructions sur l'attitude à prendre et la ligne de conduite à suivre par les légitimistes.

Paris, le 28 février 1881.

Monsieur,

Monseigneur, très vivement préoccupé de la question électorale et de la situation que créeront aux légitimistes les conditions dans lesquelles se produira la lutte, nous fait annoncer l'envoi prochain d'instructions nouvelles et définitives destinées à tracer aux membres des comités royalistes et à nos amis l'attitude à prendre, la ligne de conduite à suivre par eux pour la préparation des élections législatives dans chaque département et le jour du scrutin.

En face de cet avertissement que j'ai mission de vous transmettre, notre devoir à tous est de nous tenir momentanément sur la plus grande réserve, de suspendre ou d'éviter toute négociation, et de nous refuser à tout engagement

pouvant atténuer en une mesure quelconque notre liberté d'action, qu'il nous faut conserver entière.

Recevez, Monsieur, etc.

La première de ces deux circulaires contient l'exposé des instructions envoyées par Monsieur le Comte de Chambord en vue de ces élections, instructions annoncées par ma circulaire du 28 février 1881.

Cette première circulaire se peut résumer ainsi qu'il suit :

1° Plus d'union conservatrice ;

2° Union sur le terrain monarchique de candidats considérant, comme nous, la restauration de la Monarchie légitime comme notre seule garantie pour l'avenir ;

3° Non-admission par les royalistes, pour leurs candidats, de ceux qui cherchent encore en dehors du triomphe de la légitimité le salut de la France ;

4° Admission par les royalistes, pour leurs candidats, de ceux, à quelque parti qu'ils aient autrefois appartenu, qui reconnaissent le droit de Monsieur le Comte de Chambord et la nécessité de son retour sur son trône.

La seconde de ces deux circulaires, également datée du 25 mars 1881, porte à nos amis l'invitation de s'occuper sans nul retard de l'exécution des ordres de Monseigneur, ordres reproduits dans la première circulaire ci-dessus analysée.

Paris, le 25 mars 1881.

Monsieur,

Depuis l'envoi de ma circulaire apportant, en décembre 1879, aux comités royalistes, et en vue des élections législatives, considérées alors comme prochaines, les instructions de Monseigneur, un double fait s'est produit et a puissamment influé sur la situation intérieure de la France.

Sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, la révolution, dévoilant plus que jamais ses projets, a redoublé de violence et s'est attaquée tout ensemble à ce qui représente la Religion, l'ordre et la justice.

En face de la révolution aujourd'hui victorieuse, et sur ce double terrain, nous voyons se succéder des compromis sans résultats, des actes de faiblesse et, chez la plupart de ceux pour qui la résistance serait un devoir, une disposition à tolérer le mal dans la pensée de retarder de quelques heures le pire.

En un mot, la France va à sa ruine parce que l'affirmation existe du seul côté où elle n'aurait pas le droit de se produire.

L'attentive et douloureuse étude de cette

situation a inspiré à Monseigneur les instructions que je reçois l'ordre de vous transmettre et qu'il est pour les royalistes une obligation d'exécuter.

De tous les partis vaincus à l'heure présente, un seul vit avec un chef, une direction et la connaissance d'un but à atteindre.

Ce parti est le parti royaliste ; ce chef, le prince le plus respecté des temps modernes ; ce but, le salut de la France par le retour de notre pays à ses traditions séculaires et au sentiment du respect dû à l'autorité. Il appartient donc au parti royaliste, ce sera peut-être pour lui une difficulté, mais ce sera son honneur, de donner l'exemple de l'affirmation.

Il ne peut plus s'effacer, se confondre, pour ainsi dire, avec ceux dont les compromis nous ont conduits au bord de l'abîme ; il lui faut profiter de toutes les occasions pour montrer ce qu'il est, ce qu'il est prêt à faire pour la reconstitution de la Société sur ses bases réelles.

De toutes ces occasions, la plus solennelle est celle du renouvellement intégral et prochain de la Chambre des députés.

Après tant d'essais, tant d'épreuves, et la défaite si complète et trop méritée du 16 mai, il ne

s'agit plus pour les royalistes de supputer les chances de succès, de calculer le nombre des suffrages, mais de donner signe de vie et de prendre, comme représentants du principe monarchique, l'initiative de la résistance contre la révolution.

Les révolutionnaires de nuances les plus diverses se groupent tous autour d'une même idée : la destruction de l'Église et de la vérité politique. Offrons à ceux que le radicalisme effraye, et que nous sommes disposés à accueillir à bras ouverts, une même idée autour de laquelle ils se pourront grouper : l'idée monarchique.

De cet appel à faire et si souvent adressé par Monseigneur dans ses manifestes à tout ce qui est honnête en France ressort naturellement la ligne de conduite voulue par Monseigneur en prévision de la prochaine campagne électorale :

Plus d'union dite conservatrice, c'est-à-dire de juxtaposition sur une même liste ou de présentation, au scrutin uninonimal, de noms de candidats guidés par des vues et des espérances opposées ou séparés les uns des autres par des combinaisons et des systèmes personnels, impuissants, par conséquent, à fonder quoi que ce soit et facilitant, par leur impuissance même, le succès du mal;

Mais union sur le terrain monarchique, et juxtaposition possible sur une même liste ou présentation au scrutin uninominal de noms de candidats considérant avec nous la restauration de la Monarchie comme la seule garantie aujourd'hui du principe d'autorité, de la liberté religieuse, de la prospérité et de la grandeur de la France.

Comme conséquences pratiques :

1° Non-admission sur les listes formées par les comités royalistes ou pour leurs candidats de ceux qui, aveuglés sur nos malheurs ou cherchant notre salut dans des régions politiques ou des expédients que l'expérience nous a appris à redouter, préféreraient le maintien du *statu quo* désastreux ou des combinaisons non moins dangereuses au triomphe du principe dont Monseigneur a remis la défense entre nos mains ;

2° Admission, au contraire, sur nos listes ou comme nos candidats de tous ceux qui, voyant avec raison, quels qu'aient été leurs tendances antérieures ou leur passé politique, dans le régime républicain, la ruine totale de nos intérêts religieux et de l'ordre moral en France, reconnaissent le droit de celui qui personnifie la nécessité du retour de la Monarchie légitime

et promettent leur concours pour faciliter ce retour.

Ce plan de campagne exige, Monsieur, de vos collègues et de vous, une activité toute particulière et une grande initiative.

Il faut dégager vos pensées de l'étude comparative des forces des divers partis dans votre département, vous préoccuper du seul objectif vrai, celui de combattre, alors que tant de gens se contentent d'échapper à une ruine immédiate par un abandon plus ou moins déguisé de leurs principes. Il vous faut exposer nettement ce que vous voulez protéger, ce que vous entendez empêcher, où vous espérez conduire la France, et offrir au choix des électeurs des noms représentant dans le présent l'idée monarchique en opposition avec l'idée républicaine, pour l'avenir le relèvement de notre malheureux pays par la Monarchie.

Quelques-uns de nos amis, je ne parle pas ici de nos collègues, se préoccupent peut-être de la perspective, à leurs yeux certaine, d'un échec et de la difficulté d'être suivis.

L'expérience nous a appris ce que peut produire l'union dite conservatrice, qui, en dix ans, ne nous a pas empêchés d'aller d'une réaction monarchique incontestable à la domination du

radicalisme et à la persécution de l'Église.

De ce côté nous n'aurions donc rien à perdre.

Dans le corps électoral, ceux qui voudront résister au courant révolutionnaire, en nous voyant fermes sur notre terrain, mais conciliants pour les personnes, viendront à nous, si nous savons agir les premiers ; les autres, s'ils se groupent autour de listes sans signification précise, assumeront une part de responsabilité dans les excès auxquels se livrera le gouvernement. Celui-ci, en effet, momentanément arrêté sur quelques points dans la voie d'une persécution générale, non par des négociations que je n'ai point à apprécier ici, mais par une certaine crainte de l'honnêteté du corps électoral, ne le respectera plus dans ses croyances lorsqu'il n'aura plus, pour quelques années, à compter avec lui. Nous nous sommes souvent, jusqu'à ce jour, trop défiés de nos forces. Vos collègues et vous, Monsieur, tiendrez, je n'en doute pas, à vous montrer, en face du scrutin, fidèles aux engagements pris par vous vis-à-vis de Monseigneur, alors que vous dûtes à sa confiance d'être nommés par lui, comme membres du comité royaliste de votre département, les représentants de sa politique et des intérêts de sa cause.

Vous voudrez bien aussi, Monsieur, et dès la

réception de cette circulaire, convoquer vos collègues, leur en donner lecture, faire consigner en un procès-verbal de cette séance les résolutions prises en vue d'assurer l'exécution des ordres de Monseigneur, et faire précéder ou accompagner vis-à-vis de moi ce procès-verbal des impressions personnelles que vous inspireront la connaissance de ces instructions et leur mise en pratique.

Recevez, Monsieur, etc.

(Prière de m'accuser réception de la présente circulaire.)

Paris, le 25 mars 1881.

Monsieur,

Des renseignements venus de divers côtés et de sources sûres m'autorisent à ne pas douter que dès la session d'avril des conseils généraux commencera la campagne de préparation aux prochaines luttes électorales.

Les comités royalistes ne sauraient donc trop s'occuper de l'exécution des ordres de Monseigneur, et, par cette initiative, se mettre à l'abri de surprises et du danger de se trouver en face d'une situation créée en dehors d'eux et souvent contre eux.

Recevez, Monsieur, etc.

DISSOLUTION DES COMITÉS ROYALISTES

Paris, le 26 août 1883.

Monsieur,

Le malheur qui nous menaçait et qui vient de nous frapper, la mort de Monsieur le Comte de Chambord, a pour conséquence évidente et impérieuse la disparition des pouvoirs conférés par Monseigneur et la dissolution de l'organisation fondée par lui.

Je n'ai plus aucun mandat à l'égard de ceux de nos amis auprès desquels j'étais accrédité.

Les présidents des comités royalistes ont perdu tous leurs pouvoirs.

Les comités royalistes n'existent plus, ni en droit, ni en fait; ils n'ont plus aucun motif de se réunir.

Les présidents, les membres des comités royalistes n'ont plus le droit d'agir en cette qnalité; toute initiative de leur part n'aura plus qu'un caractère absolument privé; ils pourront seulement indiquer, comme un souvenir en leur honneur, leur titre de membre de l'ancien comité royaliste de leur département.

Au moment où vont se rompre, Monsieur, ces relations qu'avait créées entre vous et moi la confiance de Monsieur le Comte de Chambord, j'ai un dernier devoir à remplir : celui de vous remercier du concours que j'ai constamment trouvé en vous pour l'accomplissement de ma mission.

Le souvenir de ces relations ne disparaîtra chez moi qu'avec la vie.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

TABLE DES CHAPITRES

IV

LA MONARCHIE NON RESTAURÉE

LES RESPONSABILITÉS

1er septembre — 30 novembre 1873.

V

S. S. LÉON XIII

ET MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD

VI

DEUX MOIS D'ANGOISSES

VII

QUESTIONS DIVERSES

APPENDICE

CIRCULAIRES AUX COMITÉS ROYALISTES



FIN

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C[ie]

5, rue des Grands-Augustins, 5

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN ET Cie

COMTESSE D'ARMAILLÉ. **La Comtesse d'Egmont,** fille du maréchal de Richelieu (1740-1773), d'après ses lettres inédites à Gustave III. 1 volume in-12 . . . . 3 fr. 50

— **Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV**. Étude historique. 2e édition. 1 volume in-12 . . . . 3 fr. »

— **Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI**. 1 volume in-12. Prix . . . . 3 fr. 50

— **La reine Marie Leckzinska**. 2e éd. 1 v. in-12. 2 fr. »

— **Marie-Thérèse et Marie-Antoinette.** 3e édition. 1 volume in-12. . . . . 3 fr. 50

MARQUIS DE FLERS. **Le Comte de Paris.** Ouvrage orné de huit portraits et d'un fac-similé d'autographe. 1 vol. in-8. 8 fr. »

Reliure toile bleue, fers spéciaux, tranches dorées. 10 fr. »

Belle demi-reliure d'amateur . . . . 12 fr. »

BARON KERVYN DE LETTENHOVE. **Marie Stuart.** L'œuvre puritaine, le Procès, le Supplice (1585-1587). 2 v. in-8. 15 fr. »

MAXIME DE LA ROCHETERIE. **Histoire de Marie-Antoinette.** *Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin Guérin.* 2e édition. 2 volumes in-12 accompagnés d'un portrait inédit en taille-douce . . . . 8 fr. »

ALBERT BABEAU. **Le Village sous l'ancien régime.** 3e édition, revue et augmentée. 1 volume in-12 . . . . . . 3 fr. 50

— **La Ville sous l'ancien régime.** 2e édition. 2 volumes in-12. . . . . 8 fr. »

— **La Vie rurale dans l'ancienne France.** 2e édition, revue et augmentée. 1 volume in-12. . . . . 4 fr. »

— **L'École de village** pendant la Révolution. 2e édition. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. »

EDMOND BIRÉ. **Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur.** *Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert.*

I. **1792.** Du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793. Nouvelle édition. 1 volume in-12 . . . . 3 fr. 50

II. **1793.** Du 21 janvier au 2 juin 1793. Nouvelle édition. 1 volume in-12. Prix. . . . . 3 fr. 50

III. **La Gironde et la Montagne.** Du 2 juin au 31 octobre 1793. Nouvelle édition. 1 volume in-12 . . . . 3 fr. 50